

Monsieur l'auditeur supérieur pré la Cour Militaire de la province de l'ITURI

Bureau de l'Auditorat militaire

Bunia

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Bunia, le 18 avril 2023

Monsieur l'auditeur militaire,

Excellence,

1.

Nous avons l'honneur de porter à votre bonne attention notre intervention en qualité de collectif d'avocats consultés par la chambre de conseil Héma agissant au nom et pour des milliers de victimes civiles qui sont toujours en train de signer des mandats de représentation en justice, et qui nous ont donné mandat d'assumer leur défense suite aux crimes de génocide, crimes de masse, messages de haine et pogroms dont ils sont victimes sur le territoire de la République démocratique du Congo en raison de leur qualité de membres de la communauté Héma.

A. MANDATS DE REPRESENTATION EN JUSTICE

2.

Nous tenons à votre disposition les mandats qui nous ont été confiés. Les infractions recensées par nos soins sont des infractions réprimées par le Code pénal et votre Office pouvait et peut se saisir d'initiative desdites plaintes et mener les enquêtes prévues par la loi et saisir les Cours et Tribunaux de la République afin que des poursuites soient engagées à l'encontre des auteurs de ces infractions.

B. CONTEXTE GENERAL : CRIMES DE MASSE ET EPURATION ETHNIQUE DE LA COMMUNAUTE HEMA QUI PEUT ETRE QUALIFIEE DE PROCESSUS GENOCIDAIRE

3.

Ces derniers mois, en Ituri, nous assistons à un déferlement de violences à l'encontre de personnes de nationalité congolaise et qui ont le malheur d'être qualifiées de héma. Il ressort des propos des victimes que certains discours sont tenus en vue de minimiser les faits dont ils sont victimes. Il est parlé de massacres interethniques et de représailles entre communautés ainsi que d'affrontements entre des milices CODECO et FPIC et une prétendue milice qualifiée de milice Zaïre.

La communauté que nous avons l'honneur de représenter et les victimes ont d'ores et déjà pris position concernant ces affirmations qu'elles réfutent. Elles estiment que les personnes qui parlent de la sorte mentent à la communauté internationale et créent un climat visant à étouffer toute référence à la réalité de l'épuration ethnique ayant toutes les caractéristiques d'un génocide dont les Hémas sont frappés actuellement.

4.

Vous trouverez en annexe à la présente la documentation que nous a fait tenir la chambre du conseil Héma à ce sujet.

Comme avocats, nous rappelons à votre bonne attention que les victimes civiles avaient droit à la protection des autorités de l'Etat et des troupes de la Monusco. La protection des civils est la mission prioritaire des Etats dans leurs fonctions régaliennes et de la Monusco sur base des résolutions du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée générale. Il ne s'agit pas seulement de se répandre en rapports divers et en péroraisons mais d'arrêter toute forme de violence dont nos mandants sont systématiquement les victimes.

5.

Par ailleurs, la CODECO basée à DJUGU est un groupe armé structuré dirigé actuellement par un certain Monsieur BASSA ZUKPA son porte parole et la structure hiérarchique ainsi que les personnes concernées par la direction peuvent être aisément retrouvés dans la documentation de NAIROBI II. La CODECO est également une association qui, en son temps, a été constituée par acte notarié. Par ailleurs, les miliciens de la CODECO circulent désormais en arme en présence de militaires FARDC sans être inquiétés. Vous comprendrez que la population civile a peine à assimiler qu'elle doive à la fois subir des massacres, constater que l'armée régulière accompagne les auteurs de crimes et que ces derniers portent librement des armes sur des territoires où vivent les victimes tout cela dans un contexte de minimisation des crimes commis par les autorités ce qui contribue évidemment à leur perpétuation. Nous y reviendrons ultérieurement.

6.

La milice FPIC est basée sur le territoire d'IRUMU et elle était également présente à NAIROBI où la documentation la concernant peut être retrouvée.

7.

Quant au groupe ZAIRE, il n'a ni structure, ni localisation, ni hiérarchie, ni représentation. L'on a tenté de transformer en milice des efforts d'autodéfense très ponctuels et limités. Lorsque des villages HEMAS sont attaqués, il y a toujours un mécanisme de solidarité entre les familles victimes, les habitants du village pour sauver un maximum de personnes. Une enquête internationale permettra de mettre à jour cette réalité liée à une réaction humaine compréhensible. A titre d'exemple et nous l'exposerons ultérieurement, les habitants d'un village attaqué par les CODECO, sont parvenus à arrêter trois miliciens perdus en brousse. Après leur arrestation, l'identité réelle de ces individus a pu être prise et nos mandants ont constaté que ces hommes étaient aussi membres de la Police Nationale Congolaise. C'est vous dire l'effet de ces propos inadmissibles.

8.

Vous ne pouvez ignorer par ailleurs que l'habillage de massacres des membres d'une communauté sous le prétexte d'affrontements interethniques a toujours constitué dans la région des grands lacs,

l'un des alibis idéologiques pour éviter une analyse en profondeur des faits et en tirer des conséquences concrètes sur les obligations inscrites dans les instruments internationaux en matière de prévention des génocides.

9.

Les membres de la communauté qui nous ont mandaté, précisent qu'ils ne sont nullement opposés à un dialogue avec toutes personnes de bonne volonté soucieuse de rétablir un climat pacifié et serein et respectueux de chaque personne et chaque famille sans discrimination. Mais ce dialogue est impossible sans l'arrêt immédiat des massacres de civils et familles Héma et sans mise en œuvre d'une justice indépendante et impartiale afin que les auteurs, coauteurs et complices des crimes rendent compte de leurs actes.

C'est moyennant ces observations préalables que la présente plainte vous est soumise.

Notre collectif a recensé de nombreux cas d'assassinats et d'actes de tueries de ces personnes ainsi que des destructions de villages Héma, de maisons individuelles et des ressources économiques de la communauté et notamment le bétail.

Les faits ci-après sont décrits par ordre chronologique. Il faut cependant pouvoir les analyser dans un processus d'ensemble qui révèle tant l'intention génocidaire que des modalités de réalisation réelles.

10.

En effet, la communauté a été victime d'attaques de villages entiers qui ont été détruits et ceux-ci sont cités aux pages 3 et suivantes de la lettre du 12 octobre 2022 jointe à la présente plainte.

Pour votre édification, nos mandants sont parvenus à récupérer une vidéo réalisée par les milices CODECO au cours de l'attaque d'un village . Ces faits ne concernent pas les Hémas mais une communauté qui leur est assimilée dénommée les ALUR. Cette vidéo montre bien le mode de comportement de cette milice lorsqu'elle débarque dans un village.



a03ce745-35ea-4d9c-
b5c4-4ea28ba4c917.n

C. LES FOSSES COMMUNES QUE L'ON TENTE DE CACHER A L'OPINION MONDIALE

11.

La conséquence de ces attaques systématiques, est la création de fosses communes que les membres de la communauté ont découvertes. Nous citons à cet égard **24 fosses communes identifiées:**

- Fosse commune du site de déplacés de DRODRO (21 morts)
- Deux fosses communes du site de la plaine SAVO (62 morts et 8 morts)
- Fosse commune du site de LODA (12 morts)
- Fosse commune du site de TCHEE (27 morts)
- Fosse commune du site de déplacés de IVO (22 morts)
- Fosse commune de DAR NGAD'U (17 morts)
- Fosse commune de LENGA SALO (9 morts)
- Fosse commune de MBAZIKPA DHEDI (12 morts)
- Fosse commune de TSUBA (4 morts)
- Fosse commune de DAR NGA'DU (14 morts)
- Fosse commune de TSUSI (4morts)
- Fosse commune de DONGA (5 morts)
- Fosse commune de B'ASSA (38 morts)
- Fosse commune de MBIDJO (5 morts)
- Fosse commune de AKWE (13 morts)
- Fosse commune de DHEGO/DORO (26 morts)
- Fosse commune de NYONYI/ MBLEMBLE (4 morts)
- Fosse commune de JIMBU/MBIDJO (4 morts)
- Fosse commune de KPANGA (2 morts)
- Fosse commune de TSUBA (4 morts)
- Fosse commune de MBLEMBLE (3 morts)
- Fosse commune de DZANDO (3 morts)
- Fosse commune de MBIDJO(AKWE)/JIMBO (7 morts)
- Fosse commune de NYAMAMBA (victimes à communiquer)
- Fosse commune de MAZE (victimes à communiquer)

Soit 326 morts recensés sous toutes réserves

12.

Sur ce plan, nous estimons que des spécialistes des Nations Unies doivent se présenter sur place et assister les forces d'enquête nationale pour que l'on bénéficie d'une enquête complète concernant les fosses et charniers découverts. Les villageois fourniront toutes explications.

L'ampleur de ces charniers est considérable. Cela révèle une action coordonnée pour agresser une population identifiée.

13.

Vous trouverez ci-dessous les documents manuscrits rédigés par la population et recensant les victimes de ces crimes :

LES FAUSSES COMMUNES RURALES.

	VILLAGE	PERIODE	NBRES DES CORPS	DBV
01	DAR NGAD'U		17	
02	LOICO		4	
03	LENGA SALO	10/06/2020	9	
04	MBAR'KPA DHEDI		12	
05	AHENDRU	02/03/2020	8	
06	TSUBA	16/03/2020	4	
07	DAR NGADU		14	
08	TSUSI	01/05/2020	4	
09	SITE SAVO	19/01/2022	62	
10	DONGA		5	
11	B'ASSA	11/04/2021	38	
12	DJAIBA/LODA	10/08/2022	12	
13	MBIDJO	10/12/2022	5	
14	AKWE	12/02/2023	13	
15	SITE SAVO	19/01/2023	7+1=8	
16	DHEGO/DORO		26	
17	NYONYI/MBLEMBLE	05/10/2020	4	
18	JIMBU/MBIDJO	29/11/2022	4	
19	KPANGA	05/10/2022	2	
20	TSUBA	01/12/2020	4	
21	MBLEMBLE	01/12/2020	3	
22	DZANDO	01/12/2020	3	
23	MBIDJO(AKWE, CHUJA, JIMBU, SUKISA)	07/08/2022	7	
TOTAL : 23 fausses Comm.			268	

Fait à Nole le 23/03/2023

MBIDJO LE 28/02/2023

RAPPORT DES ELEMENTS DE CODECO DANS LE VILLAGE MBIDJO ET SES ENVIRONS DANS LE GROUPEMENT DHEGO, CHEFFERIE DES B/BAJERE.

MBIDJO et ses environs est victime de massacre par les éléments de la CODECO provenant du village NGUO-DAMAS dans le groupement MUSABA, chefferie des MABENDI, Territoire de DJUGU dans la province de L'ITURI en REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

①. Le 09/09/2022 vers 05 heure du matin, incursion dans le village MBIDJO dont le bilan fait étant de 19 morts dont 8 hommes, 7 femmes et 4 enfants; 55 ménages, 20 maisons de commerce et 2 hôtels incendiés.

②. Le 30/11/2022 vers 14 heures, incursions au foyer mineur GRASO dans le village DUBA, groupement DHIKANGO, chefferie des MABENDI en territoire de DJUGU. Le bilan: 4 morts et 2 hommes kidnappés et pillages systématiques des biens des orpailleurs.

③. Le 10/12/2022 vers 14 heures, incursion encore à MBIDJO, bilan: 4 morts, pillages des biens et incendie de 10 ménages et 8 maisons de commerce.

④. Le 07/08/2022 vers 14 heures, incursion au village ^{JIMBU} AKWE dont le bilan était de 16 morts dont 5 hommes, 8 femmes et 3 enfants, 132 ménages incendiés et pillages systématiques des biens de la population.

⑤. Le 12/02/2023 vers 05 heures 37', incursion dans le village KOKPA - KOTA, NGUZU et JIMBU-AKWE bilan: 9 morts tous des hommes, incendié de 356 ménages dont 8 maisons de commerce et pillages des biens de la population.

MBIDJO LE 28/02/2023

RAPPORT DES ELEMENTS DE CODECO DANS LE VILLAGE MBIDJO ET SES ENVIRONS DANS LE GROUPEMENT DHEGO, CHEFFERIE DES B/BAJERE.

MBIDJO et ses environs est victime de massacre par les éléments de la CODECO provenant du village NGUO-DAMAS dans le groupement MUSABA, chefferie des MABENDI, Territoire de DJUGU dans la province de L'ITURI en REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

①. Le 09/09/2022 vers 05 heure du matin, incursion dans le village MBIDJO dont le bilan fait étant de 19 morts dont 8 hommes, 7 femmes et 4 enfants; 55 ménages, 20 maisons de commerce et 2 hôtels incendiés.

②. Le 30/11/2022 vers 14 heures, incursions au foyer mineur GBASO dans le village DUBA, groupement DHIKANGO, chefferie des MABENDI en Territoire de DJUGU. Le bilan: 4 morts et 2 hommes kidnappés et pillages systématiques des biens des orpailleurs.

③. Le 10/12/2022 vers 14 heures, incursion encore à MBIDJO, bilan: 4 morts, pillages des biens et incendie de 10 ménages et 8 maisons de commerce.

④. Le 07/08/2022 vers 14 heures, incursion au village ^{JIMBU-}AKWE dont le bilan était de 16 morts dont 5 hommes, 8 femmes et 3 enfants, 132 ménages incendiés et pillages systématiques des biens de la population.

⑤. Le 12/02/2023 vers 05 heures 37', incursion dans le village KOKPA - KOTA, NGUZU et JIMBU-AKWE bilan: 9 morts tous des hommes, incendié de 356 ménages dont 8 maisons de commerce et pillages des biens de la population.

REP. ADM. DU CANTON
PRIMAIRE DE L'ÉTAT
TERRITOIRES DE DZOU
CANTON DE BÉBÉDZOU

CARTOGRAPHIE DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES
DÉTRUITES PAR LE MILICE DE COCOCO

1. GROUPEMENT DJEBA

- STRUCTURES SCOLAIRES : Trois (3) écoles détruites
- STRUCTURES SANITAIRES : Une (1) Centre de santé (C.S) détruit
- EGLISES : Trois (3) églises détruites.

2. GROUPEMENT DJAIBA

pas de dégât matériel.

3. GROUPEMENT GALI

- STRUCTURES SCOLAIRES : un (1) poste de santé détruit.
- STRUCTURES SANITAIRES : deux (2) écoles détruites
- EGLISES : ont connu le pillage systématique.

4. GROUPEMENT : LONA - LOTSIKPA

- STRUCTURES SANITAIRES : trois (3) Centres détruits
- STRUCTURES SCOLAIRES : quatre écoles détruites.
- EGLISES : deux (2) églises détruites

5. GROUPEMENT NGLE

- STRUCTURES SANITAIRES : —
- STRUCTURES SCOLAIRES : Une (1) école détruite
- EGLISES : Une (1) église détruite

NB. sont vidés des habitants,
les Groupements ci-dessous :

- A.
1. DJEBA
 2. GALI
 3. LONA - LOTSIKPA

Hébergent les déplacés les deux
Groupements :

- NGLE
- DJAIBA

B. Le bloc sera
mis par tellem
concerné par le
dossier.

05 SHAKPA 9. AONGA
 NO. NGUPU

III GROUPEMENT GALLI (vide de population)
 18 villages

- 01. JSIRU . 06 AZINA 11. LOKPA 16. TSOLI
- 02. LODJU 07. MALEMBLE 12. DHEWAVI 17. DHEKAMA
- 03. NGASU 08. BANABO 13. BOTCHU 18. NDIALO
- 04. DHEBI 09. TSUBA 14. NDIAGO
- 05. KODJO 10. BUDHE 15. SOKI

IV GROUPEMENT LONA (vide de population)
 LOTSIKPA: 12 villages

- 01. SMLO 06. NABORU 11. LONA
- 02. LANARA 07. KANCA 12. DHENDRU
- 03. SOKE 08. DIONGU
- 04. SENCE 09. NGAVGA
- 05. AVNA 10. LOTSI

V GROUPEMENT NGLE: 26 villages

- 01. MAODIONA 9. KOKO 17. DHEBIA-KHEU 25. LONGABE
- 02. GROMBO 10. LENGE 18. BUV 26. NZAKPA
- 03. ZANAO 11. PLOADO 19. NZIKA
- 04. BOLE 12. MBUDA 20. NGADAV 21. LENCE
- 05. KAMUTEHU 13. BATHI 21. DHENSI 22. BUV
- 06. BUSU 14. LOTSIKO 22. SUDI 23. TUITI
- 07. LUDINGA 15. UGU 23. BAITSA 24. LOGOBA
- 08. AIBO 18. GOSHA 24. LOGOBA 25. NZIKA

NB : - LENCE
 - PLOADO
 - BUV
 - TUITI
 - LOGOBA
 - NZIKA
 - NDEU

vide de population

III GROUPEMENT GALI (vide de population)
18 villages

- | | | | |
|-----------|--------------|--------------|-------------|
| 01. TSIBU | 06. AZINA | 11. LOKPA | 16. TSULI |
| 02. LOASU | 07. MBLEMBLE | 12. DHENGAVI | 17. SHESAMA |
| 03. NGASU | 08. BANAO | 13. BUTCHU | 18. NBJALO |
| 04. DHEBI | 09. TSUBA | 14. NBJAGO | |
| 05. KODJO | 10. BUDHE | 15. SOKI | |

IV GROUPEMENT LONA (vide de population)
LOTSIKPA 12 villages

- | | | |
|------------|------------|-------------|
| 01. SMLU | 06. NBOBU | 11. LONA |
| 02. LANARA | 07. KPAKCA | 12. AHENDRU |
| 03. SOKE | 08. DJONGU | |
| 04. SENGZ | 09. NGANOA | |
| 05. AVNA | 10. LOTSI | |

V GROUPEMENT NGE 26 villages

- | | | | |
|--------------|-------------|-----------------|-------------|
| 01. MBOJONA | 09. KOKO | 17. DHEBIA_NGEU | 25. LONGABI |
| 02. GOMBO | 10. LENGE | 18. BUU | 26. NZAKPA |
| 03. DEANAO | 11. PILOTO | 19. NZIKA | |
| 04. BALE | 12. MBODA | 20. NGASOU | |
| 05. KAMUTCHU | 13. BATHE | 21. AHENYI | |
| 06. BUSU | 14. LOTSIKO | 22. JUSI | |
| 07. LODINGA | 15. UGU | 23. BRITSA | |
| 08. AIED | 16. GOSHA | 24. LOGOBA | |

- NB :
- LENGE
 - PILOTO
 - BUU
 - JUSI
 - LOGOBA
 - NZIKA
 - NGEU

(vide de population)

REPUBLIQUE DEM. DU CONGO
PROVINCE DE LIKATI
TERRITOIRE DE DJUGU
CHEFFERIE DES BAHAMA BANJERE

CARTHOGRAPHIE DES VILLAGES PAR GROUPEMENT

I GROUPEMENT DJEDIA (vide de population)
18 villages

- | | | | |
|-------------|-----------|------------|-------------|
| 1. DZARINGA | 6. UKPA | 11. LOPEBI | 16. LIDDA |
| 2. NDIJAZA | 7. SANGA | 12. SADI | 17. NDIJAGO |
| 3. DHEMBU | 8. BAUSO | 13. JANGO | 18. DJEKI |
| 4. BIKOJO | 9. BROBBA | 14. LOKO | |
| 5. KONDO | 10. BATHI | 15. LODJA | |

II GROUPEMENT DJAIBA
17 villages

- | | | | |
|------------|-------------|--------------|-----------|
| 1. LODJA | 6. DJEJO | 11. NDIJANGO | 16. DBENI |
| 2. LAOJO | 7. DJAIMASU | 12. SAPALI | 17. JIUSO |
| 03. DJEBO | 8. LOWI | 13. JSOKPA | |
| 04. LINDU | 9. BONGA | | |
| 05. SHAKPA | 10. NGUPU | | |

III GROUPEMENT GALI (vide de population)
18 villages

16. TSUJI

NAME ET POSTE - NOMS.	AGES	SEXES	ADRESSES	OBSERVATIONS
LOBO LONMA	42	M	DHESSA	
MACHOKI VAS	30	F	NGOKI	
JOEL MAKI	4	M	KPALO	
MATUTINA LOTSOVE	30	F	"	
RACHELE MAWE	2	F	"	
CHULO JOSIA	17	M	NGOKI	
INDJABU JERMI VIANNA	40	M	ZATSO	
MATUTINA LOTSON	32	F	"	
BAHATI NGABU	6	M	NGOKI	
ESPERENCE MBU	25	F	ZATSO	
RUTH NATALI	10	F	"	
NGABA ENOKA	40	M	"	
MUKUSI KATHO	52	M	"	
FAUSTIN SINGO	52	M	"	
KADON DHEMBU	64	M	"	
MAPEMBO ESPERENCE	16	F	CHUBA	
ESORDI LINDJA	53	M	"	
NEABU GREGOIRE	32	M	"	
FIMACULE SHUKURA	5	F	"	
D'ODHA JULIANNE	60	F	"	
ESIDORI	20	F	"	
SOLIA DIKA	68	F	LOGO TAKPA	
REGINA BAEI	60	F	DUBA	
LOUISE NGABUSI	64	F	NGOKI	
CHRISTINA BEVILLE	55	F	"	
BURA BANE	48	M	DHECHU	
BUSHA DHECHU	47	M	INSIRO	
UZIAS SANGA	70	M	DI	
MAMBO SANGA	4	M	DI	
KPANE J. DEDIEU	42	M	CHUBA	
ANTOINETTE GIBESI	58	F	DHESSA	
PERA MPRON	25	F	"	
BIENFAIT ZIAS	5	M	DHESSA	
DEPRANDA LOJUNGA	55	M	"	
ZILLA DIVE	60	F	"	
CECILLE DIVE	20	F	"	
INSALE JERMI	40	F	DEKE	
JUSTINE UVE	5	F	TAKPA	
MANGALA DAWA	15	M	TAKPA	

NOMS ET POST-NOMS	AGRS	SEXES	ADDRESS	OBSERVATIONS
LOSIOMA LOIDHA	20	M	CHABA	
ROGELINE NAY	26	F	KALO	
CHATALE UVE	30	F	"	
LUSIA KIZAY	50	F	"	
FERDINA BUKPA	60	M	ZINE II.	
BOLINGO BUKTA	5	M	"	
ANTOINETTE NZALE	7	F	"	
SIFA LOVE	13	F	"	
NGABU FLORIBE	25	M	NGOKPA	
DYORINE MAVE	30	F	"	
BONNE GEDEO	40	M	ZATSO	
BEATRICE NZSANGUY	72	M	DZIKO	
LECTINA MAVE	45	M	"	
SINGO FLORIBE	50	M	"	
FARADSA BIARWANEA	30	M	"	
DANI LOTSOSO	05	M	"	
BANGA KALEBE	35	M	"	
FLORIDA DIVE	25	F	DZIKO	
GEORGINE MBUSI	30	F	NGOKPA	
ESPERANCE NERINA	2	F	"	
LIKIPA DHERNA	18	M	"	
NEMIA DZISU	36	F	DZIKO	
GEDEO PIMBE	60	M	ZATSO	
FURAMA DRESI	12	F	TAKPA	
SEREMIE SAKPA	3	M	"	
ANDRE DJIBA	80	M	NGOKPA	
VIDO RICHARD	25	M	"	
MBUSI EVALDI	75	F	DZIKO.	
LOTSIMA BODEE	55	M	NGOKPA	
NZANI GBABU	18	F	KPALO	
DRACH NGODDASI	23	F	NGOKPA	
SILEMO BIDHABLI	2	M	"	
SINAI SANDANIA	57	F	"	
GEDEO OMENU	65	M	ZATSO	
BEATRICE NZSANGUY	64	F	"	
MAKSIMIE KOHE	62	F	SAY.	
EMMANUEL NZAKA	2	M	AIHESA	

NOMS ET POST-NOMS	AGES	SEXES	ADRESSES	OBSERVATIONS
KABULI LOBINI	72	M	LALO	
NYINE DI	37	M	DI	
NGAMBU DI	35	F	DI (JAV)	
DHEKANA GULO	40	M	GULO	
MARIE DZIDA	72	F	CHUBA	
CHUSI FASI	28	F	"	
NGABU MARTIN	45	M	"	
DZIVE LUSI	25	F	"	
ALPHOSINE ISENGE	76	F	TAKPA	
DHONGA ISENGE	80	M	"	
AMBUSI SARAFINA	51	F	TAKPA	
FRANCOISE DZIDA	50	F	ZATSO	
GLORE LALO	2	M	LALO	
BUBU SIFORIE	62	M	LOGO	
SINGO DHEWA	20	M	JICHU (KAWA)	
ETIENE FIMBO	02	M	KAWA	
JADDA DHEWANNNE	38	M	NGDAPA	
LOTSIMA CHUNGA	17	M	TAKPA	
GRAVI NYINE	61	M	TSINDSO	
SEANNETE ISENGE	38	F	TAKPA	
MAKI MUSINGO	21	M	KAFE	
BUDZA POLE POLE	35	M	KAFE	
NDZEDWABISO SOBA	42	M	"	
NDZUNGO MUSAKHWA	40	M	"	
DEZI BARAKA	22	M	"	
BASA MUIZE	33	M	"	
BARAKA MARI	14	M	"	
RUTA KARWA	25	F	"	
JUSTIN LOBINI	62	M	"	
NGRABARD KARWA	41	M	"	
MASOKO UAIWA	62	M	MBOGI	
AUNDRE MOBILE	75	M	"	
SAMI MALEKO	22	M	"	

VENDEUR;
Le 21/6/1
2019

LISTE DES VICTIMES				
GROUPEMENT NGRAVI EN MYATIAMBALU No 13.				
NO	NOM	d. POSI NOM	S. PRENOM.	Pengotia
01.	CHARITIS	MUGISA	GIKWA.	MA
02.	IMAMI	BUSI	SALE	SA
03.	MARIEMÉ	MAVE	DEMIYA	MA
04.	SIMBO	BARAKA	MOISE	MA
05.	CHARITE	MUOLSA	SAMSO	MA
06.	GOMJI	ISABA	SAMI	MA
07.	MYAKOMA	FALE	CEPURA	MA
08.	KATEMBO	MWENAMBALE	PASCAL	MA
09.	BEMIDJO	UTUNGI	SHARLE	MA
10.	KITABO	BOLAFI	MOZA	MA
11.	ZAWALI	YASIN	ABOLI	MA
12.	DJALUM	ABUBAKAR	MBUZA	MA
13.	DJAWIA	OBOJE	DJABERO	MA
14.	UMIRAMBE	PITUWA	SAMUEL	MA
15.	NGBAMANJI	AKUMU	GRACIENA	MA
16.	MAVE	GBOSI	ROSETE	MA
17.	APIO	GIRAMIA	NEEMA	MA
18.	BUDZA	DE'BO	MAKI	MA
18.	DE'SU	VIVE	CRISTINE	MA
19.	NYANG'OM	NGAVE	RACHEL	MA
20.	MAGBO	LOLENI	FAUSTIN	MA
21.	DE'SU	DE'NE	JEANE	MA
22.	NGAISOLE	PATI	ISAC	MA
23.	LOSA	BAINI	ARSENE	MA
24.	KIZAI	DE'DA	BEATRICE	MA
25.	NYANGOMA	ANYEI	MARTA	MA

54	AWANGA	AKIKI	FOIBE	<i>Cécile</i>
55	NYAVITA	AKECHE	FRANÇINE	<i>Maria</i>
56	NARUNARO	LOBINI	BELIBA	<i>...</i>
57	MANU	LOWI	BARAKA	<i>Maria</i>
58	RICHAR	NGADJOLE	NGADJOLE	<i>Cécile</i>
59	DINA	BIRUNGI	FRANÇINE	<i>...</i>
60	AKUMU	NJILAK	SARA	<i>...</i>
61	NSANGUTA	PATCHU	KAPARA	<i>...</i>
62	CHARLOTE	KAPARA	KAPARA	<i>...</i>
63	ROGELI	BORIVE	HENRIETE	<i>...</i>
64	DIVE	FELISTA	FELISTA	<i>...</i>
65	NJANGUSI	LOSI	ESPERA	<i>...</i>
66	DHEZUNGA	BENGI	JEAN DIEU	<i>...</i>
67	UNENU	MAURICE	PASCAL	<i>...</i>
68	UVO - YA	JEAN	MAMBA	<i>...</i>
69	BERO	UMIRAMBE	BEREMIE	<i>...</i>
70	CHANTALE	DIVE	RII	<i>...</i>
71	UPIO	PIRONGIA	OZEA	<i>...</i>
72	GERMAN	KIZA	KIZA	<i>Mu</i>
73	URUMU	JOANA	ALWING	<i>off</i>
74	TIBASIMA	LOPE	JONAS	<i>...</i>
75	MARIEKO	AVOCHI	BEREMIE	<i>...</i>
76	MBIKPA	SHAKPA	JOSUA	<i>...</i>
77	KADILLO	UNEN	RACHID	<i>...</i>
78	UMIRAMBE	NADIA	DANIEL	<i>...</i>
79	DEKETO	UZELE	PHILEMON	<i>...</i>
80	UNYAI	UNONDA	UNOYA	<i>...</i>
81	BUWAGA	TORACH	JETUPHINE	<i>...</i>
82	UROM	SHWOTA	UKELD	<i>...</i>

113	NJAKATHO	PERUSE	BUSWAZA	
114	BARAKA	BAPU	FLORIBE	
115	LIKUMU	KAPARAI	JEAN-VIANE	
116	UWEKA	FWAMBE	JEANVEZE	
117	FRISKA	WRIEM	ANENE	
118	JEANE	BUSI	SERA	
119	TIBASIMA	BAMARAKI		
120	PASAA	LORIMA	MONATHA	
121	MANESI	PERASI	AMOTI	
122	VUMI	DEBORA	NICOLE	
123	REMI	KABULI	LENGA	
124	LOVE	ESPERANCE	SAKA	
125	MANAE	KATHO	ISAK	
126	GRACE	MAVE	DIVE	
127	MUNGU RIEK	NEMA	EVELINE	
128	NZALE	MAVE	CHANTALE	
129	LIRIPA	KOMBU	AIME	
130	MAPENZI	BORIVE	ANUARITE	
131	KPAWI	DAMAS	LOTSELU	
132	EVELINE	NZAKA	MAVE	
133	UBEMU	AMULA	JEAN PIERE	
134	SINENO	MAVE	ABIGA	
135	KIZAI	LOSI	JEANE	
136	SINENO	ABIGAEL	AIKANZA	
137	CHRISTINA	NZALE	KATSWEKA	
138	ROGELINA	NJANGUSI	BUMA	
139	ZAWADI	TCHETCHU	ELISHA	
140	MUSAFIRI	NAHURA	MAKI	
141	FURAH	RACHEL	MALOSI	
142	MUSAFIRI	SALOMON	KOMBU	

173	NYAMUTALI	UMIRAMBE	BIEN VENUE	Signature
174	MAVE	NGAVE	MANUELA	Signature
175	KIAORO	KIDAKURWA	FABRICE	Signature
176	FAIDA	MUSEME	FLAVIA.	Signature
177	MAKI	BARAKA	DAVID	Signature
178	ISINGOMA	KALIVARA	NG'KAKO	Signature
179	ISHARA	SAFARI	MODE.	Signature
180	ASATE	TUMAINI	DEBORA	Signature
181	SUZANA	KAGABO	NYAMIGOGO	Signature
182	MUSAFIRI	DHENO	ISAC	Signature
183	ERIKE	KAKISHANA	PAKAMO	Signature
184	UNENU	NYAMENGE	PASCAL	Signature
185	UNYERA	AROMBO	ABIGAEL	Signature
186	ANUARITE	MUNGU RIEK	KERU WESI	Signature
187	TABO	MUNGU NUII	ANA	Signature
188	NJAZA	MUGAVU	BOSCO	Signature
189	KATHO	MATUNGULU	MESHAKE	Signature
190	BAHATI	MUSINGO	MALONYALI	Signature
191	RACHEL	TABO	SHALO	Signature
192	FONIO	CWINYAAI	ISAC	Signature
193	DHEZUNGA	RICHARD	BURA	Signature
194	SIFA	PATIENCE	SINENO	Signature
195	MAMBO	MUSWA	ARAMANZANI	Signature
196	LOBIKPA	EZEKIA	SINGO	Signature
197	WIRWOTH	JOEL	JAWIA	Signature
198	RUNDI BOTH	UGEN	EZEKIEL	Signature
199	UCOUN	ASELMO	KILA	Signature
200	MAPENZI	TABO	ROZINE	Signature
201	UCHANDA	RUTA	ARIKI	Signature

232	U LONGO	BUGEU	MOSKA	U
233	UPIO	JUGITHO	UGENA	U
234	BIMA	BUGEU		-o-
235	MAKI	NGULO	SAMI	MU
236	URIEMA	AMONAITO	ESPERO	U
237	JEANE	AZIZI	BUVE	U
238	AJALUM	MUSA	KIZITO	U
239	MAPENZI	AZIDA	DELILA	U
240	UPAR	JEANE	NAUMI	U
241	AZUENGA	AZIDA	NATALI	U
242	AROMBO	BIWAGA	NEMA	U
243	MACHO	NZALE	NEMA	U
244	MARIENE	MAVE	LOTSOVE	U
245	MACHO	REBEKA	SILVI	U
246	KALLO	SAFARI	LOBI	U
247	KOMBU	KPAJANGA	NESTORI	U
248	NJAZA	BUSHA	MBILO	U
249	NGANDI	NGAYOLE	MANDRO	U
250	REMA	BARAKA	MBITSO	U
251	DIEU KABASEKE	LONU		U
252	NYICHUNGA	LIRIPA	CHARITE	U
253	LUNTE	PAY	EZROM	U
254	GOI	ROGELINA	AZIDA	U
255	LOMBERTI	MANANU	ARISU	U
256	UKUMU	UCAY	IBRAHIM	U
257	CHARLOTA	NGABAI	BUMA	U
258	ARAJIRO	MAGBO	DIEU DONE	U
259	UKONYEZI	PATRIQUE	BIEN VENUE	U
260	GBOMBURU	DAVID	SAUKPA	U
261	PIRA	JEANETE	AKUMU	U

292	FURAHA	NAOOLE	BÜÜMA	MA
293	MUSUA	ATINDA	ISAC	YUUD
294	DE DIEU	RIGROSSE	ABUKE	MA
295	FRANÇINE	AJAROVA	TORACH	MA
296	TIBASIMA	TARWA	POLO	MA
297	ATIMNEDI	GEORGINE	DEMA	MA
298	UMIRAMBE	SEBI	MADIT RWOT	MA
299	MATESO	JEANQUI	NARUNDO	MA
300	DEBORA	MACHOZI	MAZIGA	MA
301	ASIMWE	NYEKE	PASCAL	MUSUR
302	SIFA	NYARUSHAKE	WIAAZIK	MA
303	MUZAMILÖ	UMIRAMBE	TANISLAO	MA
304	AKENDA	BIEN VENUE	VICTOIRE	MA
305	BARAKA	MANIE	MOÏSE	MA
306	LONU	KALOGI	JEANBAILISTE	MA
307	ROZA	ARUMU	SIFA	MA
308	WANIRWOTH	ATIMNEDI	FURAHA	MA
309	BARAKA	SAFARI	MOÏSE	MA
310	ANYESI	NAROI	LOVE	MA
311	NGABU	GOLA	FAUSTIN	MA
312	ANIFA	ESTER	BIJOUX	MA
313	KASIME	AVOLI	FRANÇINE	MA
314	BUKANJANGA	MALOSI	ATOINETE	MA
315	SINGO	KOLU	EFREM	MA
316	EDJENIE	TCHUSHA	DORIKA	MA
317	IMANI	MAVE	NGABUSI	MA
318	ROZA	LILIBA	BEA	MA
319	CHARITE	BIARWANGA	MOÏSE	MA
320	UPENGI	BIENFE	EZEKIEL	MA

351	MAZIGA	CHARLOTE	AKIRI	COM.
352	FARCHENCE	NG'OMBUWE	APIO	
353	NEMA	GRACE ⁹ⁱⁱ	SHUKURU	
354	FAUSTIN	LOMBUNI	BATSI	
355	UAIKANI	JEAN	MUNGURIEK	
356	NJANGU	AUGUSTIN	KIZA	
357	NJAZA	KIZA	DEOGRACIENCE	
358	MATOSA	BOLINI	FRANGINE	
359	MANUELA	KIZAI	NJANGUSI	
360	AIME	LOVE	MUSINGO	
361	JEREMIE	BARAKA	MUSINGO	
362	NYANGO	FLORASE	MAVE	
363	LOISIMA	LOGO	DEOGRASIASE	
364	DIKIPANU	RICHARA	MAKI	
365	SINGOMA	DAVID	CHARLOTE	
366	AZIZAI	LOISELU	ABELAR	
367	ESTA	LOSI	ROZINE	
368	BEBE	FRANÇINE	AZIDA	
369	MAKI	FLAVIER	MUSINGO	
370	KATO	KIVIA	REIKPA	
371	NJALENGA	NJANI	CRESTOME	
372	MAKI	MBUKANA	DIEU DONS	
373	NANI	DHESI	MBUSI	
374	MAKI	DIROKPA	CLAVE	
375	MALOB1	DIRO	ASTEFA	
376	BAHATI	BELMI	LOGI	
377	ESTA	MBUSI	NGAVE	
378	KATO	KALISHA	DJALUM	
379	ESTER	AZVENGA	NADINE	
380	LOKANA	MALO	GUSTINO	

411	BONA	UYERGIU	RIBA	
412	BASA	CLAVER	ΔJAMBI	
413	LOVE	ΔZ'ΔZA	ROGELINE	
414	TOUT PASE	BLAISE	ISAC	
415	LOGO	KOJO	SAMUEL	
416	LIRPA	ABALA	CHERIMANI	
417	LONGIRINGA	INOSENT	MAKI	
418	ΔZ'ZA	NGANBAU	FLORA	
419	NGBAPE	JACQUE	PATRIQUE	
420	DHELO	DAULI	PASCAL	
421	JUSTIN	ΔUNJI	MUSINGO	
422	SUZANA	ΔHESI	NEMA MACHOZI	
423	SHUKURU	MAVE	REBEKA	
424	SIFA	MAVE	UVE	
425	KASEMIRE	BIRUNGI	MAUA	
426	BAUDJO	LONDE	DIEU DONE	
427	REBEKA	ΔZ'VINGA	MAVE	
428	DAVID	LOSIKWE	BULO	
429	SINGOMA	BAMARARI	JUSTIN	
430	KALIEBARA	BAGUMA	JEAN	
431	TABO	NGUNA	CRISTIAN	
432	NZALE	ΔZ'ΔJU	GLORIEZA	
433	HARIEIE	NYANGO	LOTSOVE	
434	JACQUE	MANARO	GIKWA	
435	JUSTIN	ΔHENIRO	NGABU	
436	TISU	SELE	ZALO	
437	KABIBI	UCIKA	ESPERA	
438	MBUKANA	BILE	GIRWA	
439	LOKASA	LOSU	JESETO	
440	WILI	GOKPA	GERAI	

467	AGENO	PASCAL	JEANCLAUDE	JA
468	AHEVE	MBUVE	CHANTALE	JA
469	TABO	ARIKI	CHANTALE	AA
470	MALOSI	NGABUSI	GEORGINE	MIS
471	PIBA	ZAI	TCHULO	JA
472	UPOJA	EWINYAI	WKELO	JA
473	LOGO	DZ'BO	DAVID	JA
474	ADEGI	AKUMU	FRISKA	MIS
475	LOTSOVE	SARA	ESTERI	MIS
476	BEBIDJO	ACHIRO	UGWAKU	JA
477	MAKI	MAPAMAJO	MAURICE	AA
478	LIRIPA	DIROKPA	BIEUBONG	JA
479	TIMTIKA	MANUEL	MIBUKATINA	JA
480	UMIRAMBE	WAZA	JACQUE	M
481	DEBA	ISAKA	MUSINGO	afu
482	BUVE	LOTSOVE	ESPERA	AA
483	SARA	NEMA	UUMULIA	M
484	JEANETE	KAJEMJ	UCANAA	AA
485	NGIABTINGO	PIRANOK	NAUMI	AA
486	NORIKR	NEMA	SIFA	AA
487	KARABA	LUMI	DEMEU	AA
488	TUMTO	UWEJINGOM	BEDI	M
489	MUNGURIEK	BIWAGA	DORCAS	JA
490	MAKI	SAMSON	UMIRAMBE	JA
491	UUMULIA	NGAVE	FRANGINE	

517	TEREZI	GBAI	MARIENE	u
518	BAHAI	BARARA	LUMI	f
519	JEANETI	NGABUSI	LOISOVE	u
520	MAWABO	CLARICE	MARIE	u
521	NGUJOLO	NGULO	ELISHA	u
522	KISEMBO	SHADRACK	KOJO	f
523	MAKI	BAVI	LUMI	u
524	LONU	BAVI	LUMI	u
525	MAGBO	CLAUDE	ISAMBA	u
526	DZISU	CLARICE	DHEBONZA	u
527	DZIZA	ONOSIETA	MENARO	u
528	LIRAA	JEAN DIEU	LOBO	u
529	UBOTE	VIGA	JEAN	u
530	KABAGAMBE	ABALA	JACQUE	u
531	JACQUI	ALAMA	DZIRANU	u
532	LOISOVE	KIZAI	ABIGAIL	u
533	MAKI	MUGAVU	JEAN DIEU	u
534	FRAGINE	LOISOVE	DHIMBE	u
535	BANGA	BONATA	BURA	u
536	NGABAI	FURAHA	ANWARITE	u
537	NGABU	JEREMIE	NYAA	u
538	URETI	UJI	JOEL	u
539	CHANTAL	LOISOVE	NDASI	u
540	PALEI	ONOSIETA	LOVE	u
541	MBUSI	MBILYA	ONOSIETA	u
542	MAKI	BARARA	JEREMIE	u
543	MALOSI	KIZAI	YERIMA	u
544	GBOSI	DISOVE	URIGINIA	u
545	LOISI SI	DIVE	ROGELINE	u

576	ABEKANI	DIEU DONE	UAONGO	
577	LONZIRINGA	DUMANI	JEAN BAPTISTE	
578	DAEZUNGA	SALOMO	BANGA	
579	JAEAMBE	KERKI	FAUSTIN	
580	TULIZO	ELEKA	ISAC	
581	BUSHA	JEANUIANE	DHENYIMBLU	
582	MANARO	JONGA	FAUSTIN	
583	TABO	EVALEI	NOKALA	
584	NGASOLE	DAVID	NEKPA	
585	MAKI	SAMUEL	LODRIGO	
586	UBEGIU	SILA	JEAN PAUL	0-0
587	BANATI	JACQUE	JEROM	
588	NGULOCHA	JONGA	BIEN VENUE	
589	LOTSIMA	BAMARAKI	SAMUEL	
590	AZIROLA	LOVE	MATUTINA	
591	UWONJA	PASCAL	UTUMA	
592	MANGBE	LEKANA	JACQUE	
593	DUNZI	MARI	ETIENE	
594	MANARO	MBURANA	BARAKA	
595	BASA	WILI	MBUJIBA	
596	MATESO	GUBA	ZEFANIA	
597	MANARO	KOKPA	FAUSTIN	
598	MAGBO	EMANUEL	BAINI	
599	EUGENE	LONGABI	LOMBU	
600	NGUNA	MAMBO	CRIZATE	

D. LES VILLAGES HEMAS ENTIEREMENT DETRUIITS

14.

Il en est de même de la destruction concertée de villages entiers de la communauté Hema. Vous trouverez ci-dessous la liste des villages qui ont été détruits :

15.

Les destructions de troupeaux et de biens matériels ainsi que les infrastructures publiques de la communauté telles que les écoles et églises, marchés, structures sanitaires, ... ont été effectués sciemment. Il en est de même pour le bétail sans compter le pillage de tous les biens de la population des sites attaqués. Nombre de véhicules ont été détruits, brûlés ou volés. Il importe de faire le recensement et la description de ces événements pour chaque village, les membres de ces villages ayant droit à réparation à charge de l'Etat congolais et de la Monusco et ce indépendamment des poursuites pénales réclamées dans le cadre de la présente plainte.

Tout cela révèle au niveau des pratiques remarquées, une opération ciblée pour détruire une communauté entière. Cela relève à notre estime de la qualification à minimum de crime de masse mais cette qualification n'est pas suffisante en l'espèce compte tenu des éléments découverts. Il s'agit d'un processus génocidaire caractéristique qui a généré énormément de personnes déplacées et de réfugiés. **Le récit des déplacés et réfugiés mérite aussi une attention particulière des autorités.**

Tout le processus mis en œuvre a clairement pour objectif d'éradiquer les zones occupées historiquement par les Héma de cette population sans hésiter à les détruire physiquement et matériellement.

LES ÉCOLES DÉTRUITES

22 écoles primaires et secondaires

les centres de santé

7 Centres de santé

les églises

Sont tous détruit!

Vendredi, le 26/04/2013, nous
avons eu la témoignage de Monsieur NGABU BURU BAHATI,
Originaire de l'ancien Groupement GOBII Secteur WITATSI Habitant à
BII CHEY. Il a été arrêté par P.N.C. Etant le Constant ils ont pu

Il avait identifié qlqs dirigeants
de milices Lendu + Village NAO dans le Groupement LAUSO

Secteur de WITATSI, * BAHATI Commandant

- Village BURU dans le Groupement LAUSO
Secteur de WITATSI il s'agit de :

* CHURA BOSSÉ

* CHURA CATHOLIQUE

- Village DABARU (ARI)

* ZONGA

- Village SAGO Vers TARA

* MBIKPA

- Village NABBA

* HUSARA fils de BZAMU

- Village DORAI

* CHURA

* Village KOD'A Group. GOBII Secteur WITATSI

* MAKI NDONDO fils de BBOLO-LOBBO

↳ Village GOBI il avait dit là il y a 35 armes
dans ces armes DES DYOBO avait retiré
5 armes et lui il dirige aussi ces
milices.

* MALBO

* BBUZI

* CHOTSOMBU

* CHARITE

* LONASIRINGA

- Village BEBA Groupement GOBI Secteur WITATSI

* REBA Chef de Village

- Village DHERA II IDEM

* SEME NGATSI

* BBI BBI

* MANDRO NANYI

* AGABBU

* CHARITE

- Village SOMBULO IDEM

* SOMBULO de Chef de Village.

LES DIFFERENTS CAS DES VIOLENCES SUBIES DANS LA CHEFFERIE DE BAHEMA BANYWAGI

Les personnes tuées dans les violences en chefferie de Bahema Banywagi

Voici la liste des personnes tuées dans les violences causées par les groupes armés de CODECO de NGUDJOLO Justin à partir de 2018 à nos jours et d'autres personnes ont été gravement blessées voici le bilan par groupement

1. Groupement Sala

Il a été attaqué par les assaillants LENDU de CODECO venus des groupements PENYI et JILI. Voici quelque nom de ces assaillants :

Ceux du groupement Penyi, il s'agit de Monsieur MAKI ; Monsieur WERA ; Monsieur LONE ; Monsieur LOMBUNI ; Monsieur BAU.

Ceux du groupement Jili, il s'agit de Monsieur FRACO ; Monsieur BETA ; Monsieur URIA ; Monsieur LONU

En date du 04/03/2018

Village SALA il ya eu 2 morts, il s'agit de BAMBU DDUBU et WARO KOLI ;

Village NGJANGO une personne tuée il s'agit de KIZAY MATUTINA ;

Village KIVI une personne tuée, il s'agit de BIENVENU KIVI ;

Village DHELI deux personnes tuées, il s'agit de BUSHA LIBERYE et MUPERO FAUSTIN

Village SINGO deux personnes tuées, il s'agit de DIRO BUJU et NGBAPE JEAN

En date du 10/06/2019

Village DHELI deux morts : LOMBU SAFARI et LOPA DHELI Village SENGE une personne, il s'agit de LABE NESTOR

Village TOTO un mort il s'agit de BAHATI TOTO

9 Sources d'eau détruites

4 écoles detolees et incendiées dont 3 écoles primaires EP LINGO, EP DHEL LONYO I, EP LONYO et une école secondaire Institut DHELI.

12 églises detolees ☒ 71 vaches pillées de Monsieur MAKI

101 porcs ☒ 654 chèvres pillées

2 postes de santés detolés et pillés il s'agit de poste de santé Lonyo et poste de santé Sala

Un moulin pillé de Monsieur KARBA TIBASIMA

7 motos pillées, les propriétaires sont :

KPADJANGA

GUSAPA,

Ce groupement a été attaqué par les assaillants Lendu de CODECO venus de groupement Penyi village : Dz'lo, Jogo, Datule.

48 cas de morts repartis dans des villages ci- dessous :

Village NYANIGA : 10 personnes tuées et identifiées dont les noms ci- après :

MALIBO,

MARCELLIN DZ'BA, UCHORA PADEYA, NOBIKANA NYABOBWA, LIBO, BULI, GASTON-LONE, YATE NGURU Richard, DIKABU.

Village BUKPA : 29 personnes tuées dont 23 personnes identifiées il s'agit de :

Village MUTANGA : 2 victimes

Village BELE : 3 victimes

Village TEMBELA : 1 victime

Village NGBAVI : 2 victimes

Village MANGALA : 1 victime

Village BUKPA : 6 victimes en date du 21/06/2019

En date du 19/06/2019 5 cas de morts dont 3 hommes et 2 femmes, aussi une personne capturée il s'agit de Monsieur MARCELIN

En date du 21/06/2019, 6 cas de morts

En date du 10/03/2018

5 écoles incendiées, dont Trois écoles primaires : EP BELE, EP MANGALA, EP SINGILIERA et deux écoles secondaires : Institut KAHWA 2 NGBAVI et Institut NYAMAMBA.

Le Centre de santé Nyamamba incendié

5969 cases incendiées dans 9 localités dont les villages :

NGBAVI, BUKPA, MANGALA, SINGILYERA, MUTANGA, BELE, TEMBELA, NYANINGA, MANGALA 2.

11 Eglises détruites

12 gros bétails de Monsieur ABALA pillé

1190 petits bétails des personnes différentes pillés

6260 volails pillés à travers les différents villages

1 Moto marque Haujue couleur rouge de Mr BAHATI KANDRU pillée

1 Moto marque Boxer couleur rouge, 1 Téléphone et écran plan de 42 pouces de Mr NDOROLIRE DHEMBU pillé ;

DINA AKIKI (27 ans),

MAVE (fillette de Mr MUGISA 4 ans),

JEANNE (fillette de DINA, 5 ans),

KABASEKE (fils de Mr NICOLAS, 14 ans),

JULE (2ans)

E. LES COMPLICITES ACTIVES ET PASSIVES ENTRE DES MILITAIRES FARDC ET LES MILICES CODECO

16.

Nous attirons également votre attention sur le fait que des complicités existent entre certains éléments des FARDC et les milices CODECO.

Il ne vous aura pas échappé qu'il existe une proximité objective entre nombre de sites attaqués et des stations de police et/ou de l'armée qui ne sont pas intervenus lors de ces attaques.

17.

Le 4 septembre 2020, à la prison centrale de BUNIA, des miliciens CODECO est venue en armes demander la libération des prisonniers CODECO.



VIDEO-2023-04-14-2
0-43-53.mp4

Non seulement les prisonniers ont été libérés mais en outre, les miliciens et prisonniers libérés ont été ravitaillés et on reçu des armes pour repartir en brousse.

18.

Nous disposons en outre d'une vidéo diffusée publiquement au cours de laquelle des dirigeants de la CODECO fraternisent avec des militaires FARDC. Cette vidéo date de février 2022. Vous la trouverez ci-dessous.



VIDEO-2023-02-26-1
5-34-05.mp4

19.

Vous trouverez ci-dessous une plainte déposée par la chambre des Hémas que nous avons l'honneur de représenter. Elle concerne des personnes Hémas victimes des milices CODECO et subitement retrouvées entre les mains des FARDC :

Chambre de Conseil Hema APCDH
Association Pour La Promotion Culturelle Et Développement Du Peuple Hema

Réf / N° 08/APCDH/CD/2022

PROVINCE DE L'ITURI
CABINET DU GOUVERNEUR MILITAIRE

RECUEIL 09 AOUT 2022
N° 7704
CHRISTINE
12/13

Bunia, le 09 Août 2022

Transmis copie pour information à :
- Auditeur Militaire près le Tribunal Militaire de Garnison de l'Ituri à Bunia.

Objet : Demandons la remise de Messieurs UMIRAMBE UBEMU et BARAKA MUGENYI à leurs familles respectives

A Monsieur le Gouverneur Militaire de l'Etat de Siège en Ituri à Bunia.

Monsieur le Gouverneur Militaire,
La Chambre de Conseil Hema (APCDH) vient par la présente auprès de votre autorité solliciter ce dont l'objet est repris en marge.

En effet, en date du 17 juillet 2022 vers 23 heures le village Hema de GBAVI situé au Groupement GBAVI, Collectivité de Bahema Banywagi a été attaqué par les CODECO Lendu en provenance du village DATULE situé au Groupement PENYI Secteur de WALENDU TATSI.

Après pillage systématique de GBAVI les CODECO Lendu ont enlevé deux personnes notamment : Monsieur UMIRAMBE UBEMU et BARAKA MUGENYI dont l'un d'eux mineur d'âge de 15 ans révolu.

Ces deux personnes furent amener et ont été détenues à Datule Groupement PENYI, village SONI en secteur de WALENDU TATSI par un certain colonel auto-proclamé de la CODECO Monsieur BAHATI.

Poursuivant ses investigations au sujet de ces enlèvements, la Chambre de Conseil Hema (APCDH) découvre

★ AUDITEUR MILITAIRE DE L'ETAT DE SIÈGE DE L'ITURI ★
★ ACCUSE DE RECEPION ★
N° d'Enregistrement : 08/08/2022
Date d'Entrée : 09/08/2022
Heures : 12h13
Receptioniste, Se

SIEGE SOCIAL
Commune : Mbunya G. Ngezi, AV.
Kamanyola, ND 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
UG, +256 709 952134

1
chambredecanselhema@gmail.com

miraculeusement que les personnes enlevées depuis le 17 juillet 2022 par les CODECO Lendu sont actuellement détenues à l'État-major Général de la troisième Zone de Défense, Secteur Opérationnel Ituri à TSERE détenues sans aucune pièce judiciaire.

Dans le cas d'espèce, la Chambre de Conseil Hema (APCDH) estime que les enlèvements de Messieurs UMIRAMBE UBEMU et BARAKA MUGENYI en date du 17 juillet 2022 de leur village respectif (GBAVI) par le colonel auto-proclamé de la CODECO Monsieur BAHATI, constitue bel et bien la violation de disposition des articles 67 du Code Pénal Congolais.

La Chambre de Conseil Hema relève en outre que leur détention jusqu'à ce jour au Secteur Opérationnel de l'Ituri à TSERE constitue des violations graves des articles 17, 18 et 19 de la constitution de la République Démocratique du Congo par les autorités militaires de l'Etat de Siège qui les gardent, car les deux victimes confirment avoir terminé un mois (1) au secteur opérationnel de TSERE.

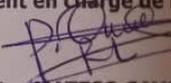
1. De ce qui précède, la Chambre de Conseil Hema (APCDH) considère sa lettre ici sous examen adressée au Gouverneur Militaire de la Province de l'Ituri comme une dénonciation faite contre les violations des dispositions légales en vigueur en République Démocratique du Congo et demande à l'auditeur militaire sous l'Etat de Siège qui nous lut sous copie d'en tirer conséquence.
2. Demande la remise des Messieurs UMIRAMBE UBEMU ET BARAKA MUGENYI à leurs familles respectives.
3. Sollicite l'examen médical et des soins médicaux nécessaires en faveur de deux victimes et ceux sur frais du gouvernement de l'Ituri car ils présentent tous deux les signes sérieux de torture. Confère photo en annexe.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur Militaire de la Province de l'Ituri, les expressions de nos sentiments les plus déferiants.

Fait à Bunia, le 09/08/2022

Pour la Chambre de Conseil Hema

Vice-Président en charge de l'Administration


Maitre MATESO SAVO Jospin











Vu & Approuvé
par L'APCDH
Le 18 2022
DB



Acte de Réception
N° 018
par Roland
à 15h18'

PV. DE REMISE ET REPRISE

L'an deux mille et deux, le 18^{ème} jour du mois d'Août; nous: Col LISANGA MOTUMBE Kocis, Adjoint T2 Rens Sect Ops ITURI se trouvant dans notre office; procédons à la remise des sieurs UMIRAMBE TCHOMBE alias UBEMU et BARAKA SAFARI arrêtés par les combattants CODECO/ALC aux mains de membre de leur famille.

Fait à BUNIA, le 18/08/2022

Pour la reprise

Maitre Roger LOGO MANDE

Avocat

Pour la remise

LISANGA MOTUMBE Kocis



Col

20.

Vous trouverez ci-après une vidéo tout aussi explicite montrant des militants CODECO rejoignant les forces militaires FARDC.



VIDEO-2023-04-10-0
6-59-28.mp4

A l'examen de la vidéo, vous apercevez un commandant CODECO qui appelle des miliciens CODECO par leur nom pour qu'ils rejoignent les forces militaires régulières FARDC. Le village où la vidéo a été prise est ALA en secteur WALENDU PITSI.

21.

Vous trouverez ci-dessous une autre vidéo datée du 17 juillet 2022 et tournée à Mandje proche de Tchomia où CODECO et militaires FARDC sont en train de négocier ensemble :



VIDEO-2023-04-10-1
5-49-16.mp4

Ceci permet d'ailleurs de comprendre la situation tragique de NYAMAMBA décrite plus loin dans la présente plainte. Dans cette région, nous vous rappelons que les milices CODECO se sont présentées avec l'appui de militaires FARDC et ont affirmé prendre en charge la protection des populations. Lorsque ces dernières ont repris petit à petit confiance, la souricière ainsi tendue sur la population s'est refermée et les milices CODECO ont entamé les assassinats de population.

22.

Ci après, l'on trouvera une vidéo de fraternisation entre CODECO et FARDC dans le marché OKAPI en chefferie de BAHEMA NORD où tous les villages HEMA ont été pratiquement rasés et vidés de leur population.

Comment qualifier cette complicité. Active lorsque l'armée soutient les miliciens CODECO, leur donne des uniformes et leur laisse des territoires à conquérir. Et passive lorsque les campements situés à quelques centaines de mètres ou à quelques kilomètres des lieux d'opération des milices contiennent des militaires qui ne réagissent pas lors des attaques dont la population HEMA est victime.

23.

Pour mémoire, une procédure pénale sous le numéro R.P020/022 est poursuivie à charge d'un groupe de militaires FARDC qui ont alimenté les milices CODECO en armes et munitions de guerre.

24.

Récemment, ce 3 avril 2023, trois policiers de l'Etat congolais ont été interpellés par des membres de la communauté alors qu'ils participaient à un massacre organisé par la CODECO dans le village de MABANGA. Vous trouverez également la vidéo ci-jointe.





33ecc305-9bbd-415c
-b84c-8090c700a04f.n



8a69d70f-56c6-4be2-
9d96-267c23e9664c.n

F. Impossibilité de circuler en dehors de villages sous contrôle des CODECO, création de villages-ghettos.

25.

L'ensemble de cette opération a été suivie d'une nouvelle stratégie apparue plus récemment dont nos mandants ont été les témoins. Dans les villages où subsistent des survivants, soit une petite unité CODECO occupe un coin du village soit une unité CODECO stationne à peu de distance du village. Dans les deux cas, il est pratiquement impossible aux villageois de circuler librement. Et les habitants sont placés dans l'impossibilité de circuler voire de satisfaire certains besoins élémentaires ce qui provoque peur, angoisse et stress et amène les populations à fuir leurs territoires voire les sites où ils sont déplacés en perdant tout refuge.



République Démocratique du Congo

PROVINCE DE L'ITURI

TERRITOIRE DE DJUGU

CHEFFERIE DES BAHEMA BANYWAGI

« Secrétariat »



INCURSIONS DE CODECO

- **Le 23/03/2022 vers 01h du matin :** l'incursion de CODECO au village de KASIDJI et GURE dans le groupement PENYI village voisin avec mon entité à plus ou moins 10 km à l'ouest de Tchomia où ma population qui est agricultrice a été la cible des malfrats qui sont venus l'exécuter à l'aide de machette et rentrer après avoir torturé certaines personnes, il s'agit de Madame BIRWINYO âgée de 40 ans femme enceinte de 7 mois selon les infirmiers car c'est une aire de sante de la zone de sante de Tchomia.
Ces mêmes hors la loi ont encore pillé les objets de valeurs de la population.
- **Nuit du 29/03/2022 :** vers 06h du matin il y a eu pillages de 54 vaches d'un éleveur de CO-PRODEL SABE du nom de NDAHURA ATWOKI dans le village NOGO en Groupement NGBAVI à environs 20 km au nord-ouest de Tchomia en Chefferie des BAHEMA BANYWAGI, cela a causé un déplacement massif de la population.
- **Nuit du 31/03/2022 :** pillage de 65 vaches dans le même village pour ces deux cas les bêtes se sont dirigées vers le village KELO-VU de groupement SALIBOKO en secteur des WALENDU TATSI.
- **Vers 05h du matin en date du 01/04/2022** pillages de 13 vaches dans le village BUA en groupement TAMBAKI dans la Chefferie des BAHEMA BANYWAGI à 13 km à l'ouest de Tchomia au pied de montagne et ces bêtes sont parties vers la direction de groupement PENYI en secteur des WALENDU TATSI.
- **Le 13/05/2022 :** Incursion de la milice CODECO dans le village NYAMAMBA, village TEMBELA-NYAKRIKA avec un bilan d'incendie des maisons, dans une famille ils ont incarcéré l'enfant et la mère et le père de la famille a été blessé par balle au pied et transféré à l'HGR Tchomia pour le soin approprié.
- **Le 19/05/2022 :** Affrontement aux environs de MANDRO Groupement TAMBAKI entre FARDC et CODECO avec répercutions sur la population en créant la frustration et le déplacement de la population à NDUNGBE dans le Groupement PENYI en Secteur des W/TATSI.
- **Le 02 juin 2022 :** Incursion CODECO à MBOGI et NYAMAMBA. Bilan un enfant de 14 ans décapité

- **Septembre 2022** : Il y a tracasserie des éléments de CODECO sur le Lac Albert qui rançonnent les pêcheurs. Il y a eu aussi d'échange des coups de balle entre CODECO et FARDC Force Navale sur le Lac Albert en date du 24/09/2022 mais sans incidents collatéraux, le fait s'est déroulé à DATULE au Groupement PENYI, Secteur des WALENDU TATSI.
- **Nuit du 11 au 12/12/2022** : Au site des déplacés de NYAMUSASI 2 situé entre TCHOMIA et KASENYI à 3 km de centre de TCHOMIA au sud a été attaqué par les hommes armés identifiés au CODECO à partir de 00h - 02h selon la déclaration des victimes, ces malfrats seraient venus de LANDA en Groupement PENYI et de Groupement EZEKERE en Secteur des WALENDU TATSI où ils sont installés au pied de mont bleu à l'ouest de TCHOMIA d'environ 17 km.

Ces hors la loi avaient emportés beaucoup des biens dans les ménages des déplacés et ménages traditionnels du site au total six ménages victimes des smartphones, 7 poules, 12 chèvres, 11 canards, 1 panneau solaire, 600 000 FC, téléphone portable, habits, etc. torture d'une maman de 58 ans d'âge, une femme de 35 ans dont l'enfant de 10 jours a été déshabillé puis jeté contre mur, ils ont opéré pendant plusieurs heures sans être inquiété.

Cet événement a provoqué un déplacement massif des déplacés vers KASENYI et Tchomia, depuis ce jour les déplacés vivent dans la peur totale et la frustration.

- **Même date** : Un monsieur nommé Moïse RUKPA résident à TCHOMIA, Village TAMBAKI a été victime d'incursion de CODECO au Village BANDONI sérieusement torturé et pillé.
- **Le 19/12/2022** : Incursion des éléments de milice CODECO dans le Village BANDONI où ces derniers ont pillé 13 chèvres de monsieur NDJABU BATONDA Faustin Préposé de l'état-civil de la Chefferie des BAHEMA BANYWAGI, une boutique a été leur cible de pillage et une maman violée l'épouse de monsieur KIKPINDI résident dans ce même Village.

Ces malfrats sont installés non loin de Village BANDONI au Groupement EZEKERE en Secteur des WALENDU TATSI tandis que BANDONI se trouve dans le Groupement TAMBAKI en Chefferie des BAHEMA BANYWAGI.

- **Le 21/12/2022** : Vers 17h⁰⁰ dans le Village KAKOKO 2 en Groupement TAMBAKI dans la Chefferie des BAHEMA BANYWAGI la milice CODECO a signé l'incursion dans le domicile de monsieur WANCAN agriculteur de son état, célibataire, père de 7 enfants âgé de 64 ans, originaire de la Chefferie d'ANGAL il était victime de ses divers documents d'identité et autres, 9 canards, 6 poules, 2 téléphones, 1 panneau solaire, 35 000 FC. Cette victime s'est déplacée et installée dans le site des déplacés de NYAMUSASI 2.

Ces malfrats seraient venus de Groupement EZEKERE au pied de mont bleu à environ 17 km à l'ouest de TCHOMIA.

- **Le 06 février 2023** : Vers 22h dans le Village GURE, Groupement PENYI en Secteur des WALENDU TATSI voisin du Groupement TCHOMIA, c'est un Village où cultive la majorité des agriculteurs de TCHOMIA pendant cette incursion des éléments de CODECO ont tué deux personnes et une personne gravement blessée alors soumise aux soins appropriés à l'HGR TCHOMIA et finit par mourir. Il reste un blessé vivant et un rescapé qui a échappé vivant à la machette ainsi c'était une attaque ciblée dans la maison de madame PACHU un sujet ALUR.
- **Le 17 février 2023** : Vers 01h du matin il y a eu incursion des présumés milices CODECO dans le Village KAKOKO 2 dans le Groupement TAMBAKI en Chefferie des BAHEMA BANYWAGI à une distance de 12 km au sud-ouest du centre de TCHOMIA où ils ont pillé 3 maisons d'habitations dont celui du Chef de Village, Monsieur TOKURO et son épouse ont été torturés alors admis au soin médical dans une structure sanitaire de KASENYI.
- **Même nuit** : Cette milice a fait incursion au Village BOAT de même Groupement TAMBAKI ont torturé Monsieur GIPA et son épouse.
- **Le 24 février 2023** : Incursion de milice CODECO à peu près ± 50 milices CODECO munies d'armes à feu et armes blanches en provenance de Groupement EZEKERE en Secteur des WALENDU TATSI cela dans le Village TCHEYA à 3 km du site des déplacés de NYAMUSASI 2 à l'ouest où ils ont tué un Monsieur agriculteur.
- **Le 18 mars 2022 vers 01h du matin** : Les éléments de CODECO ont abattu toutes les vaches d'éleveur KASUMBA au Village BOAT dans le Groupement TAMBAKI en Chefferie des BAHEMA BANYWAGI
- **Même date vers 13h** : 200 vaches de 3 éleveurs pillées par les éléments de la milice CODECO.
- **Le 22 mars 2023** : 90 vaches emportées par les éléments de la milice CODECO chez KAMUHANDA Samuel. Ce dernier est gravement blessé.

26.

Nos mandants situent le début de leurs problèmes et des attaques dont ils sont victimes en 2017.

Vous trouverez ci-dessous une série d'événements d'une extrême gravité recensés par nos soins. Ceci ne constitue pas toute la liste exhaustive des crimes commis mais une partie seulement. Nous allons compléter ultérieurement notre plainte soit avec des faits antérieurs, soit avec des événements survenus plus récemment que nous aurons recensés. Par ailleurs les rapports que nous déposons sont repris à leur date de publication mais nombre des faits relatés sont largement antérieurs à février 2022.

G. QUELQUES JALONS DE LA TRAGEDIE HEMA :

27.

- **2 février 2022 - Massacre de déplacés au Site Plaine Savo, province de l'Ituri, territoire de DJUGU, Collectivité de Bahema Badjere.**

Ce jour-là, les militaires CODECO venus de Balendu DJA'TS avaient attaqué ce site de déplacés vers 21h00 ,et y avaient tué 63 déplacés HEMA.

Aucune intervention de FARDC. Aucune poursuite de ces CODECO par l'armée congolaise



VID-20230404-WA04
91.mp4

28.

- **Vous trouverez ci-dessous le relevé des crimes commis à MBIDJO ,** qui démontrent l'intensité des attaques et leurs conséquences sur les populations qu'on peut considérer comme victimes d'une campagne de destruction massive et d'éradication d'une communauté entière – l'on reviendra ultérieurement sur les crimes commis en 2023 :

MASSACRE DES HEMA PAR LES MILICIENS CODECO AU VILLAGE MBIDJO ET SES ENVIRONS AU GROUPEMENT DHEGO, COLLECTIVITE DE BAHEMA BADJERE, AINSI QU'EN CHEFFERIE DE BAGHURU

- Le 7/08/2022 aux villages AKWE et JIMBU 16 morts dont 5 hommes ,8 femmes et 3 enfants. Plus 132 maisons incendiées. Pillages systématiques des biens matériels de la population.
- le 9/09/2022 au village MBIDJO, 19 morts dont 8 hommes ,7 femmes et 4 enfants. 55 maisons brulées et 2 hôtels.
- le 30/11/2022 au foyer minier BGADO, village DUBA, groupement DHIKAKO, chefferie de Balendu MABENDI, 4 morts et 2 hommes kidnappés, pillages des biens, incendie de 10 ménages et 8 maisons de commerce.
- le 12/2/2023 aux villages KOPKA, KOTA, NGUZU et JIMBU, 9 hommes, incendie de 356 maisons, dont 8 maisons de commerce et pillages des biens de populations.
- le 28/02/2023, au village MBIDJO, tuerie de papa NESTOR dans son champ au village.

29.

Pour votre édification voici le détail des massacres intervenus en chefferie des BAHEHEMA BAGURU

- MASSACRES EN CHEFFERIE DES BAHEHEMA BAGURU PAR LES CODECO

N°	DRAME AU VILLAGE	N°	NOMS DE VICTIMES	SEX E	AGES	DATE DU DRAME	OBS
1	BELIBA	1	LODHA BELIBA	M	79 ans	5/3/2018	
2		2	RAMAN SEFURA	F	74 ans		
		3	BAHATI DAKAUNA	M	9 ans		
3	GOPKA	4	BGABGAY LEONTINE	M	83 ans		
4	KONDE	5	BANGA FELIX	M	82 ans		
		6	DIKA ANGAIKA	F	58 ans		
5	LALO	7	MANDRO	M	31 ans		
		8	CHUVE CHARLOTTE	F	40 ans	11/3/2018	
		9	DHEKANA SHAKO	M	15		
		10	GBOSI PASCALINE	F	13		
		11	GBOSI CLARICE	F	11		
		12	SHAKO ISAAC	M	9ans		
6	LOBBO I ET LOBBO II	13	LOVE VERONIQUE	F	74 ans	5/03/2018	
		14	LINU NYAKABU	M	37 ans		
		15	NDJABU MBIDJO	M	35		
		16	BARAKA	M	12		
		17	DHETCHUVI	M	12		
		18	DHENZAY BGOSI	F	6 ans		
		19	SHUKURU SHAKO	M			
7	MENGO	20	LOKANA PKAWI	M	42		
8	MOBA	21	MANZEKE BGOSI	F	86		
9	PLOBA	22	TISU	M	42		
10	SHAKO	23	NDRUNDRO NZINZI	M	39		
11	TCHENDJI	24	MUSINGO JEAN	M	64 ans		
12	TSOLU	25	SINDANI PKAWI	M	83	6/3 /2018	
13	VUVU	26	LOBO ABEL	M	85		
14	LALO	27	BANAHA	M	80		

I. EN GROUPEMENT BELIBA

EN GROUPEMENT BENDELE

N°	NOM VILLAGES	DU	N°	NOMS DES VICTIMES	SEXE	AGES	DATE DU DRATE
1	HUMA SALIBOKO		1	I MANI	F	18 ans	10/06/2019
			2	HENRIETTE	F	30	
			3	CHARLOTTE	F	39	
			4	MUGISA	F	31	

		5	KABWANA	F	27	
		6	MAKI	F	34ans	
	Total :		6 personnes tuées			

N°	VILLAGE DU DRAME	N°	NOMS DE VICTIMES	SEXE	AGES	DETE DE DRAME
1	BUSU	1	RAMAN	F	+32 ans	6/02/2018
		2	VIEUX	M	+69ans	
2	TCHETCHU	3	BUJO	M	+59 ans	12/2/2018
3	KAKWA	4	VIEILLE RAMAN	F	+70	6/2/2018
4	BUTSO	5	DHEVE GORETTE	F	+59 ans	14/06/2018
		6	DHEDONZA GERARD	F	+31	
	TOTAL		6 PERSONNES TUEES			

IV. EN GROUPEMENT IGA-BARRIERE

N°	NOMS DE VICTIMES	SEXE	LIEU DU DRAME	DATE DE DRAME
1	MAMAN MADASI VICKY	F	SAUPKA/GPt	10/06/2019
2	LOKANA NDJANGO	M	LIMANI	
3	LOGO LIRIPA	M		
4	PKADJANGA	M		
5	NDJANGO	M		
6	JOSEPHINE	F		
7	LOVE IMANI	F		
8	LODYISI TUMAINI	F		
9	KISEMBO JEAN-CLAUDE	M		
10	JOSEPH	M		
11	PKAKI	M		
12	LOSHA	M		
13	PKADYU	M		
14	SHADRACH	M		10/6/2019
15	MN VANI AVEC SES 3 ENFANTS	F		
16	MAMAN ANASTASIE			
17	MAMAN LOUISE	F		10/6/2019
18	MAMAN JEANNETTE	F		
19	LOGO BUDJONA	F		
20	PKAVURO NDJANGO	M		
21	NDJALENGA			
22	2 HOMMES			
23	1 JEUNE DE BALUMA			

	TOTAL	28 PERSONNES TUEES		
--	-------	--------------------	--	--

V. EN GROUPEMENT JAKO NDAHORO

N°	VILLAGE DU DRAME	N°	NOMS DE VICTIMES	SEXE	AGES	DATE
1	JOLI	1	UN VIEUX	M		
2	TSILO LOSSA	2	UZUNI VANIE	F	+71 ans	08/09/2019
		3	OKO ETIENNE	M	77	12/06/2019
		4	ZAWADI BITSIKO	M	16	
		5	BARAKA BITSIKO	M	13	
		6	DORKA LOTSOV E	F	12	
		7	MAPENZI MAVE	F	11	
			TOTAL		7 PERSONNES TUEES	

VI. EN GROUPEMENT LOPA

N°	VILLAGE DU DRAME	N°	NOMS DE VICTIMES	SEX E	AGE	DATE DE DRAME	Obs
	NDJANGA	1	ORPHELIN	M	23ans	10/03/2018	Abattu vers Sesele au Chantier d'or
02	NDJANGA	2	11 PERSONNES	M		04/2021	

VII. EN GROUPEMENT RISASI

N°	VILLAGE DU DRAME	N°	NOMS DE VICTIMES	SEXE	AGES	DATE DU DRAME	Obs.
01	BENGE KEPKA	01	PIDJONGA RISASI Chef du groupement RISASI	M	66 ans	10/3/2018	Chauffeur mecanicien abbatu à PIMBO/ DJATSI
		02	NDJANGO RISASI ALLIAS KOMBOTE	M	28 ans		
02	RISASI		10 PERSONNES			En 2021	
03	DHENGAPI		11 PERSONNES			31/01/2023	
	TOTAL		23 PERSONNES TUEES				

VIII. EN GROUPEMENT TOLO

N°	VILLAGE DU DRAME	N°	NOMS DE VICTIMES	SEXE	AGES	DATE DU DRAME	Obs :
01	TCHIMBA	1	NGABUSI PERPETUE	F	55 ans	08/03/2018	
		2	DHEDA FLORIDA	F	47		
		3	TABO MARIENNE	F	28		
		4	VIVE ANNOCIETTE	F	52		
		5	NDJABU FLORIBERT	M	40		
		6	NGBAPE NYAMEBU	M	49		
		7	TSOPKA EVARISTE	M	36		
		8	MATESO DE DIEU	M	33		
		9	NGADJOLE CELESTIN	M	49 ans		
02.	PKADHIGO	10	PKALOPA BONAVENTURE	M	65 ans	13/03/2018	
		11	ANASTASIE FLORENCE	F	58		
03	TOLO	12	VIEILLE ZAOLE APRES	F	87 ans	8/03/2018	
		13	VIVE DAWLA	F	75		
		14	DIKANZA NEEMA	F	33 ans		
04	THATSI	15	MANDRO NDJARA	M	30 ans	08/03/2018	
		16	BANGA LOKANA	M	32		
		17	BGOMBO INNOCENT	M	41		
		18	CAPITAINE FARDC	M	58		
		19		M			
05	NYONO	20	LOGO NGBAPE	M	73 ans	08/03/2018	
		21	PROSPERE	M	38		
		22	DHELONGA NYOLO	M	19		
		23	MAVE JUSTINE	F	54		
		24	LOSANGA LODYI	M	43		
		25	LOGO PKINYO	M	41		
		26	BBANDO MOISE	M	38		
		27	DIVE VERONIQUE	M	62		
		28	DHETHO MAJU	M	73		
		29	LOGO AUGUSTIN	M	38		
		30	SINGO JUSTIN	M	18		
		31	NGADHO SAMUEL	M	25 ans	08/03/2018	
06	PKADHIGO	32	ELEVE DE L'ECOLE SECONDAIRE	F	16 ans	10/06/2018	
		33	VIEILLE MAMAN	F	74		

	TOTAL		33 PERSONNES TUEES				
--	-------	--	--------------------	--	--	--	--

STATISTIQUE GLOBALE DE PERSONNES MASSACREES PAR LES CODECO LENDU EN CHEFFERIE DE BAHEMA BAGURU

Eu regard à tous ces tableaux :

Au total, nous comptons 256 personnes hema tuées dans les 8 groupements de la collectivité de BAHEMA BAGURU.

Nous demandons qu'une enquête soit menée pour chaque personne assassinée. Dans chaque village, vous trouverez aisément les personnes témoins de ces massacres.

30.

- **DESTRUCTION DE DIFFERENTES INFRASTRUCTURES CHEZ BAHEMA BAGURU**

En Chefferie des Bahema Baguru :

9 Ecoles primaires, dont 30 bâtiments, Bureaux et salles de réunions.

2 Ecoles secondaires, dont 7 bâtiments et 2 bureaux

3 centres de santé, dont 5 bâtiments, 5 dortoirs et hangar

3 postes de santé, dont 3 bâtiments

3 bâtiments administratifs, dont 8 bureaux administratifs.

MAISONS D'HABITATIONS

Au total 6259 maisons de populations hema incendiées.

PILLAGES

I. Au groupement BELIBA 328 bovins, 327 caprins, 311 ovins et 15 porcins

II. Au groupement BENDELE 15 bovins, 135 caprins, 113 ovins et 48 porcins

III. Au Groupement BUDI : 39 bovins, 89 caprins, 35 OVINS et 41 porcins

IV. Au groupement RISASI : 104 bovins ,502 caprins ,47 bovins et 212 porcins

V. Groupement JAKO NDAURA : 62 bovins, 78 caprins, 29 ovins et et 27 porcins

VI. Groupement TALO : 153 bovins, 472 Caprins, 496 Ovins et 179 porcins

VII. Groupement IGA-BARRIERE : 67 caprins, 39 Ovins et 47 porcins.

Total : 701 bovins, 1603 caprins, 1501 ovins et 572 porcins

En fin, il sied de signaler que le total de volailles, de produits champêtres ainsi que les marchandises pillées sont incalculables.

Commentaires

Les victimes de 2020-2023 : tous les noms n'ont pas été révélés avec de précision

Les nombres de morts relevés ici ne concernent rien que les cadavres des hema enterrés et retrouvés.

L'origine des miliciens genocidaires CODECO

- Secteur de walendu Jatsi : Groupement Limani, Tseli, Yalala, DZ'NA ?? Sesele, Pimbo et Pitso

- Secteur des walendu TATSI :Groupement LOGa et BUD'O

Les fosses communes sont réparties dans les trois groupements

01.IGA-BARRIERE(DIKELELE) :7 corps

02.JAKO-NDAHURA : village LOPKA 2corps

03.LOPA, village LOWI 13 corps

31.

- **Le 12 octobre 2022, la chambre du conseil de l'Association pour la Promotion culturelle et le développement du peuple Héma a adressé un courrier très circonstancié aux plus hautes autorités du gouvernement congolais. Ce courrier est resté sans suite à ce jour. Pour la bonne règle, vous le trouverez ci-dessous à la présente et nous vous confirmons qu'il constitue une pièce de notre dossier et que les faits y relatés nécessitent la tenue d'une enquête approfondie.**

Encore sous le choc et la stupeur face aux massacres de la population civile en Province de l'ITURI, à l'Est de la République Démocratique du Congo, en particulier face aux attaques commises contre la **population civile de MBIDJO**, Groupement DHEGO en chefferie de BAHEMA BADJERE en date du **9 septembre 2022**, faisant ainsi plusieurs pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants (au total **dix-sept personnes civiles ont trouvé la mort et plus de quatre cent maisons de commerces et d'habitations ont été incendiées**), la Chambre de Conseil Hema (APCDH) vous adresse cette lettre pour dénoncer les **actes de Génocide** commis contre les membres de la Communauté Hema en ITURI par la **CODECO Lendu et CHINI YA KILIMA (FPIC)** que les autorités de l'Etat de siège font taire.

Tout d'abord nos pensées solidaires accompagnent les familles et les proches de déplacés qui ont injustement trouvé la mort lors des attaques planifiées contre les sites où ils se trouvaient. Nous accompagnons de tout cœur les enfants orphelins qui ne verront plus jamais leurs parents et les blessés qui souffrent dans leurs chairs. Nos compassions vont également à tous les survivants des massacres. Nous ressentons la blessure et la douleur nous infligées dans notre propre pays.

Lors de sa visite au Chef-Lieu du Territoire de Djugu, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a constaté qu'une tentative de Génocide était en cours en province de l'ITURI. C'est ainsi qu'il avait jugé nécessaire d'imposer des mesures exceptionnelles afin de prévenir cette tentative. Malheureusement les autorités militaires désignées pour appliquer ces mesures ont échoué.



2

				des biens de la population
10/04/2021	Groupement DIROKPA B / Nord	3 mois	Entre 8 à 9 km de la base Régiment militaire 3202 de MASUMBUKO du colonel MUSEKURA BAHATI Joseph	Aucune intervention militaire pour arrêter les massacres, destruction des villages, pillage des biens de la population
23 / 05 /2021	Groupement UCHA B / Nord	Destruction progressive et massacres pendant plus de 6 mois	13 à 15 km de la base Régiment militaire 3202 de MASUMBUKO du colonel MUSEKURA BAHATI Joseph	Aucune intervention militaire pour arrêter les massacres, destruction des villages, pillage des biens de la population
23 /05 /2021	Groupement DHEDJA B / BADJERE	2 mois	22 à 24 km de la base Régiment militaire 3202 de MASUMBUKO du colonel MUSEKURA BAHATI Joseph	Aucune intervention militaire pour arrêter les massacres, destruction des villages, pillage des biens de la population
27 /05 /2021	Village DII en Groupement LOSSANDREMA B / Nord	Plus de 3 mois	Position militaire FARDC	Aucune intervention militaire pour



4

pour les priver de l'éducation scolaire et familiale, dans le but d'en finir avec leur future. Il s'agit là, bien entendu, de planification savante, avec l'intention manifeste de rayer les membres de la Communauté Hema de la société humaine pour les faire disparaître du présent, du passé et de l'avenir.

C'est ainsi qu'après les massacres et les destructions des villages Hema tel que présenté dans ce petit tableau à titre d'exemples, ont commencé au mois de novembre 2021 les massacres des déplacés à travers les différents sites où vivaient les membres de la communauté Hema qui avaient échappés à la mort dans leurs villages de provenance.

Massacre de déplacés le 1^{er} février 2022 au site de la plaine SAVO a NGLÉE et le 9 mai 2022 au site de Loda

Par sa lettre N° 01/0742/PROGO/PI/2021 du 29 décembre 2021, Numéro de Classement 013, le Gouverneur Militaire de la province de l'ITURI, le Lieutenant-Général LUBOYA N'KASHAMA Johnny avait donné des injonctions claires pour occupation temporaire d'un terrain dans la plaine SAVO qui servirait comme site et pour construction d'abris d'urgence à BULE en faveur des déplacés survivants de massacres planifiés par la CODECO Lendu.

En effet, partant de la lettre citée ci-haut, la Chambre de Conseil Hema (APCDH) pense que le Gouverneur de la Province de l'ITURI, le Lieutenant-Général LUBOYA N'KASHAMA Johny avait pris conscience et connaissance de l'existence et de l'hébergement, dans le site de déplacés de la plaine SAVO, de 40085 survivants des massacres perpétrés par la CODECO.

Faut-il le rappeler, par la lettre N° 323/04101/CBB/JRDKL/006/2022 du Chef de la Chefferie de BAHEMA BADJERE adressé à l'Administrateur Militaire du territoire de Djugu, le Colonel MABOSSO ASSAMBA Jean-Ladis, dont la copie fut réservée au Gouverneur de la Province de l'ITURI, ce dernier (à



6

Ceci montre clairement que le Gouverneur militaire, le Lieutenant-Général LUBOYA N'KASHAMA Johnny, a trouvé dérisoire la mission et les injonctions qui lui ont été données par le Président de la République à l'article 4 de l'Ordonnance N° 21/016 du 3 mai 2021.

Voilà pourquoi, malgré les crimes contre les déplacés du site de la plaine SAVO, crimes les plus odieux qui ont terni la réputation de la République Démocratique du Congo, d'autres massacres horribles seront de nouveau planifiés et commis le 9 mai 2022, soit 3 mois seulement après la plaine Savo, contre les déplacés du site LODA à FATAKI, ôtant la vie à 14 personnes déplacés et faisant 12 blessés. Aucune intervention militaire ne sera alors faite par les FARDC dont le camp était situé seulement à 1 km au moment de l'attaque et ni par les CASQUES BLEUS de la MONUSCO dont le camp militaire est situé à 4 km seulement de LODA.

On retient que ce site de déplacés contenait au moment des faits 1667 ménages avec un nombre total de 8562 personnes déplacées dont les massacres avaient principalement visé le Bloc 17.

Massacres au site des déplacés de DRODRO le 21 novembre 2021, de CHEE le 17 novembre 2021 et de IVO le 28 novembre 2021

C'est une vérité bien connue que les attaques contre le site des déplacés de DRODRO ont été précédées de nombreuses actions de la CODECO lendu contre les villages Hema (cf le tableau à la page3, 4 et 5). Quels que soient les justificatifs que l'on donne, on peut difficilement soutenir que les massacres de 32 Personnes dans le site de DRODRO aient été brusques et imprévisibles.

Le regret exprimé par la Chambre de conseil Hema (APCDH), c'est la non-intervention du Régiment militaire 3202 de MASUMBUKO du Colonel MUSEKURA BAHATI Joseph situé seulement à 3 km du site attaqué, malgré



R

C'est ainsi que le site de RHOO, qui comptait 24000 personnes déplacées, a enregistré d'importants mouvements d'entrée, jusqu'à atteindre le chiffre de 74000 personnes déplacées. C'est après les massacres des déplacés sur le site de DRODRO le 21 novembre 2021 que s'est produit ce qui mérite d'être qualifié de **traitement inhumain**, à savoir **la non-assistance de ces milliers des déplacés par les Humanitaires**, sous prétexte que les CODECO lendu avaient bloqué tous les axes routiers, empêchant ainsi les Humanitaires de porter secours aux déplacés. Il a fallu attendre la **dénonciation par la Chambre de Conseil Hema (APCDH) de cette situation devant la presse le 11 décembre 2021** pour finalement attirer l'attention sur les personnes déplacées du site de RHOO.

Massacre de la population civile Hema en date du 15 novembre 2021 à CHABUSIKU par le BIRA de CHINI YA KILIMA

CHABUSIKU est un village Hema situé dans le Groupement TSERE à seulement 9 km de la zone opérationnelle des FARDC située à TSERE, à 17 km de la Ville de Bunia et à 12 km de l'Aéroport de Bunia.

Ceci prouve à suffisance que le Gouverneur-Militaire LUBOYA N'KASHAMA Johny n'a aucune volonté de protéger les vies humaines si **17 personnes** peuvent être massacrées et le **village entier de CHABUSIKU incendié** à une telle proximité de la zone opérationnelle militaire de l'ITURI.

La Chambre de Conseil Hema (APCDH) constate avec grand regret que les autorités de l'Etat de siège de la Province de l'ITURI ont échoué dans la mission que le Président de la République leur a confiée par son Ordonnance N° **21/016 du 3 mai 2021**.

Les obligations de respect de la vie humaine et celle de la protection telle que prévues à l'article 16 de la Constitution de la République



1n

De la mauvaise foi des autorités de l'état de siège

La mauvaise foi des autorités de l'Etat de siège profondément déçu, voire blessé les survivants des massacres de la CODECO Lendu et CHINI YA KILIMA :

- Le Gouverneur Militaire, le Lieutenant-Général LUBOYA N'KASHAMA Johny a prédisposé les 40 085 déplacés Hema du site de la pleine SAVO aux massacres de la CODECO Lendu ;
- Aucune visite ni hommage aux victimes de la part ce dernier n'a été enregistrée dans les sites où les massacres des déplacés ont eu lieu ;
- Moins encore n'a-t-il organisé des opérations militaires pour détruire les bases des Génocidaires.

Contrairement à ce qui lui est demandé à l'Alinéa 3 de l'Ordonnance du 3 mai 2021, le Lieutenant-Général LUBOYA N'KASHAMA trouve normal d'autoriser les circulations libres des Génocidaires avec des armes de Guerre et d'autres effets militaires sous prétexte qu'il a signé des accords de paix avec eux, alors que ceux-ci ont commis et continuent à commettre des crimes indéscribibles contre la population civile en Province de l'Ituri, République Démocratique du Congo.

Comment expliquer par exemple le ravitaillement des Génocidaires avec les munitions de guerre et autres effets militaires des FARDC (cf. procès devant la cour militaire de l'ITURI sous R.P020/022), alors que l'article 5 de l'Ordonnance du 3 mai 2021 désigne le Lieutenant-Général LUBOYA N'KASHAMA Johny commandant des opérations en Province de l'ITURI et lui donne pleins pouvoirs sur la gestion de l'Armée et de la Police ?

La mauvaise foi des autorités de l'Etat de siège est grande lorsque vous lisez le compte-rendu de la soixante-cinquième réunion du Conseil des Ministres du 19 août 2022, alors que le Lieutenant-Général LUBOYA



17

Alors, nous sollicitons ce qui suit :

1. Que le Président de la République mette fin à l'Etat de siège en Province de l'ITURI ;
2. Que le Gouverneur Militaire, le Lieutenant-Général LUBOYA N'KASHAMA Johny soit interpellé pour fournir des explications nécessaires sur les massacres des déplacés et les autres crimes commis sous son mandat contre la population civile en Province de l'ITURI ;
3. Qu'une enquête internationale indépendante soit ouverte sur le génocide encourus de membres de la Communauté Hema en ITURI, République Démocratique de Congo ;
4. Qu'il soit créé un Tribunal Pénal International spécial pour la RDC afin de juger les auteurs des génocides et crimes contre l'Humanité en Province de l'ITURI.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants les expressions de nos sentiments les plus dévoués.

Fait à Bunia, le 12 Octobre 2022

Pour la Chambre de Conseil Hema (APCDH)

Présidence



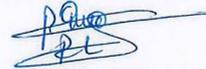
Justin MALOBI

Commission de Discipline



Paul MANDRO LOGO

Commission Judiciaire



Mé. Jospin SAVO



- Quelques photos illustrent ce rapport :



32.

L'on trouvera également deux rapports concernant les conséquences touchant des villages attaqués et détruits par les CODECO avant la publication du rapport du 12 octobre précité :

33.

**LES ATTAQUES PERPETREES PAR CODECO DANS LE GROUPEMENT
NGBAVI EN CHEFFERIE DES BAHEMA BANYWAGI DE FIN 2018 – 2023**

Transmis copie pour information à :
- Auditeur Militaire près le Tribunal Militaire de Garnison de l'Ituri à Bunia.

PROVINCE DE LA MANIÈRE
CABINET DU GOUVERNEUR
BUKURU 09 AIG 2012
7704
CHAISTINE
13/03

Objet : Demandons la remise de Messieurs UMIRAMBE UBEMU et BARAKA MUGENYI à leurs familles respectives



(APCDH) vient par la présente auprès de votre autorité solliciter ce dont l'objet est repris en marge.

Monsieur le Gouverneur Militaire,
La Chambre de Conseil Hema

En effet, en date du 17 juillet 2022 vers 23 heures le village Hema de GBAVI situé au Groupement GBAVI, Collectivité de Bahema Banywagi a été attaqué par les CODECO Lendu en provenance du village DATULE situé au Groupement PENYI Secteur de WALENDU TATSI.

Après pillage systématique de GBAVI les CODECO Lendu ont enlevé deux personnes notamment : Monsieur UMIRAMBE UBEMU et BARAKA MUGENYI dont l'un d'eux mineur d'âge de 15 ans révolu.

Ces deux personnes furent amener et ont été détenues à Datule Groupement PENYI, village SONI en secteur de WALENDU TATSI par un certain colonel auto-proclamé de la CODECO Monsieur BAHATI.

34.

PROVINCE DE L'ITURI
TERRITOIRE DE DJUGU
CHEFFERIE DES BAHEMA NORD
GROUPEMENT SOMBUSO

Ces personnes de SOMBUSO ont été massacrées en brousse et les corps se sont lentement décomposés sur place. Le lieu du charnier est resté longtemps inaccessible mais la population a pu l'identifier et une enquête approfondie permettra de mieux identifier les cadavres des victimes et les attaques que leurs corps ont subi.

16	RAFIKI BAPU BONHIEUR	M	SOMBUSO, Le 03/05/2015	LOSU	MALOBI LORANU	BUVE CHUDHA	MALOBI LORANU
17	NGUDHA GBOSI BIBIANA	F	SOMBUSO, Le 12/03/1947	SOMBO	KATO JOSEPH	DZADZA LOKERESIA	DIROKPA LONE
18	CHUVI ZAMBU GERSOM	M	LINGA, Le 24/02/1981	SOMBO	DHEBU BANDONI	NGADHO NGUDASI	LOBINI ZAMBU
19	NGADHO NGUDASI RUTA	F	NDARO, Le 05/07/1943	SOMBO	KPANA	LUSI	LOBINI ZAMBU
20	NGALIKA KAKWA	M	SOMBUSO, Le 12/05/1924	SOMBO	DYALOKPA KIZA	LUIZA NGAVE	BUSHA DYALOKPA
21	UVOY CHOUNDO LANYONGA	M	MOLA, Le 27/03/1934	SEKE	DIODYA CHOMBE	AMOY ANYEY	KPELE BENOI
22	UKENA MAGBO MALOBI	M	MOLA, Le 14/07/1917	SEKE	BASANI MAGBO	GOY NYAPIO	KPELE BENOI
23	CHECHU CHOMBE BASANI	M	FATAKI, Le 27/07/1969	SEKE	UVONA MALOBI	UKEWA MARTINA	LOJUNGA LEONARD
24	ANGELA	F	FATAKI, Le 07/06/1981	SEKE	JUNGATE	VICTORI	WEDUNGA
25	BEBE ANGELA INNOCENT	M	GOKPA, Le 03/08/2019	SEKE	NGADJOKPA DONATIE	ANGELA	WEDUNGA
26	BIENVENU	M	DUVIRE, Le 06/054/2008	SEKE	NGADJOKPA DONATIE	ANGELA	WEDUNGA
27	BUDZA LODZA PIERRE	M	SOMBUSO, Le 15/06/1951	KATO	PANGA BACHONGO	BRIGITTE TELIY	BU MAURIS
28	KANYO LODZA	M	SOMBUSO, Le 27/02/1978	KATO	BASANI MASKINI	PARNINA KEY	BU MAURIS
29	GODI SINGO SAMWELE	M	DJUGU, Le 11/06/1960	NYAMA 3	LONDE YOANI	KARSI ANA	MATESO SINGO
30	MABE SINGO SANZORA	M	DJUGU, Le 19/09/1964	NYAMA 3	LONDE YOANI	KARSI ANA	MATESO SINGO
31	UMIRAMBE NYAMA	M	SOMBUSO, Le 27/08/1997	NYAMA 3	LEDDA KIVIA	BIATRIZE	ADUVANGO KIVIA
32	NYISI CHUDHA YELOSIA	F	JIBA, Le 17/09/1961	MABILI 1	TIKPA LOKI	LOTSOVE NYIRMBE	BLEKPA RICHARD
33	JOKAY NYOCHA SHALOTA	F	FATAKI, Le 26/03/1971	MABILI 1	LONDRI JOKABA	MELEKA LOVE	CHELE DJOKABA
34	LORANU KPACHALE	M	SOMBUSO, Le 10/11/2009	MABILI 1	KPAGBO MAWAZO	LODYISI DZKI	KPAGBO FOSTIN
35	MACHOZI MBIDHA	F	SOMBUSO, Le 07/04/2011	MABILI 1	KPAGBO MAWAZO	LODYISI DZKI	KPAGBO FOSTIN
36	DZNZAMA LASI ODETTE	F	LODO, Le 03/08/2010	MABILI 1	LONA KPAKI	JOKAY CHALOTE	CHELE DJOKABA
37	BAHATI BARONGO INC.	M	JIBA, Le 12/07/1996	MABILI 1	LONEMA TSOKPA	BBUDHE GRATIANA	LOMA TSOKPA



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 PROVINCE DE L'ITURI
 TERRITOIRE DE DJUGU
 CHEFFERIE DES BAHEMA NORD
 GROUPEMENT SOMBUSO



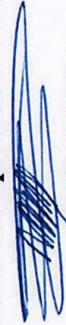
LISTE DES MAISONS INCENDIEES (DETOLEES), LES BETES RAVI ET AUTRES BIENS PILLES

N°	VILLAGES	NMBS DES MAISONS INCENDIEES (DETOLEES)	ELEVAGE DES ANIMAUX					VOLAILLES			MOYENS DE DEPLACEMENT	
			CHEVRES	MOUTONS	PORCS	LAPINS	POULES	CANARD	MOTO	VELO		
01	LAMBAMA 1	99	206	38	18	60	250	40	16	5		
02	LAMBAMA 2	105	280	70	23	300	850	60	5	16		
03	JOBA	211	72	5	12	15	150	12	2	6		
04	LOSU	96	250	152	7	12	178	7	2	3		
05	SEKE	105	36	4	6	5	126	6	7	10		
06	DZAPA	43	45	16	9	22	96	11	2	6		
07	NGABI	56	215	27	6	26	107	16	3	7		
08	DZADHU	44	132	12	5	13	85	9	2	1		
09	KATO	27	112	37	11	17	72	13	1	2		
10	BAKO	82	115	31	16	72	134	7	6	5		
11	NYAMA 3	35	195	23	6	35	117	24	3	2		
12	WASA	27	301	10	11	18	212	13	16	5		
13	DYEVICHU	120	390	81	15	25	106	11	12	7		
14	RULE-CENTRE	101	230	34	7	9	417	7	6	4		
15	UKOKO	98	66	12	6	4	115	11	8	3		
16	DJARARA	81	220	59	12	8	263	8	27	7		
17	SAOKPA	350	265	110	43	77	695	4	12	3		
18	DUVIRE	287	38	11	3	15	313	13	9	7		
19	DJEKPA	69	604	25	17	37	437	16	22	14		
20	MABILI 1	184	1038	37	22	41	567	23	33	17		
21	MABILI 2	55	103	25	7	27	78	22	3	7		
22	JUDZA	154	440	275	25	20	216	15	4	3		

23	SOMBU	401	497	56	17	32	386	15	9	5
24	NDJALO	29	75	13	12	42	113	13	2	3
25	TSORO	71	230	15	19	12	135	11	8	3
26	KPANDROMA	51	129	22	23	13	126	16	15	7
27	BENGI	73	88	13	72	12	180	6	8	4
28	JOZA	129	152	22	16	60	263	12	6	7
29	BANZ	226	25	15	22	65	415	45	7	25
30	DHENA	222	181	32	14	35	105	21	19	13
31	DJIDDA	212	132	19	23	27	167	32	7	11
32	MUKENDRE	88	121	22	12	19	121	13	5	7
33	UCHUKPA 1	137	67	11	9	24	117	12	6	8
34	UCHUKPA 2	123	87	17	11	31	83	13	3	7
35	NDODDE	302	213	17	21	57	293	63	12	9
36	DHEBADZA	139	183	47	33	73	117	78	17	12
37	NZAY	103	77	83	11	17	347	91	11	9
38	KAWA	86	367	127	51	137	407	103	23	22
39	DJAILO	132	102	57	17	32	211	11	7	11
40	KERTO	97	87	42	12	55	163	17	8	9
41	DISA	102	107	34	9	62	174	26	6	12
42	LINYI	97	159	87	35	43	213	24	5	13
43	BAPU	38	83	32	7	24	182	11	5	2
TOTAL GENERAL		5 287	8 515	1 885	733	1 730	10 176	981	390	338

NOMBRE DE LA POPULATION : 51 427

Chef de Groupement SOMBUSO



ADUBANGO LIDDA KIVIA DESIRE

Chef coutumier



35.

- Durant les mois de janvier et février 2023, dix personnes ont été assassinées à Mongwalu .





36.

- **NYAMABA LE 13 JANVIER 2023**

Avant la découverte de fosses communes, plusieurs attaques ont été recensées au groupement GBAVI :

Le 10/03/2018

Bilan : 21 morts, 5 écoles incendiées, 62 maisons incendiées

Le 19/06/2019

Bilan : 5 morts au Village BUKPA, kidnapping de Monsieur Marcelin

Le 21/06/2019

Bilan : 53 maisons incendiées y compris celle de Chef de Groupement

NGBAVI, pillage des maisons commerciales et bétails, 6 morts dont 3

hommes et 2 femmes au Village BUKPA.

Le 13/05/2022 : Village NYAMAMBA et TEMBELA

Bilan : 2 morts dont une femme et son fils d'une année, un homme

grièvement blessé par arme à feu.

Le 26/05/2022

Bilan : 2 morts au Village BELE

NB : l'occupation de Groupement NGBAVI par CODECO apes que FARDC soit

dégarnie des différentes positions pour NORD KIVU.

Le 13/01/2023 : MASSACRE avec bilan de 31 morts dont 12 femmes et 6

enfants, 5 femmes kidnappés dont une femme enceinte de 7 mois.

NOM ET POST-NOM

Fosse commune des HEMA

LIEU ET DATE DU CRIME

Tués par le Groupe armé CODECO à NYAMAMBA-DJUGU le 13/1/2023

AUTEURS :

Groupe armé CODECO

TEMOINS

Selon les habitants locaux, ces personnes étaient enlevées par la CODECO lorsqu'elles partaient au champ. Après plus des deux mois, de leur disparition, nous avons retrouvé leurs os dans la brousse de Nyamba, où les miliciens Codeco ne cessent d'attaquer malgré proximité d'une position des FARDC.

En ce qui concerne le mode d'action, il faut savoir que la CODECO s'est présentée sur place et a tenu un meeting avec la population locale au cours duquel il fut annoncé à cette dernière que les CODECO avaient fraternisé avec les FARDC et que désormais, ils avaient la responsabilité de la sécurité de cette portion de territoire. Dans un premier temps, la population avait peur mais par la suite elle est progressivement revenue sur place. Et c'est au moment où la confiance semblait rétablie que les massacres ont été perpétrés. Les militaires FARDC stationnent à 4 kilomètres des faits et n'ont pas intervenu et même après les événements, ils n'ont pas bougé.

Par ailleurs, la communauté HEMA conteste l'utilisation du mot découverte par la Monusco en ce qui concerne les charniers et fosses communes. En réalité, ils existent et personne ne pouvait l'ignorer et la Monusco n'est pas intervenue jusqu'au moment où il fallut bien assumer ce fait extrêmement grave et le mot « découverte » utilisé par la Monusco permet de faire croire que tout le monde l'ignorait, ce qui n'est pas exact.

Madame Alice WERITU avait d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme concernant ces événements dans les termes suivants :

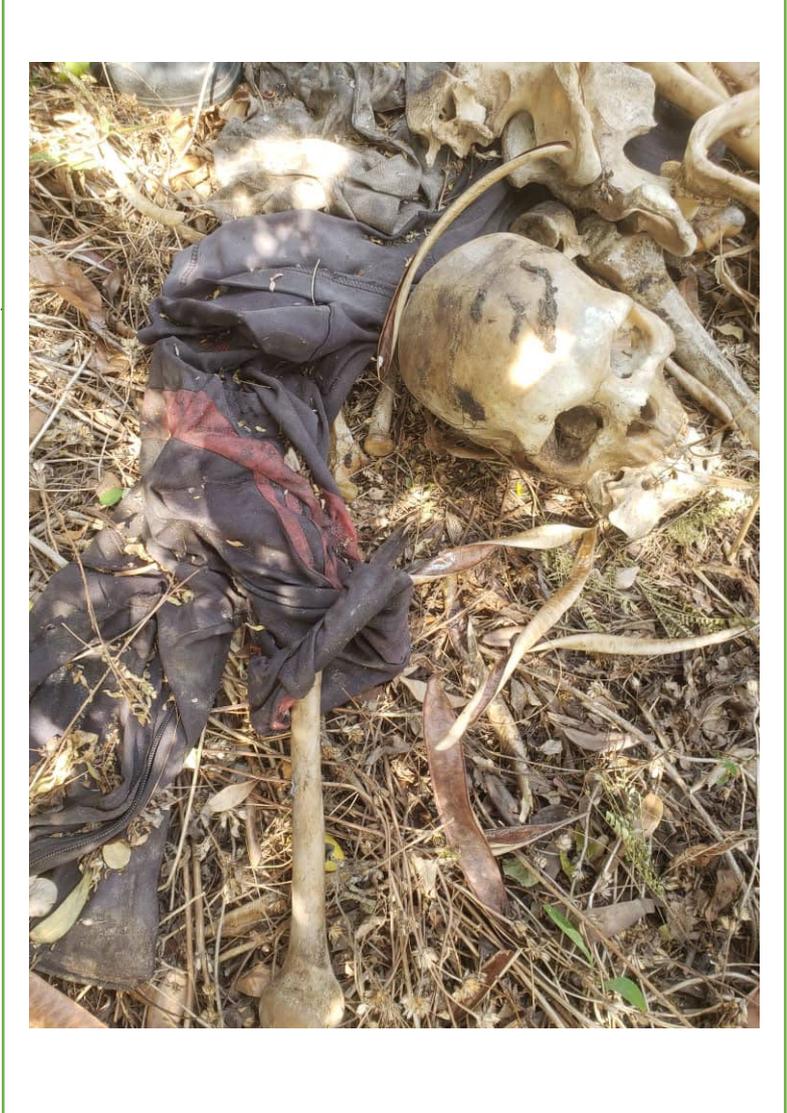
On 13 January 2023, an attack reportedly by the CODECO armed group in the villages of Nyamamba and Mbogi, Djugu territory, Ituri province, resulted in at least 49 civilians (31 men, six children and 12 women) allegedly summarily executed. A few days later, two mass graves containing the bodies of 42 and seven civilians respectively were discovered in the same locations. "Whilst the situation in North and South Kivu requires immediate action, so does the situation in Ituri. Civilians are being massacred based on ethnic identity, yet again. The conditions necessary for the commission of atrocity crimes continue to be present in a region where a genocide happened in 1994. We need to do our utmost to make sure that history does not repeat itself" the Special Adviser stated while commending the ongoing efforts by the African Union and East African Community to negotiate steps to end the violent conflict and build a culture of sustainable peace in the region."

Whilst the Ituri Province was relatively calm for several years, in 2017 armed groups resumed systematic attacks on villages. The violence, partly based on fights over natural resources, has roots in long-standing tensions and rivalries between two communities – the Hema, who are

traditionally herders, and the farming Lendu. The Special Adviser has observed with concern the escalating violence and strongly condemns the widespread indiscriminate attacks allegedly conducted mainly by the CODECO, but also the Zaïre armed group and others that have been manipulating intercommunal tensions and targeting civilians along ethnic lines. The Special Adviser is also concerned about reports of multiple attacks that have been perpetrated against IDP camps, as well as of systematic use of sexual violence as a weapon of war and of authorities not fulfilling their duty to prevent violence. “Impunity cannot prevail. When such heinous crimes are committed, perpetrators must never get away with it”, the Special Adviser stressed. “The situation in Ituri remains extremely volatile. If we do not act promptly, the region may be engulfed in atrocity crimes as happened in the past,” the Special Adviser added.

Statement by Alice Wairimu Nderitu, Special Adviser on the Prevention of Genocide, on the discovery of mass graves in Ituri, in the Democratic Republic of the Congo (DRC) – New York 23 January 2023.

La communauté HEMA n’est pas dupe des pressions existant au sein des services des Nations Unies en vue de contrer le travail sur la vérité de l’équipe de madame Alice Wairimu Nderitu. C’est une honte au regard des événements survenus en Ituri. Le travail d’influence mené par madame BINTU KEITA à propos des événements intervenus en ITURI n’est pas acceptable pour la communauté HEMA.



#GENOCIDE_HEMA_RDC 🔥🔥 Malgré cessez-le-feu de #CODECO et #FPIC BIRA singé à Nairobi, les Hema sont tjrs leurs cibles de génocide. Vendredi 3/2/2023 à 16h00, #FPIC ont tué plus de 40 et pillé plus de 110 vaches de 2 bouviers hema, dont l'un est blessé, en terr. d'Irumu vers KOMANDA.

Ces vaches ne sont pas fourdroyées, mais tuées par les miliciens #FPIC pour cause elles sont celles de Hema. Les Hema ne peuvent pas aller au champ, peindre leurs vaches au risque d'être tués par les miliciens au su et au vu du Gouvernement de Kinshasa. Quel est le péché de hema?

Malgré la dénonciation de ce génocide au mois de Janvier 23 par @UNOSAPG, les miliciens ne cessent de tuer les Hema et leurs vaches, hormis pil

LES ATTAQUES PERPETREES PAR COAFECO DANS LE
GROUPEMENT NABAVI EN CHEFFERIE DES
BIBANYWAGI DE FIN 2018 - 2023

Le 10/03/2018:

BILAN : = 21 morts
= 5 écoles incendiées
= 62 maisons incendiées

Le 19/06/2019:

BILAN : = 5 morts au village BUKPA
= KIDNAPING de Monsieur Marcelin

Le 21/06/2019:

BILAN : = 53 maisons incendiées y compris
celle du chef de Groupement NABAVI
= Pillage des maisons commerciales et
Bétales.
= 6 morts dont 3 Hommes et 2 Femmes
au village BUKPA

Le 26/05/2022:

BILAN : = 2 morts au village BELLE

Le 13/05/2022: Village Nyanamba et Tombela

BILAN : = 2 morts dont une femme et son
Fils d'1 année
= Un Homme gravement blessé par
arme à feu.

N.B. Occupation de Groupement NABAVI par
COAFECO après que FARDC soit dégariné des
différentes positions par Nord Kivu

Le 13/01/2023: MASSACRE avec BILAN DE 31 morts dont
12 Femmes et 6 enfants 5 Femmes KIDNAPES dans
Une Femme en état de 7 mois.



























L'identité des personnes dont les photos sont jointes ci-dessus vous parviendra très rapidement.
Les villageois ont entamé la procédure d'identification des corps et de ces photos.

37.

- 3 février 2023 - des vaches décimées par les miliciens territoire d'IRUMU vers KOMANDA

Ce sont les vaches de Hema que les miliciens genocidaires FPIC ont tué hier Vendredi 3/2/2023 vers 16h00 en Ituri, territoire d'Irumu vers KOMANDA. Ces miliciens ont tué plus de 40 vaches et ont plus de 110 vaches.

Selon le témoignage de l'un des notables de Bahema d'Irumu, ce forfait est causé par les miliciens FPIC Bira venus de MAKABO. L'un des bouviers du nom KASWARA est gravement blessé et est admis à l'hôpital.

Les deux bouviers ont été surpris au pâturage là où ils gardaient leurs vaches. Ces deux bouviers Hema se sont vus dépourvus de toutes leurs vaches. Quel malheur ? Aucune intervention et aucun effort sont signalés de la part de FARDC pour la récupération de ces vaches. La situ

Plus de 40 vaches sont tuées, et laissées par les miliciens FPIC et plus de 110 vaches sont pillées. Elles sont ramenées à la destination de MAKABO. Jusqu'à là, rien n'est fait pour la récupération de ces vaches.





38.

- **Le 3 février 2023, une maman et sa fille ont été assassinées par les milices CODECO
Dans la localité de Nyiro territoire Tche**

C'est une maman veuve qui a été surprise hier avec ses deux filles dans leur champ par les miliciens genocidaires CODECO en Ituri, terr DJUGU, Collectivité de Bahema Nord Groupement LOSSA-NDREMA , Localité NYIRO à TCHE selon les témoignages du Chef du Groupement LOSSA-NDREMA.





39.

NOM DE LA MAMAN VICTIME :

ANASTASIA HENRI

Agé : 52ans

LIEU ET DATE DU CRIME

Les Miliciens de la CODECO de SALIBOKO/Balendu TATSI ont tué 3 HEMA de Loc.NYIRO/TCHE/Cheff Bahema Nord dans leur champ selon Chef de Grpmt LOSANDREMA. Vendredi 3/02/2023 à 13h00.

AUTEURS :

Groupe armé CODECO

TEMOINS

L'incursion de miliciens de la CODECO a eu Vendredi 3/2/2023 vers 13 h00 à TCHE, Bahema Nord (MAINDRA) fait état de 3 personnes tuées.

La maman ESTHA est une veuve qui est tuée avec ses deux filles. Elle avec ses deux enfants sont de déplacées du site de déplacés de TCHE. Vu que les déplacés ne sont plus assistés depuis une année dans ce site, elle a bien voulu aller faire le champ avec ses filles

Une fille de 17 ans du nom Choisie, finaliste à l'école secondaire. Un garçon du nom KIKI de 12 ans et un Papa de 40 du nom MATESO. (Habitants locaux).



Ces images modifiées pour raison de sensibilité. Mais les images originales existent et pourraient être données en cas de nécessité.

40.

4 février – assassinat de NGUNA au village OKE

NOM ET POST-NOM

ASSASSINAT DE NGUNA LE 4 FEVRIER 2023

LIEU ET DATE DU CRIME

Tuée par les miliciens de la CODECO venus de MAKOFI, collectivité de Balendu Bendi vers 15h00. Il est tué dans son village OKE du côté de BERUNDA, Grpmnt NGAZBA Chefferie de Bahema Nord. Le 4 Février 2023. Après l'avoir fusillé à la tête, les CODECO ont pillé beaucoup de produits champêtres.

AUTEURS

Groupe armé CODECO

TEMOINS

Ce témoignage nous le tenons de la part du Président de Jeune du Groupement NGAZBA.



41.

- **Assassinat de Lobo le 4 février**

ASSASSINAT DE LOBO LE 4 FEVRIER 2023

NOM ET POST-NOM

LOBO

LIEU ET DATE DU CRIME

Tué puis égorgé par les miliciens CODECO le Samedi 4/2/2023 à 19 h00.

AUTEURS :

Groupe armé CODECO

TEMOINS

Son corps est revenu dans son domicile au PKANGBA au centre commercial d'IGA-BARRIERE, toujours en Chefferie de Bahema BAGURU. Selon la source contactée et le Chef de localité de BAHEMA BAGURU, il est tué par les CODECO venus de BAMBU de Balendu

Encore une autre tuerie de Hema en Ituri, territoire de DJUGU entre le tronçon NIZI-MABANGA. Ce taximan du clan Abasingo dont le nom est LOBO est fusillé, puis égorgé par les miliciens genocidaires CODECO le Samedi 4/2/2023 à 19 h00.

Selon la source contactée et le Chef de localité de BAHEMA BAGURU, il est tué par les CODECO venus de BAMBU de Balendu DJA'TS.

Son corps est revenu dans son domicile au PKANGBA au centre commercial de IGA-BARRIERE, toujours en Chefferie de Bahema BAGURU.

DJA'TS.





42.

5 février 2023 : attaque du village DYAMBU

Alerte 🔥🔥

La Communauté LORI et le Gouvernement congolais cherchent à porter sur la Communauté Hema un crime dont elle est innocente.

C'était le 5/2/2023 vers 19h00 qu'une équipe de URDPC/CODECO avait attaqué le village DYAMBU du groupement DZ'NA de Balendu PI'TS en territoire de DJUGU, province de l'Ituri.

Le bilan de cette attaque était 11 Balendu tués et 31 blessés.

Selon les premières informations, les Balendu de cette entité accusaient les miliciens URDPC/CODECO dont certains éléments étaient même reconnus par la population dudit village.

Ce n'est pas pour la première fois que les Balendu s'entretuent vers ce côté :

Pour la première fois, les miliciens URDPC/CODECO avaient tué 4



Voici la cartographie du village DYAMBU.

Comme rappel, les Hema qui habitaient à peu près 15 km de DYAMBU ont été chassés et leurs villages incendiés par les CODECO à 2017 qui actuellement sont au site de déplacés Plaine Savo de Behema Badjere environ 40 à 45 km du village DYAMBU.

L'on trouvera ci-après des audio concernant ces événements :



AUDIO-2023-02-08-2
1-29-40.m4a



AUDIO-2023-02-08-2
1-29-41.m4a



AUDIO-2023-02-08-2
1-29-42.m4a



AUDIO-2023-02-08-2
1-29-43.m4a

43.

- **Le 12 février notre collectif a été alerté concernant les événements suivants survenus sur le territoire de DJUGU, à MBIDJO AKWE:**

Attaque de MBIDJO AKWE de Bahema Badjere, territoire de DJUGU

Bonjour groupe ! Après avoir brûlé 5 villages et pillé beaucoup de biens de valeurs de MBIDJO_AKWE de Bahema Badjere, territoire de DJUGU province de l'Ituri , Dimanche 12/2/2023, et tué 8 Hema dont 5 hommes et 3 femmes

, Aujourd'hui, Depuis 7 h00 jusqu'à 9h00, les CODECO sont revenus nombreux : les enfants, les vieux, les jeunes,.. à MBIDJO, cette fois là dans des champs de HEMA.

Ils ont eu à arracher le manioc de plusieurs champs qu'ils ont toujours ramené à DAMAS de Balendu MABENDI.

La situation reste volatile dans ce milieu. Jusqu'aujourd'hui, aucun élément de FARDC ou de MONUSCO n'a mis ses pieds à MBIDJO ne fus que pour documenter ou pour stabiliser la sécurité du milieu.

Silence total du Gouvernement de l'État de siège en Ituri.

Le demain de HEMA de cette région minière est trop critique.

44.

- **4 février : vol et destruction du bétail de monsieur BEIZA à MAI TATU**
- Le samedi 04/02/2023 au territoire d'Irumu, Groupement BASILI, Localité MAI TATU vers KOMANDA , plus de 120 vaches tuées et 30 vaches enlevées à monsieur BEIZA

45.

4 février 2023, tuerie d'un héma au village OKE / BERUNDA :



AMANI ITURI @ITURI_AMANI · 13 s

#GENOCIDE_HEMA_RDC: 🔥🔥 Les Hema sont-ils voués à l'extermination par Kinshasa? Encore tuerie de mhema NGONA au village OKE/ BERUNDA_Grpmnt NGAZBA, Cheff Bahema Nord ITURI_DJUGU par **#CODECO** venus de MAKOFI, Samedi le 4/2/2023 vers 15h00. Nos cris atteindront quand **@UN_BintouKeita?**



UE en RDC 🇪🇺 et 9 autres

46.

Attaque du village MURUBYA le 13 février 2023

Hier, Lundi 13/2/2023 les miliciens genocidaires FPIC ont attaqué le village MURUBYA du Groupement BADYA de la Collectivité SOTA de BAHEMA d'Irumu, territoire d'IRUMU, province de l'Ituri.

Selon le témoignage du Chef du Groupement de cette Entité, les miliciens FPIC ont attaqué ce village de MURUBYA entre 15h et 16h00.

Comme bilan, ces miliciens ont pillé 70 vaches qui sont ramenées chez Babira de WALU et GANGU.

Aucune intervention n'est faite jusqu'à là pour la récupération de ces vaches.

Ces vaches appartenaient aux trois HEMA, dont les noms sont:

BAMARAKI NTAGA

DAVID NTAGA

Et à NYOKA YA SUMU

47.

- Attaque MBIDJO Koba Récit de témoins

Message reçu :

Bonjour et bon Dimanche. Comme nous l'avions alerté hier vers 22h00, les miliciens génocidaires CODECO ont effectivement attaqué le centre Mbidjo/Koba de Bahema Badjere, territoire de DJUGU province de l'Ituri.

Depuis 7h00, les CODECO sont en train de brûler le centre AKWE toujours de la Collectivité de Bahema Badjere, territoire de DJUGU, province de l'Ituri.

Comme rappel, c'est pour la troisième fois que les CODECO sont rentrés attaquer le centre de négoce Mbidjo.

Ils avaient brûlé ce centre, et y avait tué vingtaine de Hema vers le mois d'août 2022.

A l'heure qu'il est, malgré notre alerte d'hier, pas d'intervention de la FARDC et de la MONUSCO.

Ils sont en train de brûler ces deux centres hema sans être inquiétés par qui que ce soit.

Ces CODECO proviennent toujours de DAMAS de Balendu BENDI où se trouve leur bastion depuis plus de 2 ans qui n'a jamais été démantelé malgré les multiples alertes de Société civile de MBIDJO.

Toutes ces informations nous proviennent de la part de Société civile de MBIDJO.



VIDEO-2023-02-12-0
0-31-15 attaque mbid



VIDEO-2023-02-12-0
0-31-15 attaque mbid



VIDEO-2023-02-12-0
3-47-34 attaque mbid

48.

Attaque du lundi 6 février 2023 au village de GURU (l'année de référence sur le message est erronée – erreur matérielle – les faits se sont bien déroulés le 6 février 2023.

Hier Lundi 6/2/2022 vers 22h00 , CODECO ont attaqué les cultivateurs Hema et Alur, tous des nilotiques,et membres de 5 communautés victimes des atrocités de CODECO et FPIC en Ituri au village de GURE, situé environ 14 km du centre commercial TCHOMIA de Bahema BAGURU, territoire de DJUGU, Collectivité de Bahema BANYWAGI.

En plus de ça, après s'être tués entre eux à DYAMBU, CODECO continuent à accuser les Hema d'être auteurs de ce crime, ce qui est faux et sont entrain de préparer comment massacrer les Hema dans ces jours, surtout les Hema se retrouvant vers FATAKI, BAHEMA Nord et Bahema Badjere.

Les choses se pointent très mal pour les Hema depuis hier.

Ils ont réussi à tué un Alur et deux

Parmi les quatre victimes, 1 rescapé, 2 morts et 1 blessé grave à HGR TCHOMIA. UBE 42 ans et TUMI 23 ans sont mort, Munguromo 21 ans blessé et UYER 19 ans rescapé.





49.

- **MBIDJO ET AKWE – Attaques CODECO - 12 février 2023**

Voir témoignage ci-dessous :

-

Bonjour ! Aujourd'hui Dimanche le 12/2/2023, les miliciens CODECO venus de Balendu BENDI, précisément de NGUO et de DAMAS ont fait l'incursion dans 5 localités de groupement DHEGO, BAHEMA Badjere, territoire de DJUGU, province de l'Ituri.

Comme bilan, dans la localité de KOPKA ,ils ont tué un papa et une maman avec leurs deux enfants.

*Au centre de AKWE,ils ont tué 6 personnes.
Jusqu'à là aucun blessé n'est signalé et aucun kidnappé ou disparu car les recherches continuent.*

Au total 10 personnes tuées dont les corps sont gravement mutilés.

5 hommes,1 garçon de 11 et 1 femme et deux filles.

Ils ont incendié les maisons de 5 villages, à savoir KOPKA,JUDDAY,JIMBU, BAKU et AKWE Centre.

Plus de 500 maisons incendiées et plusieurs bien de valeurs pillés par ces CODECO.

C'est vers 8h00 ,ils sont rentrés toujours à DAMAS et à NGUO.

Le bilan provisoire d'aujourd'hui semble être très lourd. Déjà 8 corps de hema retrouvés qui peut aller ou même dépasser 30 personnes tuées aujourd'hui.

Les CODECO ont incendié 2 grands centres minières Hema. Le centre de négoce Mbidjo/KOBA et AKWE.

Ces centres sont systématiquement pillés avant de les brûlés. Les images après.

Nous demandons à la MONUSCO de venir documenter ce qui s'est passé à MBIDJO et AKWE, d'intervenir pour la sécurité de populations qui sont les plus exposées aux tragédies de miliciens genocidaires CODECO.

50.

Le 16 février, un officier héma poursuivi et condamné :

#GENOCIDE_HEMA_RDC: 🔥🔥 Colonel mhema Désire Lobo #Kamuhanda est condamné à la peine de mort d'avoir fui devant le feu de M23 à Bunagana.

Pas de justice pour condamner les généraux qui ont fui devant les M23 à: #Kiwanja, #Rutchuru, #Kitchanga..., malheur sur malheur pour Hema! 1/t

Comme rappel, le Colonel LOBO Kamuhanda était pris en otage par #CODECO le 16/2/2022 pour s'échapper après 3 mois le 12/04/2022 avec l'équipe de task force en Ituri. Après 1 mois à Bunagana, et 6 mois de prison à MUNZE/Nord Kivu, le voilà jugé pour la peine de mort! Quelle chance ?

Le moment où se tient chez Hema le deuil de 2 Colonels ÉRIC #MBAVAZI et Christian #DEGOL qui sont morts successivement (Décembre en 2022),o

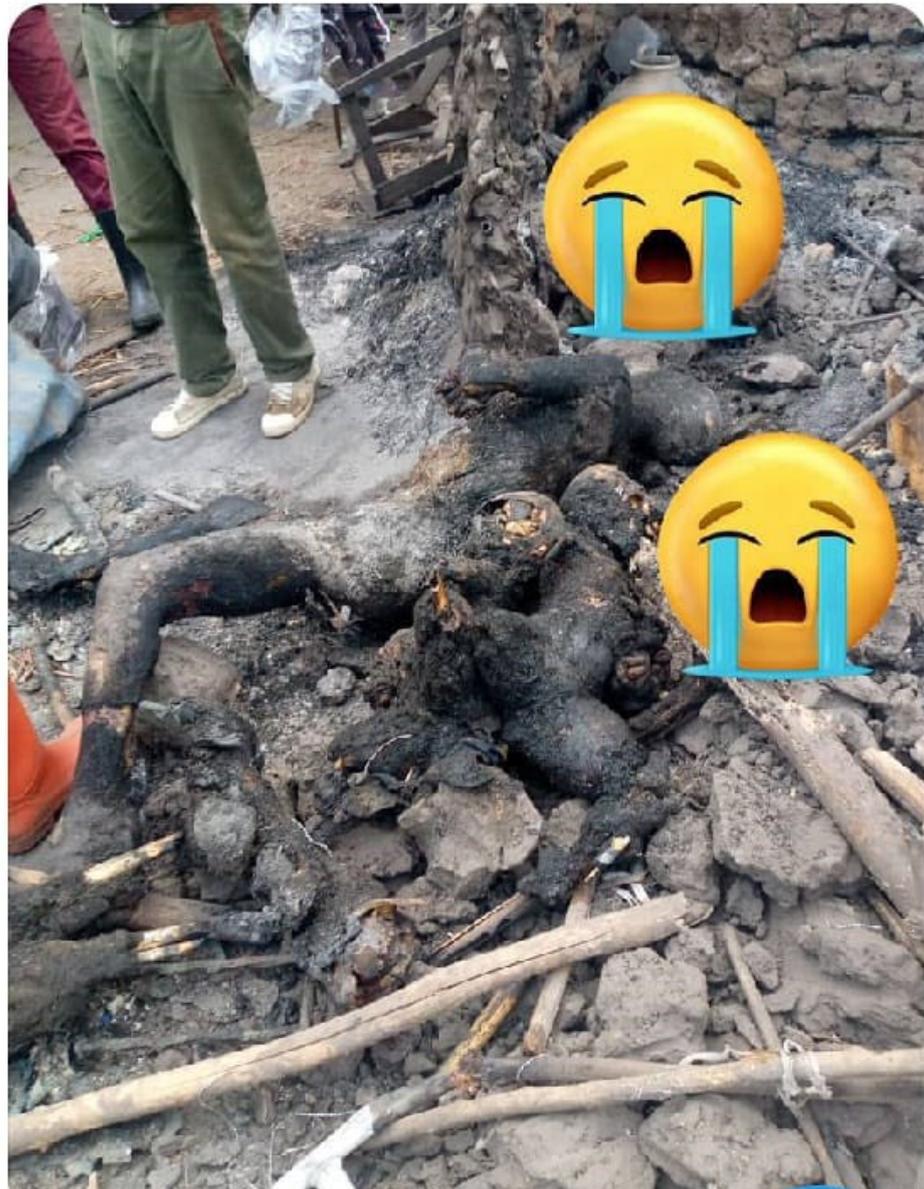
51.

En février, Les miliciens de la Codeco ont brûlé vif des héma d'Irumu à Chabusiku :



AMANI ITURI @ITURI_AMANI · 4 m

#GENOCIDE_HEMA_RDC: 🙏 Ces images ne sont pas celles des animaux brûlés. Elles sont des êtres humains. Ces gens d'une famille ne sont pas brûlés par accident ou à cause de vol. Ce sont les miliciens #FPIC, alliés de #CODECO et #FDLR qui les ont brûlés à CHABUSIKU chez Bahema d'Irumu.



52.

Assassinat de FLORIDE MANDESI par les milices CODECO le 19 février 2023 – témoignages et photos ci-après :

Cette maman Mhema du nom FLORIDE MANDESI de 30 ans et ayant 2 enfants est tuée par les miliciens genocidaires CODECO dans son village natal NGADU du groupement NG'LE , de la Chefferie de Bahema Badjere, territoire de DJUGU, province de l'Ituri.

Comme son village était incendié par les CODECO, elle est déplacée au Site de Déplacés LALA toujours à BULE /BULE.

C'est de la part de Chef du village NGADU que nous tenons cette information.

Cette tuerie a eu lieu ce Dimanche 19/2/2023 vers 8h00.

Ces CODECO sont venus de PETRO de Balendu PI'TS.



53.

- **Assassinat de SINGO le 22 février 2023 entre DHEGO et KUNJA**

LIEU ET DATE DU CRIME

Tué par les miliciens CODECO entre DHEGO et KUNJA-NGUMI de la collectivité de Bahema-Badjere, territoire de DJUGU. Le 22 février 2023

NOMS ET POST-NOMS

SINGO ayant plus ou moins

Agé : +- 35 ans

AUTEURS :

Groupe armé CODCEO

TEMOINS

Il est tué par les CODECO venus de Balendu MABENDI, précisément de MAKOFI, ce Mardi le 22/2/2023, selon le Chef de DALA.



54.

- **Assassinat de DALALA le 23 Février 2023 à Batchongo**

LIEU ET DATE DU CRIME

Décapitée ce soir, Jeudi 23/2/2023 vers 17 h00 par les miliciens CODECO à Batchongo, Chefferie de Bahema Badjere.

NOM ET POST-NOM

DALALA

AUTEURS :

Groupe armé CODECO

TEMOINS

Selon le chef du village de Bobba , elle est une maman déplacée qui est partie à manger dans son champ du Site de Déplacés LALA de Bule/BAHEMA Badjere.



55.

- **Assassinat de MADASI LOTSOV à BATCHONGO le 23 février 2023**

LIEU ET DATE DU CRIME

Tuée par les miliciens CODECO venues de Balendu PI'TS Jeudi le 23/2/2023 au village BATCHONGO du territoire de DJUGU, Collectivité de Bahema Badjere, groupement DHEDJA

NOM ET POST-NOM

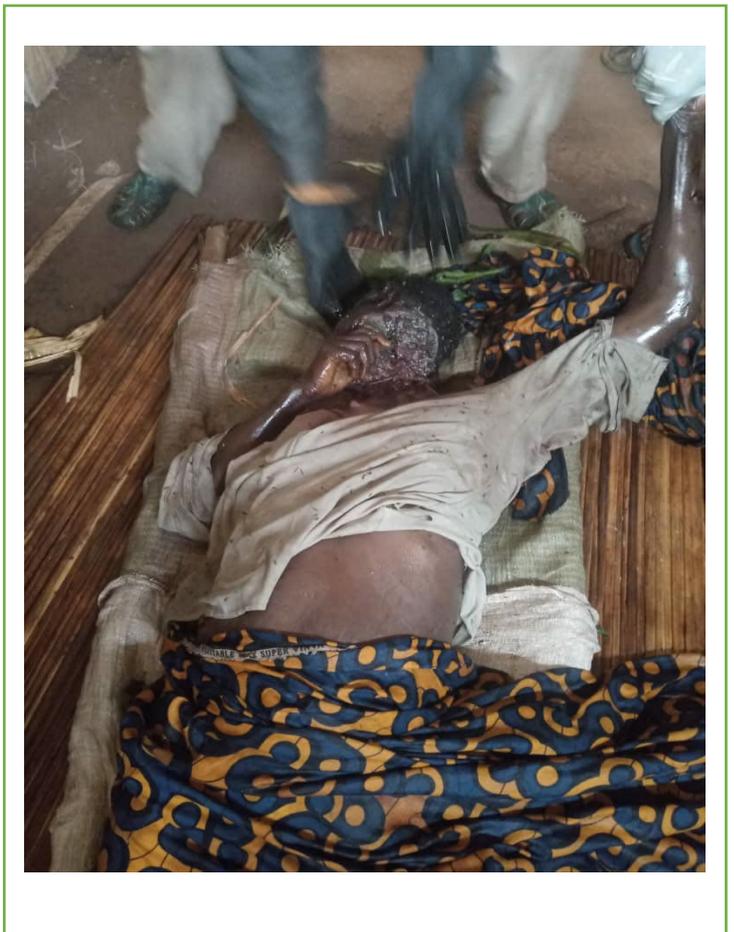
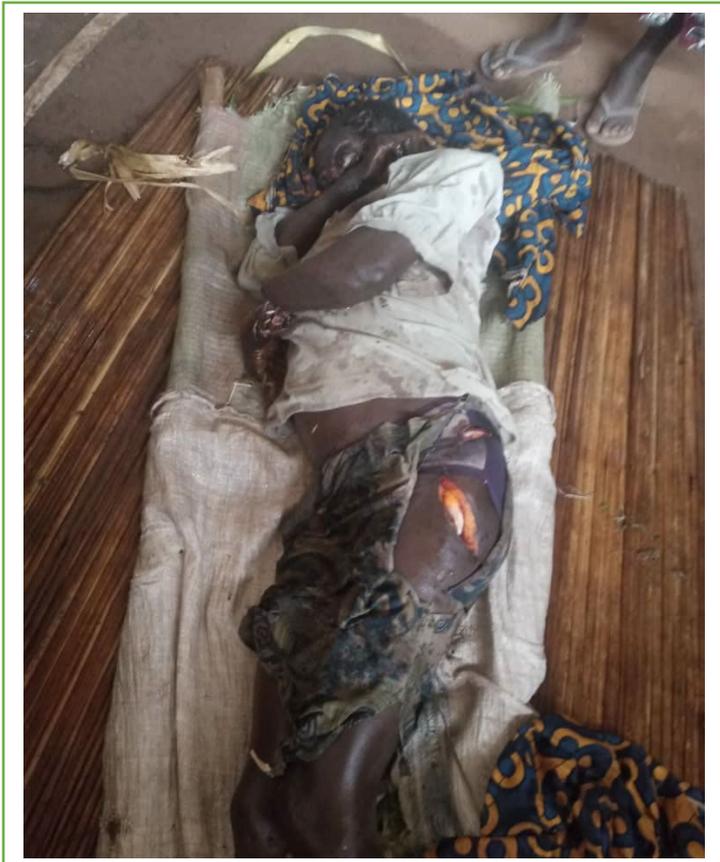
MADASI LOTSOV

.AUTEURS :

Groupe armé CODECO

TEMOINS

Cette maman Mhema déplacée du site de déplacés LALA/BULE est de 44 ans. C'est le Président des Jeunes de la Chefferie de Bahema Badjere qui nous a livré l'information.



56.

- **Assassinat de NESTOR au village ROIPKA le 28 février 2023**

LIEU ET DATE DU CRIME

Tué le 28 Février 2023 à 10h00 par les miliciens de la CODECO dans son champ au village ROIPKA, de groupement DHEGO précisément de Chefferie de BAHEMA Badjere.

NOM ET POST-NOM

Nestor

Agé : 65ans

AUTEURS :

Groupe armé CODECO

TEMOINS

Chef du village de Roipka



57.

- **Assassinat le 24 février 2023 au Camp Blaquette**

LIEU ET DATE DU CRIME

Tuée par les miliciens CODECO venues de MBAU de Balendu DJA'TS hier Vendredi le 24/2/2023 au carré minier appelé Camp Blaquette du territoire de DJUGU/ Mungwalu.

NOM ET POST-NOM

En attente

AUTEURS :

Groupe armé CODECO

TEMOINS

La tête de ce mhema est coupée ainsi que ses deux bras. Ces opérations ont suivi sa fusillade. C'est le responsable de la Communauté Hema à Mungwalu qui nous a livré l'information.



58.

Assassinat de LOTSOVE le 23 février au village BOBBA

LIEU ET DATE DU CRIME

Déplacés LALA de BAHEMA Badjere est tuée le Jeudi 23/02/2023 par les miliciens CODECO venus de Balendu PI'TS dans son champ au village BOBBA du groupement DHEDJA de Bahema Badjere.

NOM ET POST-NOM

LOTSOVE

AUTEURS :

Groupe armé CODECO

TEMOINS

Cette Maman déplacée LOTSOVE est tuée dans son champ là où elle est allée chercher à manger pour ses enfants car depuis une année, les déplacés du Site LALA ne sont pas encore assistés par les humanitaires. Elle est de 48 ans. Selon le Président de jeunes de Chefferie de Bahema Badjere qui nous a donné l'information, les autres corps de HEMA tués toujours à BOBBA ne sont pas encore retrouvés.



60.

LIEU ET DATE DU CRIME :Ecole primaire de Centrale Soleniama en territoire d'Irumu, le 5 Mars 2023

NOMS ET POST-NOMSI,

AUTEURS :

Groupe armé FPIC, allié de la CODECO

TEMOINS :

Selon le Chef du milieu, ces miliciens ont brûlé beaucoup de maisons. Aucune intervention de FARDC qui n'est qu'à 1 km.

61.

LIEU ET DATE DU CRIME Territoire de Djugu, Groupement d'Utcha, le 13 Mars 2023

NOMS ET POST-NOMS

- 1) BUSHA GRÉGOIRE KODJO (58 ANS).FILS DE VENA-DEMA. VILLAGE WALIBA.
- 2) UVE MARTE (52 ANS). FILLE DE REMY ET DE LOUSE DZ'SO. VILLAGE WALIBA ;
- 3) KPADYU -BASSA HASSAN (48 ANS). FILS DE GOSAPA KPADYU MATATIA. VILLAGE NDOKPA ;
- 4) DZ'JO KARSI ESTELLA (47 ANS). FILLE DE NGABU FABIEN ET DE MARTA. VILLAGE WALIBA ;
- 5)

62.

LIEU ET DATE DU CRIME Territoire de Djugu, Groupement d'Utcha, le 13 Mars 2023

NOMS ET POST-NOMS

- 1) BUSHA GRÉGOIRE KODJO (58 ANS).FILS DE VENA-DEMA. VILLAGE WALIBA.
- 2) UVE MARTE (52 ANS). FILLE DE REMY ET DE LOUSE DZ'SO. VILLAGE WALIBA ;
- 3) KPADYU -BASSA HASSAN (48 ANS). FILS DE GOSAPA KPADYU MATATIA. VILLAGE NDOKPA ;
- 4) DZ'JO KARSI ESTELLA (47 ANS). FILLE DE NGABU FABIEN ET DE MARTA. VILLAGE WALIBA
- 5) DIVE DZ'DHI ANTOINETTE (45 ANS). FILLE DE ZAKAYO NGBALENDJI ET DE BORIVE NDOLIFE. VILLAGE WALIBA ;
- 6) DIVE DZ'DHI ANTOINETTE (45 ANS). FILLE DE ZAKAYO NGBALENDJI ET DE BORIVE NDOLIFE. VILLAGE WALIBA ;
- 7) DIVE MBUSI CHANTAL (30 ANS). FILLE DE DDUNGUBA BENEZETI ET DE NGABUSI FRANÇOISE. VILLAGE NDOKPA ;
- 8) KOMA BAHATI EMMANUEL (25 ANS).

AUTEURS :

Groupement armé CODECO (Coopérative pour le Développement du Congo)

Temoin : Secrétaire/Prof : Magbo Charité





63.

Assassinat JUSTIN KWONKE le 6 mars à TINDA

NOM ET POST-NOM

Justin KWONKE

LIEU ET DATE DU CRIME

Localité de TINDA, territoire d'IRUMU, le 6 mars 2023

AUTEURS :

Groupe armé FPIC Chini ya Kilima, allié du Groupé armé CODECO

TEMOINS

Selon les habitants locaux, l'éleveur Justin KWONKE fils du bouvier Hema qui était kidnappé puis tué par le Groupe armé FPIC Chini ya Kilima à TINDA/IRUMU. Toutes ses vaches ont été coupées par ces miliciens. Ils l'ont retrouvé dans sa petite bourgade où il élève ses vaches.



64.

NOM ET POST-NOM - Village de Panza

LIEU ET DATE DU CRIME

Villag de Panza, Territoire d'IRUMU, le 7 Mars 2023.

AUTEURS :

Groupe armé FPIC Chini ya Kilima, allié du Groupe armé CODECO

TEMOINS

Les codeco sont entrain vers 20h dans le Village de Panza, qu'ils ont brulé, à environ 3 km de la localité de DRODRO, et 4km de Régiment de FARDC. Selon les habitants locaux.







65.

- **NOM ET POST-NOM Incendie des centres Mbidjo/KOBA de Bahema Badjere, et Akwe**

LIEU ET DATE DU CRIME

Collectivité de Bahema Badjere, le 8 mars 2023

AUTEURS :

Groupe armé CODECO

TEMOINS

Selon Société civile de MBIDJO, depuis 7h00, les CODECO sont en train de brûler le centre AKWE toujours de la Collectivité de Bahema Badjere, territoire de DJUGU, province de l'Ituri. Ils avaient brûlé ce centre, et y avait tué vingtaine de Hema vers le mois d'août 2022. A l'heure qu'il est, malgré notre alerte d'hier, pas d'intervention de la FARDC et de la MONUSCO. Ils sont en train de brûler ces deux centres hema sans être inquiétés par qui que ce soit. Ces CODECO proviennent toujours de DAMAS de Balendu BENDI où se trouve leur bastion depuis plus de 2 ans qui n'a jamais été démantelé malgré les multiples alertes de Société civile de MBIDJO. Comme rappel, c'est pour la troisième fois que les CODECO sont rentrés attaquer le centre de négoce Mbidjo.

Le bilan provisoire d'aujourd'hui semble être très lourd. Déjà 8 corps de hemas retrouvés. Le bilan peut aller ou même dépasser 30 personnes tuées aujourd'hui. Les CODECO ont incendié 2 grands centres minières Hema. Le centre de négoce Mbidjo/KOBA et AKWE. Ces centres sont systématiquement pillés avant de les brûlés. Les images après. Les CODECO ont opéré de 4 h00 jusqu'à 9 h00 sans aucune intervention de FARDC ou de la Monusco.

66.

- **Le 10 mars 2023, face à la gravité des événements, la chambre du conseil HEMA a rédigé un nouveau rapport de 49 pages que l'on trouvera en annexe à la présente plainte. Ce rapport assez complet reprend nombre d'événements survenus dans le cadre du génocide.**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema
APCDH

encours contre elle respectivement de la part des miliciens de la CODECO/Lendu et du FPIC/Bira depuis décembre 2017. Tout en comptant sur votre intervention, elle veut que ce massacre dont elle est victime depuis des années s'arrête.

Nous espérons que le présent rapport retiendra votre particulière attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'expression de nos sentiments les plus déférents.

Fait à Bunia, le 10 mars 2023

Pour la Chambre de Conseil Hema (APCDH)

Présidence

Commission de Discipline

Commission Judiciaire

Justin MALOBI

Paul MANDRO LOGO

Mé. Jospin SAVO

 SIEOE SOCIAL
Commune, Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

 R.D.C +243 817731759,
UO, +256 709 952134

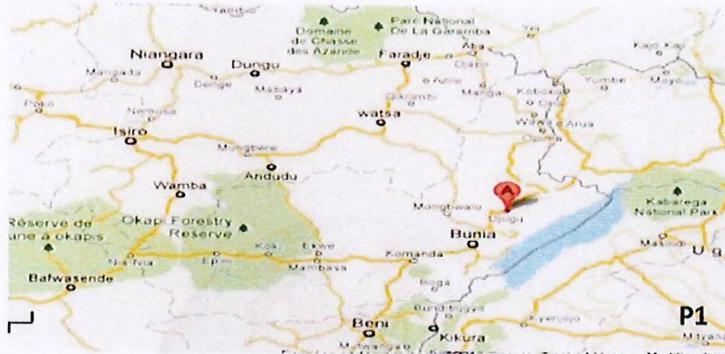
 chambredeconseilhema
@gmail.com

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH



Légende : En rouge (A), le chef-lieu du territoire de Djugu dans la province de l'Ituri, (RDC).

Le territoire de djugu est constitué par les principales tribus suivantes : les LENDU regroupés dans 3 Secteurs (Pitsi, Djatsi, Tatsi), les Hema regroupés dans 4 chefferies (Bahema-Nord, Bahema Badjere, Bahema Baguru et Bahema Banywagi), les NDO-OKEBO, les NYALI regroupés dans 2 chefferies (Banyali-Kilo et Tchabi).

Les Lendu et Hema sont les plus peuplés par rapport aux autres, et leurs villages sont chevauchés les uns sur les autres ; ce sont les enclaves.

Territoire d'Irumu, dont territoire de DJUGU au Nord, au sud et à l'Ouest territoire de Mambassa, au Sud-est, la Province du Nord Kivu et au Nord-est, la République de l'Ouganda est habitée principalement de Hema, des Lendu Bindi (Ngiti), des Babira, des Banyali Tchabi et des Balese .

Au territoire d'Irumu, les Hema sont principalement des voisins avec toutes ces tribus. Parmi ces tribus, les Hema avaient de problème avant avec Balendu Babendi qui était déjà terminé dans le temps. Actuellement, les Hema vivent en paix avec Balendu Babendi, chez qui ils fuient aussi certaines atrocités des ADF NALU et de Babira. Malgré tout, il sied de signaler qu'il y a quelques miliciens FRPI de la Communauté de Walendu Bindi qui volent les vaches des éleveurs Hema.

En territoire d'Irumu, les Hema occupent 4 entités : le secteur des Bahema Sud, la Chefferie de Bahema Mitego, de Bahema d'Irumu et celle des Bahema Boga. Ces deux entités : des Bahema d'Irumu, des Bahema Sud sont voisins à celles des Babira.

SIEGE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
UG, +256 709 952134

chambreconseilhema
fb@gmail.com



Chambre De Conseil Hema APCDH

II. 1. Rappels des faits historiques liés aux massacres de Hema par Lendu

Il est de cela 107 ans maintenant que la tribu Hema connaît des atrocités perpétrées par la tribu Lendu, avec laquelle elle partage les mêmes espaces dans le territoire de Djugu. Il s'agit des tueries qui se sont suivies au cours des années suivantes : 1911, 1958, 1975-1978, 1998-2004.

La situation actuelle est le cinquième épisode, après le conflit sanglant de 1998-2004 dans lequel plus de 60 000 personnes ont péri en majorité Hema.

Il est important de noter qu'il a été observé que les différences entre les deux peuples ont été régulièrement exploitées au moment des changements politiques importants qui ont survenus dans le pays.

Quant aux Bira, depuis 2019 leur fils et filles réunis au sein de l'association ZUNANA ciblent les Hema à l'extermination. Une véritable épuration ethnique. Il importe de signaler que le peuple bira était des alliés de Balendu dans le conflit sanglant de 1999-2003 où des Hema avaient perdu plus de 60.000 de ses membres.

Malgré cela, quand les Lendu avaient pris conscience du tort qu'ils avaient commis contre les Hema vers 2004, les Hema le leur avaient pardonné et avaient recommencé la cohabitation. Le même pardon a été aussi accordé aux BIRA.

II. Situation actuelle

Tout a commencé par des tueries isolées entre juillet et décembre 2017 lorsqu'un jeune Hema a été assassiné par un groupe des jeunes lendu dans la localité de Lotsika (groupement Risasi / Chefferie des Bahema Baguru) ce qui a été dénoncé par toute la communauté Hema.

Cependant, très vite de nombreuses autres attaques des différents villages hema se sont poursuivies : des maisons et cases incendiées (P3) ; occasionnant un déplacement massif de la population (P2).

Les miliciens CODECO/LENDU par le massacre systématique contre la Communauté hema en 2017, avec l'objectif d'exterminer les Hema et de les



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH



Des maisons des hema incendiées.

Plus tard, 4 jeunes hommes ont été tués sauvagement par la CODECO à Tchomia, faisant penser à une planification minutieuse du génocide contre la tribu Hema et que l'assassinat du jeune homme n'était que le signal déclencheur.

Les villages et localités Hema sont successivement attaqués : Blukwa, Losa-Ndrema, Kparnganza, Largu, Maze, Mbunja, Dheja, Jina, Drodoro, Mangala (Chele), etc. Signalons également les différentes provocations et attaques isolées qui ont précédés l'évènement (génocide) :

- **Dimanche, 07/01/2018** : Une femme Hema était tuée par un sujet Lendu à Golo dans le groupement Petro, dans le secteur des walendu Pitsi
- **Lundi, 08/01/2018** : Des sujets Lendu venus de Petro ont tué trois vaches des Hema à Bule.
- **Mardi, 16/01/2018** : Une femme Hema d'Angolu allant au marché de Dhendo a été tuée à la machette sur la route. Son motard a été grièvement blessé et a réussi à échapper.
- **Jedi, 21/12/2017** : L'enlèvement d'un sujet Hema répondant au nom de TISU dont le corps a été finalement retrouvé à Zoo.

Les principales attaques contre les hema avec des lourdes pertes :

1. **Le 03 février 2018** ; attaque à Blukwa par les milices Lendu venus du secteur de Walendu Pitsi et armés des **machettes, couteaux, lances et des armes à feu**, ont tué au moins 23 personnes essentiellement à la machette et à la hâche

SIEGE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
UO, +256 709 952134

chambreconseilhema
@gmail.com

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH



Blessé par arme à feu.

ils enlèvent la langue et le sexe du cadavre pour leur cérémonie diabolique ; cas observé sur le corps d'un sujet Hema tué le 27/02/2018 à Tchele dans la chefferie de NDO- Okebo (P8, P9)



SIEGE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
UD, +256 709 952134

chambreconseilhema
@gmail.com



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH

votre milieu aura retrouvé la paix, regagner vos villages et vous serez sécurisés
»¹,

5. **Le 17 février 2018**, l'ONG de défense des Droits de l'homme Justice Plus basée à Bunia dressait un bilan partiel de 60 morts et plus de 1000 maisons incendiées
6. **Le 27 Février 2018** ; Attaque de Tchele dans la chefferie de NDO- Okebo où les CODECO ont tué sauvagement 18 Hema.
7. **Le 01 mars 2018 : attaque de trois villages de Maze, Mbunja et Dheja** : les milices Lendu ont réussi à tuer 37 personnes ; évènement reconnue par le gouverneur de la province de l'Ituri dans sa déclaration du 03 Mars 2018 sur le lieu. (Radio Okapi du 02 Mars 2018 ;12h41 minutes).
8. Face à cette situation, **Mgr Dieudonné URINGI, l'Evêque du Diocèse de Bunia**, fait une déclaration dans laquelle il dit que cela n'est pas un conflit ethnique mais une déstabilisation du pays par des mains obscures pour des raisons inavouées²
9. **Le 03 au 05 mars 2018 : à partir de 10h00**, il y a eu attaque dans plus d'une dizaine des villages hema dont les plus proches de la ville de Bunia : Sala (15km), Tsunde (12km), Mutumbi (10km), Zago (10km), Nyanda (10km), Dramani (10km), Desande (Katoto), Vara, Bokunzu, Kongo, Logo village.



Le bilan d'incursions a fait un état de 6 morts, plusieurs centaines des cases et maisons incendiées, le pillage systématique des biens, bétails et champs à une échelle inestimable. Il faut noter que les membres de la communauté hema ont

10

SIEGE SOCIAL
Commune: Mbunja G. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
UG, +256 709 952134

chambreconseilhema
@gmail.com



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH

Selon les différents médias dont Bunia Actualité, les enfants Lendu sont massivement enrôlés dans leur milices tribale « CODECO » entretenue par leur communauté. Ils sont drogués pour réaliser leur sale besogne³

Selon l'interview accordé à la députée Tabu MAKUSI et les élus du territoire de Djugu par la RFI, les enfants de moins de 18 ans sont massivement recrutés dans la milice Lendu et agissent sous l'effet de Drogue (P13). L'armée Nationale et la PNC sur place par la même voie, confirme la présence des enfants (de moins de 18 ans) parmi les assaillants lendu arrêtés lors de attaques contre les Hema dans le territoire de Djugu.



12

SIEOE SOCIAL
Commune: Mbunya G. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
UG, +256 709 952134

chambreconseilhema
fb@gmail.com

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH

Les miliciens CODECO/LENDU ont attaqué deux fois les sites de déplacés de la Chefferie de Bahema Nord.

1. attaque du Site de Déplacés DRODRO : Ce site de déplacés se trouvant à quelques distances du Camp FARDC a été attaqué par les miliciens CODECO/LENDU en date 21 janvier 2021. Les miliciens venus de Balendu DJA'TS y avaient tué 29 personnes, toutes de personnes déplacées. Ce jour-là, on avait connu aucune intervention de FARDC.

2. attaque du site de déplacés IVO : Ce site de déplacés a aussi été attaqué après quelques jours de l'attaque du site de déplacés de DRDRO proche. Les miliciens CODECO/LENDU venus toujours de Walendu DJA'TS et de Walendu TATSI y avaient tué 22 personnes Hema en date du 28 Novembre 2021.

Ces massacres sont tout simplement cités en titre illustratif en laissant beaucoup d'autres carnage que les miliciens CODECO/LENDU ont fait en Chefferie de Bahema Nord : à KATOTO, deux fois à LARGU, à JISSA, à BLUKWA, à Rule, à Angoli, à NGAZBA, du côté de BERUNDA, à MBOGI,...qui ont coûté la perte de vie des personnes Hema.

II. En Chefferie de Bahema Badjere:

En titre illustratif, nous voulons vous exposer quelques cas pour vous réaliser comme nous que c'est vraiment d'un Génocide.

1. Massacre de hema au village LOKO

C'était à la date du 17/3/2019 que les miliciens venus de Balendu PI'TS et de Balendu DJA'TS avaient tué 27 personnes Hema.



2. 07/08/2022, les miliciens ont massacré 16 HEMA aux villages HEMA AKWE et JIMBU dans le groupement DHEGO en Chefferie des Bahema Badjere



SIEGE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
UO, +256 709 952134

chambredeconseilhema
fb@gmail.com

14



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH



19

4. En date du 03 au 10/12/2022, les miliciens CODECO venus toujours des BABENDI ont massacré 4 Hema dans le village MBIDJO du groupement DHEGO.

5. En date du 12/02/2023, les miliciens CODECO venus toujours des BABENDI ont tué 9 hema dans des villages situés au tour du Centre Mbidjo, cela sans compter les cas isolés de massacre du groupement DHEGO.



SIEGE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
UO, +256 709 952134

chambredeconselhema
@gmail.com

16



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH

8. massacre des déplacés au Site Plaine Savo

Pour la deuxième fois, les miliciens CODECO/Lendu ont massacré les déplacés Hema au site Plaine Savo en date du 19/01/2023. Ce jour-là, la CODECO a massacré 7 déplacés dans ledit site. C'était une grave surprise car les déplacés de ce Site Plaine Savo se préparaient à célébrer le premier anniversaire de leurs frères et sœurs à la date du 01/02/2023.

Tout cela montre que les miliciens CODECO ont une intention totale d'exterminer les Hema.

9. En date du 23/02/2023, les miliciens CODECO/Lendu ont tué 3 mamans déplacées du site LALA de la Chefferie Bahema Badjere dans leurs champs au village BOBBA dans le groupement DHEDJA.



Il est à souligner que, Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'autres grands massacres, voire même des cas isolés de massacres en Chefferie de Bahema Badjere. Les CODECO ont tué de Hema au village DJAIBA, à DONGA, à TSA, à LENGA, à DHEDJA, à DAR, à BOBBA, BGADO, BASSA...

La Chefferie des Bahema Badjere est Complètement détruite.

Les 6 groupements de ladite Chefferie sont détruits. La population de Chefferie des Bahema Badjere sont concentrés dans des sites de déplacés au tour du Centre de BULE, de Fataki et de MBIDJO.

III. En Chefferie des Bahema BAGURU



SIEGE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
U0, +256 709 952134

1R
chambreconseilhema
@gmail.com

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH

Autour du Centre de GINA, les miliciens CODECO ont tué les déplacés du site GINA dans leurs champs qui sont enterrés dans une des fosses communes de Bahema BAGURU.



SIEOE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
U0, +256 709 952134

chambreconseilhema
@gmail.com

20



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH

IV. En Chefferie de Bahema BANYWAGI

1. En date du 10/03/2018, les miliciens CODECO ont massacré 21 personnes toutes Hema au groupement NGBAVI.
2. Le 19/06/2019 les CODECO ont massacré 5 personnes hema au village Bukpa.
3. En date du 21/06/2019, toujours dans le village Bukpa, les miliciens CODECO ont tué 6 personnes Hema.
4. C'est en date du 13/01/2023 que les miliciens CODECO ont fait un grand carnage en Chefferie de Bahema BANYWAGI précisément au village NYAMAMBA qui avait coûté la vie à 34 sujets Hema.

Cependant, on continue à trouver d'autres corps qui n'ont pas été enterrés ; pour dire que le bilan est au-delà de 34 personnes tuées.



SIEGE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
UG, +256 709 952134

chambredeconseilhema
@gmail.com

77



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH

Les routes d'approvisionnement des grandes agglomérations dont la Ville de Bunia, sont tantôt bloquées ou fermées par ces miliciens.

La statistique des déplacés qu'on enterre chaque jour aussi ne pas à négliger. Comme les CODECO tuent, les problèmes humanitaires auxquels les sont imposés aussi tuent. L'espoir de retour des milliers de réfugiés HEMA se retrouvant en Ouganda est dubitatif, car mêmes les déplacés à interne sont privés de retourner dans leurs villages qui souvent ne sont même pas plus loin de 5km.

III. Massacre du peuple hema par les miliciens FPIC/BIRA dits Chini ya Kilima

Comme insinué ci-haut, les miliciens FPIC/BIRA massacrent systématiquement les Hema dans les deux Chefferies des BAHEMA en territoire d'Irumu, dont la Chefferie de Bahema Sud et d'Irumu.

Les miliciens FPIC dits Chini ya Kilima se sont livrés aux massacres de Hema, de destructions de leurs biens et au pillage de leurs bétails depuis 2020. Ils ont la même intention d'exterminer et d'épurer la tribu HEMA vivant en Ituri. Leur stratégie de massacrer et de tuer ne s'écarte pas de celle des miliciens génocidaires CODECO/LENDU.

Au fait, les miliciens CODECO et les miliciens FPIC sont des grands alliés pour exterminer les Hema. Ils collaborent et beaucoup de fois opèrent ensemble.

Quand la majorité de HEMA ont fui du territoire de DJUGU depuis 2017 en territoire d'Irumu pour être installés comme des déplacés dans de sites, directement les fils et filles de la Communauté Bira se sont constitués en groupe armé toujours pour massacrer les Hema. Voilà, ce qui a fait que beaucoup d'entre les HEMA venus de DJUGU avaient pris le risque de se réfugier en Ouganda.

Comme rappel, tous ces deux miliciens de la Communauté Bira et de la Communauté Lendu n'ont cessé de tuer et de piller les Hema.

A chaque instant, les HEMA sont tués par ceux derniers. Celui qui a échappé à la machette ou fusil de CODECO est encore sujet à tuer par les miliciens FPIC.



SIEGE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
UG, +256 799 952134

chambredeconseilhema
@gmail.com



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH



3. En date du 15/11/2021, les mêmes miliciens FPIC sont allés massacrer les Hema au village TCHABUSIKU toujours dans le groupement TSERE. Ce jour-là, les miliciens FPIC ont massacré 19 sujets Hema, les autres ayant été brûlés vifs dans leurs maisons.

Ce qui continue à étonner tout le monde est que les militaires FARDC dont la base ne se situe qu'à 5 km du lieu de crime n'avaient pas fait d'intervention pour protéger ces pauvres Hema. Les miliciens FPIC avaient opéré jusqu'au petit matin sans être inquiétés par qui que ce soit, et se sont retirés eux-mêmes.



SIEOE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
U0, +256 709 952134

chambredeconseilhema
@gmail.com

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH



6. A la date du 07/03/2023, les miliciens FPIC ont attaqué le village TINDA de BAHEMA d'Irumu vers 11h00. Ils ont eu à couper une dizaine de vaches d'un bouvier hema, puis ils ont apporté le fils du bouvier du nom JUSTIN KWONKE, qui jusqu'à présent n'est pas encore retrouvé.



Ce n'est pas tout ce que les miliciens ont commis comme crimes de Génocide contre les Hema en Ituri, territoire d'Irumu. Il y a autant de cas que nous allons vous citer



SIEOE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
UD, +256 709 952134

2R
chambredeconselhema
@gmail.com

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH

C'était le peuple Lendu qui devait servir de mains d'œuvres pour l'entretien de la route, travaux de construction des infrastructures administratives, scolaires, sanitaires, les travaux dans des concessions, d'exploitation agricole et élevage.

Cette qualification du peuple Lendu faisait suite à ce qu'il veut travailler pour les autres dans le but d'être salarié et aussi pour vivre de salaire.

C'est un peuple qui n'a pas d'esprit d'épargne. Il vit quotidiennement de la peine de ses ouvrages.

De la même manière, au Sud de la ville de BUNIA, nous avons le peuple Bira qui a presque des caractéristiques similaires à celles du peuple Lendu, car plus il est focalisé sur la croyance mystico-religieuse qui fait qu'il vive du salaire des travaux qu'il exécute pour les autres, d'autant plus que le peuple Bira craint de disposer des richesses, de faire des études importantes, d'avoir de grandes fonctions de responsabilité sous peine d'être tué par les sorciers de sa famille.

Pour toutes ces raisons, le peuple Bira à majorité se focalise à travailler comme mains-œuvre.

Le peuple hema à la différence du peuple Lendu et Bira est qu'il est un peuple administrativement organisé, respectueux...qui se focalise principalement sur le projet de développement (à court et à long terme) avec l'esprit d'épargne pour sauvegarder l'avenir. Grâce à ces caractéristiques, le peuple hema a hérité le projet de développement que conduisaient les colonisateurs nomment les concessions d'exploitation agricole, concessions d'exploitation minière, les zones de pêche et d'élevage, ...

Ce projet de développement fonctionnait avec les mains d'œuvre de Bira et de LENDU. Ces mains-œuvre sont passées automatiquement sous l'administration de nouveaux concessionnaires, qui étaient à majorité des Hema.

Comme les LENDU et les Bira n'avaient pas voulu considérer les Hema aux mêmes pieds d'égalité que les blancs, voilà ce qui va accroître la haine du complexe d'infériorité au cœur de Lendu et Bira, car bien avant même, les hemas n'avaient pas le même rang économique et social.

Cette haine tient lieu depuis 1911.



SIEGE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
UO, +256 709 952134

chambreconseilhema
@gmail.com

30

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH

policières nommées à la tête des provinces sous l'Etat de siège de respecter la dignité humaine, de respecter la vie et la propriété privée.

Mais les crimes commis contre les membres de la Communauté Hema sous le règne de l'Etat de siège sont uniques par leur ampleur. Il s'agit de la destruction systématique des villages et entités politico – administrative Hema. Les survivants des massacres sont regroupés dans des sites de déplacés où ils sont facilement massacrés à grande échelle. Le tableau ci-dessous donne juste une illustration de méthode et légèreté dans le chef des autorités de l'Etat de siège face au massacre de Hema.

Date	Village/groupement/chef ferie	Durée d'attaqu e	Distance entre le village attaqué et le camp militaire FARDC	Observati on
09/04/20 21	Groupement BELIBA B / BAGURU	1 mois	8 km de la base Régiment militaire 3202 de MASUMBU KO du colonel	Aucune intervention militaire pour arrêter les massacres, destruction des villages,



SIEOE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
U0, +256 709 952134

chambredeconseilhema
@gmail.com

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema
APCDH

				biens de la population
23 /05 /2021	Groupement DHEDJA B / BADJERE	2 mois	22 à 24 km de la base Régiment militaire 3202 de MASUMBU KO du colonel MUSEKURA BAHATI Joseph	Aucune intervention militaire pour arrêter les massacres, destruction des villages, pillage des biens de la population
27 /05 /2021	Village DII en Groupement LOSSANDREMA B / Nord	Plus de 3 mois	Position militaire FARDC à JOO et NYAMAMB A	Aucune intervention militaire pour arrêter les massacres, destruction des villages, pillage des biens de la population



SIEOE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
UO, +266 709 952134

chambreconseilhema@gmail.com

34



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH

C'est pour cette raison que la Chambre de Conseil Hema (APCDH) pense que le site des déplacés qui est l'unique endroit de refuge pour les membres de la Communauté Hema est devenu un piège, et un lieu où les massacres de ses membres sont librement commis contre eux, un lieu où un survivant qui échappent à la machette est abandonné à la faim, un lieu d'horreur où sont regroupés les enfants Hema expressément pour les priver de l'éducation scolaire et familiale, dans le but d'en finir avec leur futur. Il s'agit là, d'une planification savante, avec l'intention manifeste de rayer les membres de la Communauté Hema de la société humaine ; la faire disparaître à jamais.

C'est ainsi, qu'après les massacres et les destructions des villages Hema tels que présentés dans ce petit tableau à titre d'exemples, ont commencé au mois de novembre 2021 les massacres des déplacés à travers les différents sites où vivaient les membres de la communauté Hema qui avaient échappé à la mort dans leurs villages de provenance.

Massacre de déplacés le 1^{er} février 2022 au site de la plaine SAVO a NGLEE et le 9 mai 2022 au site de Lodda

Par sa lettre N° 01/0742/PROGO/PI/2021 du 29 décembre 2021, Numéro de Classement 013, le Gouverneur Militaire de la province de l'ITURI, le Lieutenant-Général LUBOYA N'KASHAMA Johnny avait donné des injonctions claires pour occupation temporaire d'un terrain dans la plaine SAVO qui servirait comme site et pour construction d'abris d'urgence à BULE en faveur des déplacés survivants de massacres planifiés par la CODECO Lendu.

Partant de cette lettre, la Chambre de Conseil Hema (APCDH) pense que le Gouverneur de la Province de l'ITURI, le Lieutenant-Général LUBOYA N'KASHAMA Johnny avait pris conscience du danger de



SIEGE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyala, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
UO, +256 709 952134

chambreconseilhema
@gmail.com

36

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH



Dans le but d'éviter le massacre des déplacés, une délégation des représentants du site de la plaine SAVO a rencontré en date du 31 janvier les autorités militaires des CASQUES BLEUS afin de demander de protéger leur site qui était visé par l'attaque de la CODECO Lendu. Rappelons que le lendemain en date du 1^{er} février 2022 la même CODECO était en pleine action de recherche des membres de la communauté Hema à 7 km du site de la plaine SAVO

 **SIEOB SOCIAL**
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, ND 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

 R.D.C +243 817731789.
UG, +256 709 982134

 **chambredeconselhema**
fb@gmail.com

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH

On retient que ce site de déplacés contenait au moment des faits 1667 ménages avec un nombre total de 8562 personnes déplacées dont les massacres avaient principalement visé le Bloc 17.



Massacres au site des déplacés de DRODRO le 21 novembre 2021, de CHEE le 17 novembre 2021 et de IVO le 28 novembre 2021

C'est une vérité bien connue que les attaques contre le site des déplacés de DRODRO ont été précédées de nombreuses actions de la CODECO lendu contre les villages Hema (cf le tableau à la page 3, 4 et 5). Quels que soient les justificatifs que l'on en donne, on peut difficilement soutenir que les massacres de 32 Personnes dans le site de DRODRO aient été brusque et imprévisibles.

40

 **SIEOE SOCIAL**
Commune: Mbunya O. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

 R.D.C +243 817731759,
U0, +256 709 952134

 chambreconseilhema@gmail.com

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH

La Chambre de Conseil Hema (APCDH) n'oublie pas de mentionner que c'est dans les mêmes circonstances de temps et de lieu qu'ont eu lieu les massacres de :

- **17 novembre 2021** de **15 personnes** déplacées au site de TCHEE
- **28 novembre 2021** de **22 personnes** déplacées dans le site IVO dans la localité de NDJALA.

C'est ainsi que le site de RHOO, qui comptait 24000 personnes déplacées, a enregistré d'importants mouvements d'entrée, jusqu'à atteindre le chiffre de 74000 personnes déplacées. C'est après les massacres des déplacés sur le site de DRODRO le 21 novembre 2021 que s'est produit ce qui mérite d'être qualifié de **traitement inhumain**, à savoir **la non-assistance de ces milliers des déplacés par les Humanitaires**, sous prétexte que les CODECO lendu avaient bloqué tous les axes routiers, empêchant ainsi les Humanitaires de porter secours aux déplacés. Il a fallu attendre la **dénonciation par la Chambre de Conseil Hema (APCDH) de cette situation devant la presse le 11 décembre 2021** pour finalement attirer l'attention sur les personnes déplacées du site de RHOO.

Massacre de la population civile Hema en date du 15 novembre 2021 à CHABUSIKU par le BIRA de CHINI YA KILIMA

CHABUSIKU est un village Hema situé dans le Groupement TSERE à seulement 9 km de la zone opérationnelle des FARDC située à TSERE, à 17 km de la Ville de Bunia et à 12 km de l'Aéroport de Bunia.

Ceci prouve à suffisance que le Gouverneur-Militaire LUBOYA N'KASHAMA Johny n'a aucune volonté de protéger les vies humaines si **17 personnes** peuvent être massacrées et le **village entier de CHABUSIKU incendié** à une telle proximité de la zone opérationnelle militaire de l'ITURI.



SIEOE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngozi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759.
UG, +256 709 952134

chambredeconseilhema
@gmail.com

47



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH

destruction des villages, de croissances de l'impunité (circulation libre et incontrôlée des armes...) est **plus catastrophique** que la période antérieure à l'Etat de siège.

De la mauvaise foi des autorités de l'état de siège

La mauvaise foi des autorités de l'Etat de siège profondément déçu, voire blessé les survivants des massacres de la CODECO Lendu et CHINI YA KILIMA :

- Le Gouverneur Militaire, le Lieutenant-Général LUBOYA N'KASHAMA Johny a prédisposé les 40 085 déplacés Hema du site de la pleine SAVO aux massacres de la CODECO Lendu ;
- Aucune visite ni hommage aux victimes de la part ce dernier n'a été enregistrée dans les sites où les massacres des déplacés ont eu lieu ;
- Moins encore n'a-t-il organisé des opérations militaires pour détruire les bases des Génocidaires.

Le Lieutenant-Général LUBOYA N'KASHAMA trouve normal d'autoriser les circulations libres des Génocidaires avec des armes de Guerre et d'autres effets militaires sous prétexte qu'il a signé des accords de paix avec la CODECO et CHINI YA KILIMA, alors que ceux-ci ont commis et continuent à commettre des crimes indescriptibles contre la population civile HEMA en Province de l'Ituri, République Démocratique du Congo.

Comment expliquer par exemple le ravitaillement des Génocidaires avec les munitions de guerre et autres effets militaires des FARDC (cf. **procès devant la cour militaire de l'ITURI sous R.P020/022**), alors que **l'article 5 de l'Ordonnance du 3 mai 2021** désigne le Lieutenant-Général LUBOYA N'KASHAMA Johny commandant des opérations en Province de l'ITURI et lui donne pleins pouvoirs sur la gestion de l'Armée et de la Police ?



SIEOE SOCIAL
Commune: Mbunya O. Ngozi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
UG, +254 709 952134

44
chambredeconseilhema
@gmail.com

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH

- I. De reconnaître les crimes de génocide commis contre le peuple hema en Ituri tel que constaté par le Président Felix TSHISEKEDI TSHILOMBO, de la République Démocratique du Congo en juin 2019, aussi par le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme en janvier 2020, puis dénoncé à la date du 23 Janvier 2023 par Madame ALICE WAIRIMU NDERITU de l'UNOSAPG.
- II. Qu'une enquête internationale indépendante soit ouverte sur le génocide en cours de membres de la Communauté Hema en ITURI, République Démocratique de Congo ;
- III. Qu'il soit créé un Tribunal Pénal International spécial pour la RDC afin de juger les auteurs des génocides et crimes contre l'Humanité en Province de l'ITURI.
- IV. De porter d'assistances humanitaires aux déplacés de différents sites en territoire d'Irumu et de Djugu.
II. Au Gouvernement congolais exigeons :
- V. Que le Gouverneur Militaire, le Lieutenant-Général LUBOYA N'KASHAMA Johny soit interpellé pour fournir des explications nécessaires sur les massacres des déplacés et les autres crimes commis sous son mandat contre la population civile en Province de l'ITURI ;
- VI. D'assurer son devoir régalien et de se désolidariser des génocidaires.
- VII. D'indemniser la population Hema ayant perdu leurs biens.
- VIII. De traquer et de neutraliser les génocidaires exclus par le Président Felix Tshisekedi - TSHILOMBO de processus de paix de Nairobi en date du 27/2/2023, pour permettre aux déplacés et les réfugiés HEMA de regagner leurs milieux respectifs.
- IX. De favoriser une vie de l'harmonie et de cohabitation pacifique entre les Ituriens.



SIEGE SOCIAL
Commune: Mbunya D. Ngezi, AV.
Kamanyola, NO 4 Bunia, Province
Ituri, R.D.C

R.D.C +243 817731759,
UG, +254 709 952134

chambreconseilhema
@gmail.com

46

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Association Pour La
Promotion Culturelle Et
Développement Du
Peuple Hema

Chambre De Conseil Hema APCDH

Fait à Bunia, le 10/03/2023

Pour la Chambre de Conseil Hema (APCDH)

Présidence

Commission de Discipline

Commission Judiciaire

Justin MALOBI



Paul MANDRO LOGO

Mé. Jospin SAVO

47

67.

- **Assassinat de KAMAHUNDA SAMUEL à DATULE**

NOM ET POST-NOM

KAMUHANDA SAMUEL

LIEU ET DATE DU CRIME

Localité de DATULE, Bahema BANYWAGI, Territoire de DJUGU à 14h00. Mardi 14/3/2023

AUTEURS :

Groupe armé CODECO

TEMOINS

Selon les habitants locaux, plus de 90 vaches du bouvier KAMUHANDA SAMUEL pillées par le Groupe armé CODECO/LENDU, troupe de LOUP DE MONTAGNE.



Elle est tuée dans la localité NDJAZA, Groupement UTCHA, Chefferie de Bahema Nord, territoire de DJUGU par les miliciens de la CODECO venus de Balendu DJA'TS.

AUTEURS :

Groupe armé CODECO

TEMOINS

Elle a été tuée avec son Beau-père à une distance de moins de 1 km de la position de militaires FARDC qui n'ont pas intervenu et qui n'ont même pas tiré un coup de fusil. Les CODECO ont coupé sa tête, qui est restée introuvable.

Elle a 35ans. Son mari était tué à la date du 13/3/2023 à MAZE la semaine passée là où il était parti chercher à manger pour sa famille. Cette maman déplacée du site RHO. (Les déplacés de Rho).





69.

NOM ET POST-NOM Village de DJUPAZAGA/NGOTE

LIEU ET DATE DU CRIME

Village de Djupaza à Ngote dans le Territoire de Mahagi, le 18 Mars 2023

AUTEURS :

Groupe armé CODECO

TEMOINS

Selon les proches des victimes, les miliciens ont attaqué le village de Djupazaga, dans l'objectif de piller, et l'incendier mais y trouvant des civils, ils les ont tué, au moins 12 corps y ont été retrouvés le midi du 18 Mars 2023. Certains sont des alurs et hemas,.



70.

Assassinat de LOKANA JEREMBU à DHENDO LE 20 mars 2023

LIEU ET DATE DU CRIME

Il est tué hier LENDI 20/3/2023 par les miliciens de la CODECO venus de Balendu PI'TS, précisément du village DHENDO dans la localité TCHENDI du groupe DHENDRO/ Bahema Nord là où il est allé fabriquer la Braise.

NOMS ET POST-NOMS

LOKANA JEREMBU

AUTEURS :

Groupe armé CODECO

TEMOINS

Du site de DUDU, On est allé l'enterrer dans son village natal LENGE du site de déplacés DUDU.

Ce témoignage nous tenons du Président du Chef de Localité du Groupement DHEDRO.



71.

- **Assassinat le 21 mars de Constantin LOJUNGA**

LIEU ET DATE DU CRIME Il est tué aussi par les miliciens de la CODECO hier avec sa belle-fille à un même endroit là où ils sont partis chercher à manger dans leur champ du Site de Déplacés RHO. Le 21 Mars 2023

NOMS ET POST-NOMS

LOJUNGA Constantin. Il est beau-père de NEEMA.

AUTEURS :

Groupe armé CODECO

TEMOINS

Deux Déplacés nous est livré par le Président du site de déplacés RHO.



Habitants locaux, il était coupé en machette par CODECO. C'était à 11h00. Les CODECO ont dit dans leur matorola qu'ils veulent matérialiser le Génocide car ils sont déjà qualifiés des génocidaires et exclus de processus de Nairobi. Ils ont blessé maman Goy par machettes.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 PROVINCE DE L'ITURI
 TERRITOIRE DE DJUGU
 CHEFFERIE DES BAHEMA-BAGURU

BILAN APPROXIMATIF DETAILLE DES ATTAQUES MENEES PAR CODECO
 A TRAVERS LA CHEFFERIE DES BAHEMA BAGURU DE 2017 à
 2023 (31/03/2023)

A. CAS DE TUERIE ET BLESSURE

I. En groupement BELIBA

N°	DRAME AU VILLAGE	N°	NOMS DES VICTIMES	SEXE	AGE	DATES DE DRAME	OBS
01	BELIBA	1	LODHA BELIBA	M	79ans	05/03/2018	
02		2	RAMAN SEFURA	F	74ans	05/03/2018	
		3	DAHATI BAKAUNA	M	9 ans	05/03/2018	
03	GOKPA	4	GBAGBAY Léontine	F	83 ans	05/03/2018	
04	KONDE	5	BANGA Félix	M	82 ans	05/03/2018	
		6	DIKA AANGAIKA	F	58 ans	05/03/2018	
05	LALO	7	MANDRO	M	31 ans	05/03/2018	
		8	CHUVE Charmotte	F	40 ans	11/03/2018	
		9	DHEKANA SHAKO	M	15 ans	11/03/2018	
		10	GBOSI Pascaline	F	13 ans	11/03/2018	
		11	GBOSI Clarisse	F	11 ans	11/03/2018	
		12	SHAKO Isaac	M	9 ans	11/03/2018	
06	LOBBO 1 ET LOBBO 2	13	LOVE Véronique	F	74 ans	11/03/2018	
		14	LINU NYAKABU	M	37 ans	11/03/2018	
		15	NINABU MBIDJO	M	35 ans	11/03/2018	
		16	BARAKA	M	12 ans	05/03/2018	
		17	DHETCHUVI	F	12 ans	05/03/2018	
		18	DHENZAY GBOSI SHUKURU SHAKO	M	6 ans	05/03/2018	
07	MENGO	19	LONA KPAKI Norbert	M	42 ans	15/03/2018	
08	MOBA	20	MANZEKE GBOSI	F	86 ans	05/03/2018	
09	PLOBA	21	TISU	M	42 ans	05/03/2018	
10	SHAKO	22	NDRUNDRU TSINZI	M	39 ans	05/03/2018	
11	TCHENDJI	23	MUSINGO Jean	M	64 ans	05/03/2018	
12	TSOLU	24	SINDANI KPAWI	M	83 ans	06/03/2018	
13	VUVU	25	LOBO Abel	M	85 ans	06/03/2018	
		26	BANAHIA	M	80 ans	06/03/2018	
14	LALO	27	NGAVELE	F	62 ans	14/06/2018	

TOTAL 27 personnes tuées dont une en 2019

C. PILLAGE

- I. De Groupement BELIDA : 328 Bovins, 327 caprins, 31 ovins et 15 porcins
- II. De Groupement BENDELE : 15 bovin, 135 caprin, 113 ovin et 48 porcins
- III. De Groupement BUDI : 39 bovins, 89 caprins 35 ovins et 41 porcins
- IV. De Groupement JAKO NDAURA : 62 bovins, 78 capris, 29 ovins et 27 porcins
- V. De Groupement RISASI : 104 bovins 502 caprins 478 ovins 212 porcins
- VI. De Groupements TOLO : 153 bovins, 472 caprins 496 ovins et 179 porcins
- VII. De Groupement IGA : -, 67 caprins, 39 ovins et 47 porcins

TOTAL : 701 bovins, 1603 caprins, 1501 ovins et 572 porcins

En fin, il sied de rappeler que le total de volailles, de produits champêtres ainsi que de marchandises pillés sont incalculables.

Fait à RISASI, le 21 Mars 2023

LE CHEF DE LA CHEFFERIE
DES RAHEMA BAGURU


LOTUTE - JINGUNGA - RISASI Chrysante
« Chef Coutumier »

TCHIMBA	1	NGABUSI Perpétue	F	55ans	08/03/2018	
	2	DHEDA Florida	F	47ans	08/03/2018	
	3	TARO Marienne	F	28ans	08/03/2018	
	4	VIVE Annociette	F	52ans	08/03/2018	
	5	NDJABU Floribert	M	40ans	08/03/2018	
	6	NGBAPE DYAMEBU	M	49ans	08/03/2018	
	7	TSOKPA Evariste	M	36ans	08/03/2018	
	8	MATESO DEDIEU	M	33ans	08/03/2018	
	9	NGADJOLE Célestin	M	49ans	08/03/2018	
02	KPADHIGO	10	KPALOBA Bonaventure	M	65ans	13/03/2018
		11	Anastasié Florence	F	58ans	13/03/2018
03	TOLO	12	Veille ZAOLE Après	F	87ans	08/03/2018
		13	VIVE DAWLA	F	75ans	08/03/2018
		14	DIKANZA NEEMA	F	33ans	08/03/2018
04	THATSI	15	MANDRO NDJARA	M	30ans	08/03/2018
		16	BANGA LOKANA	M	32ans	08/03/2018
		17	GBOMBO Innocent	M	41ans	08/03/2018
		18	NYIRO Nazario	M	58ans	08/03/2018
		19	Capitaine FARDC	M		08/03/2018
05	NYONO	20	LOGO NGBAPE	M	73ans	08/03/2018
		21	Prosper	M	38ans	08/03/2018
		22	DHELONGA NYOLO	M	19ans	08/03/2018
		23	MAVE Justine	M	54ans	08/03/2018
		24	LOSONGA LODYT	M	43ans	08/03/2018
		25	LOGO KPINYO	M	41ans	08/03/2018
		26	BBANDO MOÏSE	M	38ans	08/03/2018
		28	DDIVE Veronique	F	62ans	08/03/2018
		29	DHETHO MAJU	M	73ans	08/03/2018
		30	LOGO Augustin	M	38ans	08/03/2018
		31	SINGO Justin	M	18ans	08/03/2018
		31	NGADHO Samuel	M	25ans	08/03/2018
06	KPADIGO	32	Élève de l'école	F	16ans	10/06/2018
		33	secondaire veille maman	F	74ans	10/06/2018

TOTAL 33 PERSONNES TUEES.

TUERIE

N°	GOUPEMENTS	ANNEES				TOTAL	OBSERVATION
		2020	2021	2022	2023		
01	BELIBA	4	1	9	0	14	
02	BENDELE	2	0	0	0	2	
03	BUDI	0	7	0	0	7	
04	IGA-BARRUERE	4	7	0	0	1	
05	LINGO	0	5	0	0	5	
06	LOPA	-	6	11	1	30	
07	RISASI	3	10	1	11	25	
08	TOLO	0	21	1	0	22	
TOTAL		13	57	22	24	116 PERSONNES	

C. PILLAGE

- I. De Groupement ISLIDA : 328 bovins, 327 caprins, 31 ovins et 15 porcins
- II. De Groupement BENDELE : 15 bovin, 135 caprin, 113 ovin et 48 porcins
- III. De Groupement BUDI : 39 bovins, 89 caprins 35 ovins et 41 porcins
- IV. De Groupement JAKO NDAURA : 62 bovins, 78 capris, 29 ovins et 27 porcins
- V. De Groupement RISASI : 104 bovins 502 caprins 478 ovins 212 porcins
- VI. De Groupements TOLO : 153 bovins, 472 caprins 496 ovins et 179 porcins
- VII. De Groupement JGA :-, 67 caprins, 39 ovins et 47 porcins

TOTAL : 701 bovins, 1603 caprins, 1501 ovins et 572 porcins

En fin, il sied de rappeler que le total de volaillers, de produits champêtres ainsi que de marchandises pillés sont incalculables.

Fait à RISASI, le 21 Mars 2023

LE CHEF DE LA CHEFFERIE
DES RAHEMA BAGURU


LOTUTE - JINGUNGA - RISASI Chrysante
« Chef Coutumier »

72.

ASSASSINAT DE FWAMBE à DRODRO le 22 mars 2023

NOM ET POST-NOM

FWAMBE

LIEU ET DATE DU CRIME

A DRODRO, localité DDUMA, groupement BUKU, Chefferie de Bahema Nord, territoire de DJUGU à la date du Mercredi 22/ 3/2023

AUTEURS :

Groupe armé CODECO

TEMOINS

Habitants locaux



Age : 62 ans

- Statut : Enseignant

73.

LIEU ET DATE DU CRIME

Le 22 Mars 2023, localit  DDUMA, groupement BUKU, Chefferie de Bahema Nord, territoire de DJUGU

AUTEURS :

Groupe arm  CODECO

TEMOINS

Habitants locaux



74.

Assassinat NZALE THEREZIA le 22 mars à MBUDJONA

NOM ET POST-NOM

NZALE THÉRÈSIA

Statut : Déplacée du site Plaine Savo/Bule ; du bloc 0

Age : 58ans

LIEU ET DATE DU CRIME

Elle est tuée hier Mercredi le 22/3/2023 au village MBUDJONA, Groupement NG'LE, Chefferie de votre Badjere.

AUTEURS

Groupe armé CODECO

TEMOINS

Selon les Habitants locaux, il était coupé en machette par CODECO. C'était à 11h00. Les CODECO ont dit dans leur matorola qu'ils veulent matérialiser le Génocide car ils sont déjà qualifiés des génocidaires et exclues de processus de Nairobi. C'est le vice-président de la Société civile de BAHEMA Nord qui nous a donné toutes ces informations. Elle est enterrée au site de déplacés Plaine Savo. Elle est tuée là où elle est allée chercher à manger



75.

Assassinat PASCALINE le 22 mars 2023 à DRODRO

NOM ET POST-NOM

PASCALINE

Age : 65 ans

LIEU ET DATE DU CRIME

A DRODRO, localité DDUMA, groupement BUKU, Chefferie de Bahema Nord, territoire de DJUGU à la date du Mercredi 22/ 3/2023

AUTEURS :

Groupe armé CODECO

TEMOINS

Habitants locaux





76.

31 mars 2023 massacre dans la région minière de MABANGA DJUGU

Liste des personnes HEMA massacrées hier Vendredi 31/3/2023 par les miliciens genocidaires CODECO au Chantier de l'opérateur économique Mhema MAMBO KAMARAGI ROFF dans la région minière de MABANGA -DJUGU.

Cette information m'est donnée par le Président de conseillers de la jeunesse de MABANGA.

Finalement pourquoi seulement les Hema, qui doivent seulement dans ce pays où la loi semble n'est pas d'application pour protéger les faibles. S'ils peuvent s'organiser.

Le bébé sur la photo a vécu 6 mois. Il s'appelle ASIFIWE et sa maman s'appelle BUVE ESPERANCE

La liste des victimes est jointe ci-dessous.



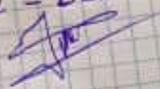




LES NOMS DES PERSONNES
ABATTUS PAR LA MILICE
COBECO / URAPC AU
CHANTIER RCF
GROUPEMENT KPADINGA - MABANGA
EN DATE DU 31/03/2023.

1. HOKO : 52 ans
2. NGUNDELE - MOISE : 37 ans
3. NDOABU - ISAKA - TARADJA : 25 ans
4. TARADJA : 34 ans
5. BUVE - ESPERANCE : ± Adulte
6. ASIFIUWE : ± 6 mois
7. EMMANUEL - NDOJANZA : 35 ans
8. JONAS - BLEKPA : 45 ans.

N°: 08194666
PASCAL - BBACHU







61251801-8e20-4f91-
b979-b8673c939801.n

77.

2 AVRIL 2023 – Assassinat de TANGOBVIBA et DHELOSI à BUKI

Encore massacres de Hema ce Dimanche le 2/4/2023 au village LA ,de la localité BUKI, groupement BÛKU de la Chefferie de Bahema Nord.

Il s'agit du vieux TANGObVIBA de 75 ans et sa femme AGNÈS DHELOSI de 70 ans sont tués à 100 m du Régiment de FARDC MASUMBUKO qui n'a pas intervenu à temps.

Leur fils Deogratias qui les gardait est blessé au pied vers 3h00.

Ces miliciens genocidaires CODECO sont venus de ACHA/ MASUMBUKO Chef-lieu du Secteur de Walendu TATSI, village voisin du Régiment FARDC

Ce témoin nous vient de Vice-président de la Soirée civile de BAHEMA Nord.







78.

Assassinat le 3 avril 2023 de LOMBUNI TANYA FAUSTIN

Ce mhema est un déplacé que les miliciens genocidaires CODECO ont tué hier LENDI le 03/4/2023 là où il est allé chercher à manger de leur site de déplacés GINA de BAHEMA BAGURU.

Il s'appelle LOMBUNI TANYA FAUSTIN.

Il est tué en localité TCHORO , toujours de Bahema BAGURU.

Il est de 32 ans!

C'est au centre Commercial IGA-BARRIERE qu'il sera enterré aujourd'hui.

Le témoignage est de Chef de LOCALITÉ de TANYA.









79.

Décapitation de deux enfants Bahima à une date inconnue :

Voyez un peu jusqu'à fin pour découvrir le point culminant du Génocide en cours contre les Hema.

Voilà un papa Mhema dont les enfants orphelins sont tués, puis après dont les têtes sont coupées.

Dans une grande angoisse, ce papa Mhema de Chefferie de Bahema Badjere, groupement DHEGO/BANANA est entrain de ramasser les têtes de ses enfants.

Toujours en Ituri, territoire de DJUGU.

Les CODECO ont sincèrement jurés d'exterminer les Hema.

Qu'ont-ils fait ces enfants Hema contre les CODECO ?



48bf0c24-665a-4b4f-
b8a5-74fa0544ac33.m

80.

Attaque le vendredi 31 mars 2023 au village WAYA. Lors de leur fuite, les CODECO ont « oublié » trois membres de la milice qui ont pu être arrêtés au village. Lors de la fouille vestimentaire, les habitants ont trouvé des cartes d'identité de la Police Nationale Congolaise. Ceci est la preuve de la collusion entre les autorités publiques et les milices dans la procédure d'épuration ethnique



33ecc305-9bbd-415c
-b84c-8090c700a04f.n



8a69d70f-56c6-4be2-
9d96-267c23e9664c.nr

81.

Mercredi 12/4/2023,des massacres généralisés de déplacés Hema par les miliciens genocidaires CODECO sous l'ordre du policier Commissaire Supérieur,MAPELA VINYAMA Ruffin qui leur avait donné l'ordre de massacrer les populations Hema

au nom de représailles d'une manière disproportionnelle suite à la tuerie de 4 CODECO par des inconnus au village LIDDA ,devenu désert et incendié par les CODECO depuis 2018.

Du côté de BAHEMA Badjere,on a enregistré le massacre de 3 déplacés du Site de Déplacés Plaine Savo à LENGHA dans leur champ.

1 déplacé du Site de Déplacés RHO de Bahema Nord à MAZE.







82.

12 avril 2023 En territoire de DJUGU , Chefferies des BAHEMA Badjere , au village LENGA

à la date du 12/4/2023 Mercredi, les miliciens genocidaires CODECO Lendu venus de Balendu DJATSI, précisément de NDJAUDHA ont surpris les déplacés Hema du site de déplacés Plaine Savo dans leurs champs au village LENGA, incendié depuis 2021, du groupement LONA -LODZIPKA.

Comme bilan, nous avons enregistré la mort de 3 déplacés, dont:

1. Maman Espérance LOSI , âgée de 33 ans

Village d'origine D'UMA

2. Maman GRACIANA, âgée de 49 ans,

Village d'origine SOKE

3. Papa LONU NYAPKA, âgé de 57 ans.

Village d'origine SENGE

Tout ce massacre de ces derniers jours, les miliciens genocidaires CODECO l'exécutent sous l'ordre du Policier Commissaire Supérieur du territoire de DJUGU, MAPELA VINYAMA Ruffin . Il leur a demandé de faire représailles contre la population Hema jusqu'à la massacrer d'une façon disproportionnelle suite à la tuerie de 4 miliciens genocidaires CODECO par des inconnus au village LIDDA, du groupement DHEDJA, Chefferie des Bahema Badjere.

Comme rappel, le village LIDDA des Bahema Badjere avait été incendié par les CODECO à l'année 2019, et est resté consovo.

Au fait, le Groupement DHEDJA en général est resté consovo.

83.

13 AVRIL 2023 - DJUGU

Une Nouvelle attaque de la milice CODECO a été signalée dans la nuit du Mercredi à ce jeudi 13 AVRIL 2023, au village LOROMI du Groupement TCHOMIA en chefferie des Bahema Banywagi dans la plaine du Lac Albert. Selon des Sources locales le bilan provisoire de cette attaque est de 2 personnes tuées dont une un homme et sa femme. Et une Troisième personne a été grièvement blessée par machette. La même source précise que ces Assaillants CODECO seraient venus du village LANDA dans le Groupement PENYI en secteur des Walendu TATSI. Des recherches continuent pour retrouver d'autres corps.







84.

14 avril 2023 – ATTAQUE VILLAGE LOROMI

Les miliciens Codeco ont attaqué le village LOROMI 8 km du centre commercial de Tchomia, dans la chefferie des Bahema Banywagi, Groupement Tchomia, la nuit du 12/ 04/2023 vers 21 heure quelques minutes dont il a eu la mort de deux personnes époux et épouse et une fille blessée.

Voici leurs noms

1/ LOBHO SINGO âgé de 36 ans,

2/ GBOSI MANUELA âgée de 27 ans et

3/ MACHOZI PATIENCE âgée de 14 ans, blessée gravement par machette et transféré à l'hôpital Général de Tchomia

La dite situation sécuritaire a causé le mouvement massif de la population de LOROMI, FICHAMA, GURE, TSIBASI,...



ESPERANCE LOSI : age 33
GRACIANA : age 49
LONU NYAKPA : age 57



VILLA: MBUDJONA
GROUPEMENT NG'LE

SITE PLAINE SAVO le 12/04/2023

* DZISO DHE DASI GRACIANA

* AGE: 45 ans

* Bloc 4

* N° ABRIS: 702

* NOMBRE D'ENF: 7

* Veuf : 1

* LIEU DE DRAME: LENGA

* SITUÉ ENVIRO: 10 km du site.

①

② ESPERANCE

AGE: 29 ans

Bloc: 30

N° ABRIS: 4

NOMBRE D'ENF 1

Veuf 1

LIEU DE DRAME: LENGA









85.

Massacre de hema Jeudi 13/04/2023 au village BOBBA,du groupement DHEDJA, Chefferie des Bahema Badjere.

Ils sont aussi enterrés au site de déplacés #LALA.

Il s'agit de deux hommes déplacés du Site LALA qui sont massacrés par les miliciens genocidaires CODECO Lendu .

RAPPORT DE CAS D'INCIDENT/SITE LALA 02/13/04/2023

I. NOM DU DÉFUNT: LOKANA KITO FAUSTIN

SEXE: M

AGE: 38 ans

BLOC: 35

N° ABRIS: 29

VILLAGE: BATSI

GROUPEMENT: DHEOJA

CHEFFERIE: B/BADJERE

HEURE DES EVENEMENT: 15 h⁰⁰

LIEU D'EVENEMENT A BATSI

II. NOM DU DÉFUNT: BATSI PATAY ROBERT

SEXE: M

AGE: 35 ans

BLOC: 19

N° ABRIS: —

VILLAGE: UKPA

GROUPEMENT: DHEOJA

CHEFFERIE: B/BADJERE

HEURE DES EVENEMENT: 15h⁰⁰

LIEU D'EVENEMENT à VILL. BATSI

N° ID: 00 041-22H 219



VIDEO-2023-04-14-2
1-33-48.mp4



86.

RDC : au moins 45 civils dont des enfants et des femmes enceintes sauvagement tués en une journée par la milice CODECO en Ituri

<https://iwebrdc.com/rdc-au-moins-45-civils-dont-des-enfants-et-des-femmes-enceintes-sauvagement-tues-en-une-journee-par-la-milice-codeco-en-ituri/>

CONCLUSIONS :

Il ressort de ces récits tragiques que toutes ces personnes sont les victimes patentes de crimes contre l'humanité et notamment assassinat, pillage, destruction de biens et tortures en raison de leur qualité de hémas de nationalité congolaise. Les crimes dont ces personnes hémas ont été victimes sont liés à leur situation ethnique. Il s'agit dès lors de crimes contre l'humanité imprescriptibles.

Nous avons l'honneur de déposer plainte formellement entre vos mains pour les faits d'assassinat, vol et/ou destruction de bétail et de tous les effets mobiliers des personnes visées dans la présente plainte, coups et blessures, tortures, arrestations arbitraires avec la circonstance aggravante que les victimes sont attaquées en raison de leur origine ethnique. Il s'agit de massacres qui s'inscrivent dans une procédure d'épuration ethnique visant à éradiquer la présence héma en Ituri.

En outre, l'incitation à la haine interethnique est réprimée par le Code pénal congolais dans le cadre de l'ORDONNANCE-LOI n° 25-13 du 25 mars 1960 portant Répression des manifestations de racisme ou d'intolérance religieuse. (M.C, 1960, p. 946) :

Art. 1er. - Les inscriptions murales ou autres, le port d'emblèmes, les gestes, les paroles ou les écrits susceptibles de provoquer, d'entretenir ou d'aggraver la tension entre races, ethnies ou confessions sont punis d'une peine de servitude pénale d'un mois à un an et d'une amende n'excédant pas 3.000 francs, ou d'une de ces peines seulement.

Par ailleurs, les mêmes faits sont également réprimés par l'ORDONNANCE-LOI 66-342 du 7 juin 1966 portant Répression du racisme et du tribalisme. (M.C, 1966, p. 559) qui prévoit notamment :

Art. 1 er. – Quiconque, soit par paroles, gestes, écrits, images ou emblèmes, soit par tout autre moyen, aura manifesté de l'aversion ou de la haine raciale, ethnique, tribale ou régionale, ou aura commis un acte de nature à provoquer celle aversion ou cette haine puni d'une servitude pénale d'un mois à deux ans et d'une a de cinq cents à cent mille francs, ou d'une de ces peines seulement.

Si l'infraction a été commise par un dépositaire de l'autorité que dans l'exercice de ses fonctions, la servitude pénale sera de six mois au moins et l'amende de cinq mille francs au moins.

Si l'infraction a causé une désorganisation des pouvoirs publics, des troubles graves, un mouvement sécessionniste ou une rébellion coupable sera puni de la servitude pénale à perpétuité.

Par ailleurs, les faits relèvent aussi du champ d'application de la loi réprimant la propagande subversive, soit le DÉCRET-LOI du 14 janvier 1961 sur les propagandes subversives. — Répression.

Art. 1er. — Quiconque sera convaincu d'avoir, par des moyens quelconques, fait acte de propagande subversive, en préconisant le recours à la violence pour transformer l'ordre politique ou l'ordre social établis, sera puni d'une servitude pénale de six mois à cinq ans et d'une amende de deux cents à deux mille francs.

Ces faits s'inscrivent dans le cadre d'une campagne d'appel à la haine et au meurtre des banyamulenge, banyarwandais et hémas de nationalité congolaise.

Le comportement des assassins, de leurs complices et commanditaires en violation des dispositions ci-haut précisées répond aux appels adressés à une partie de la population de prendre des armes blanches et de s'attaquer aux membres de la Communauté Tutsi et aux Hemas accusés sans preuve

accusés de ne pas être congolais, accusés de ne pas avoir le droit de vivre en République démocratique du Congo, accusés d'usurper le territoire congolais, demandant de les priver de leurs revenus, patrimoine, et en fin de compte de la vie. Ces crimes contre l'humanité expriment une volonté discriminatoire inavouée (voir : Les lois sur les crimes de haine, Guide pratique, conçu par Nona Reuter, publié par le Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme, BIDDH en sigle de l'OSCE), UI – Miodowa, 10,00 – 251/ Varsovie- Pologne www.osce.org/odhr

Indépendamment de leur caractère criminel évident, ces crimes contre l'humanité constituent une menace très sérieuse qui met en danger la vie de tous les membres de la communauté Hémas Congolais. Les menaces, les intimidations, les attaques voire les meurtres et assassinats sommaires ne cessent de faire des victimes au sein de la communauté Héma congolaise sans que les auteurs des exactions ne fassent l'objet des poursuites alors que des plaintes ont déjà été déposées.

Pourtant des dispositions légales des textes internationaux imposent à l'Etat Congolais d'assurer la protection des victimes des violations graves de droits fondamentaux notamment la Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales dans ses articles 4. C, 5.1 a), b), et d). i), la Convention internationale de prévention et de répression du Crime de génocide de 1948, article premier.

Par ailleurs, la mission même de la Monusco est prioritairement d'assurer la protection des civils. La MONUSCO est en défaut de rencontrer la mission qui lui est assignée et la communauté HEMA clame haut et fort que les propos de l'envoyée spéciale de la MONUSCO tenus au Conseil de Sécurité récemment visent à camoufler la réalité vécue par la population. La communauté Hema demande non seulement une enquête approfondie et contradictoire concernant ces événements mais en outre une mission menée par une équipe d'experts désignés par le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme et totalement indépendante de la MONUSCO.

Enfin les parties civiles dont nous sommes porteurs de mandats victimes de ces violations graves sont en droits d'exiger que tous les préjudices subis soient intégralement réparés par l'Etat Congolais qui a failli à sa mission régalienne d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens in solidum avec les auteurs présumés de ces crimes. La MONUSCO a également sa responsabilité engagée vis-à-vis de la population des victimes et il sera demandé réparation.

Vous noterez que suite aux dénonciations de ces crimes par notre collectif, le porte parole des FARDC a publiquement accusé le président du parlement provincial de diriger la milice CODECO. Quant à ce dernier, il a à son tour accusé le général LUBOYA d'être derrière les crimes commis. Nous vous demandons d'agir pour identifier les responsabilités respectives de ces deux personnages.



7524295a-71bb-43bb
-b2db-8b154b3195d8



5383a369-9615-428d
-a9b8-a2ae84327999.

Nous vous remercions d'ouvrir un dossier et de poursuivre tous les auteurs, coauteurs et complices des infractions dénoncées dans la présente plainte devant les Cours et Tribunaux compétents en ITURI. Lors des poursuites, la question des complicités au sein des militaires FARDC doit être posée. Tout comme l'obligation d'indemnisation des victimes par l'Etat congolais en raison des carences patentées de ses forces de défense et de police en Ituri quand il ne s'agit pas d'actes de complicité.

Nos mandants se réservent le droit de mettre en cause la responsabilité des organisations internationales pour leur carence en Ituri et ce sans préjudice des responsabilités individuelles.

Nous profitons de la présente pour vous signaler que les signataires des présentes et leurs mandants ont pour seul souci le respect de l'Etat de Droit en République démocratique du Congo. Leur action est uniquement motivée par la volonté de protéger les personnes et les biens et nos mandants n'entendent en aucune façon que leur action soit interprétée par qui que ce soit au-delà du mandat qui nous est conféré en justice. Les mandants et leurs avocats agissent dans le respect de l'Etat de Droit et refuse à quiconque de tirer quelqu'argument que ce soit à l'occasion du conflit persistant à l'Est de la République démocratique du Congo.

L'avocat de contact pour notre collectif et le signataire de la présente au nom et pour compte du collectif est Me Roger LOGO MANDE

- E-mail : kizakysky@gmail.com
- Téléphone : 0811831148

Dans l'intervalle, veuillez croire, Monsieur le Procureur général, à l'assurance de notre haute considération.

Pour le collectif des avocats saisis en vue de la protection des BANYAMULENGE, BANYARWANDA TUTSI et HEMAS de nationalité congolaise,

Me Roger LOGO MANDE

Avocats membres du collectif :

Me Roger LOGO MANDE

Avocat au Barreau de Bunia

E-mail : kizakysky@gmail.com

Téléphone : 0811831148

Me Amedeo KAMOTA

Avocat au Barreau du Sud Kivu - Bukavu

Tél. : +243.825.495.046.

e-mail : kamotaam@gmail.com

Me Jean-Paul SHAKA

Avocat au Barreau de New-York

Tél. : +1(917) 544-9938

e-mail : shakajp01@gmail.com

Me Bernard MAINGAIN

Avocat au Barreau de Bruxelles et au Barreau

De la Cour pénale Internationale

Tél. : +32.475.60.87.64.

e-mail : bernardmaingain@xirius.be

ANNEXES VIDEO REPRISES DANS LA PLAINTE :

10



a03ce745-35ea-4d9c-
b5c4-4ea28ba4c917.n

17.



VIDEO-2023-04-14-2
0-43-53.mp4

18.



VIDEO-2023-02-26-1
5-34-05.mp4

20.



VIDEO-2023-04-10-0
6-59-28.mp4

21.



VIDEO-2023-04-10-1
5-49-16.mp4

24.



33ecc305-9bbd-415c
-b84c-8090c700a04f.n



8a69d70f-56c6-4be2-
9d96-267c23e9664c.n

27.



VID-20230404-WA04
91.mp4

42.



AUDIO-2023-02-08-2
1-29-40.m4a



AUDIO-2023-02-08-2
1-29-41.m4a



AUDIO-2023-02-08-2
1-29-42.m4a



AUDIO-2023-02-08-2
1-29-43.m4a

47.



VIDEO-2023-02-12-0
0-31-15 attaque mbid



VIDEO-2023-02-12-0
0-31-15 attaque mbid



VIDEO-2023-02-12-0
3-47-34 attaque mbid

76.



61251801-8e20-4f91-
b979-b8673c939801.n

79.



48bf0c24-665a-4b4f-
b8a5-74fa0544ac33.m

80.



33ecc305-9bbd-415c
-b84c-8090c700a04f.n



8a69d70f-56c6-4be2-9d96-267c23e9664c.r

85



VIDEO-2023-04-14-2
1-33-48.mp4

86

<https://iwebrdc.com/rdc-au-moins-45-civils-dont-des-enfants-et-des-femmes-enceintes-sauvagement-tues-en-une-journee-par-la-milice-codeco-en-ituri/>

Conclusions



7524295a-71bb-43bb-b2db-8b154b3195d8



5383a369-9615-428d-a9b8-a2ae84327999.

VICTIMES DES MASSACRES DE LA COLLECTIVITE DE

BAHEMA / BAGURU

N°	NOMS & POSTNOMS	SIGNATURES
2668	CHARITÉ BAKONZA	
2669	GOSA KIZA	
2670	NASAMBOZI MAY	
2671	MAVE SHANGWE	
2672	ZORLINE MAFENZI	
2673	JEANINE NZIVENGA	
2674	BIEMONE NGALUBA	
2675	CHANCE AFOBO	
2676	SILVI LOIBOKÉ	
2677	BASA TCHUYI RICHARD	
2678	LENIZE MAYE	
2679	ESPERANCE AHELONGA	
2680	LOAYISI GBOSI	
2681	CECILE GBOSI	
2682	ESPERANCE MACHOZI	
2683	LONDIRINGA RAPHAEL	
2684	FLORIBERTI BAKONZA	
2685	CHAIKA NOMULIA	
2686	AZINZA AHEBI	
2687	SINENO MAVE	
2688	BABAKA AHEWI	
2689	NEEMA AHEVE	
2690	MARIE AHEABISI	
2691	LOKANA LONDE FLORIMONA LONDE	
2692	NYANBO BE'VE	
2693	DEVINE NABUSI	
2694	LOKANA LONDE	
2695	KATARINA ZAVE	
2696	ESPERANCE GBOSI	
2697	CHAYALE NZIVENGA	

VICTIMES DES MASSACRES DE LA COLLECTIVITE DE

BAHEMA / BAGURU

N°	NOMS & POSTNOMS	SIGNATURES
2951	EMANOELA GBOZI	
2952	NZALE TERESIA	
2953	NGABAY KUTSOKE	
2954	PHANI BBAKO	
2955	JOSEPH NGOLOCHA	
2956	MARON KIMBA	
2957	BYEDHA MAKUBE	
2958	CLAUDE BARAKA	
2959	LIRIPA LOBBO	
2960	FRANCOISE GOS	
2961	NZALE GOS MATUJI	
2962	ZIZELE AZADA	
2963	AOTINA NGANZO	
2964	KIRA MASA LINGA	
2965	KOMBE KOKANA	
2966	DEMINA MAVE	
2967	PAVUNA TUMAINI	
2968	PIERRE SHUKURU	
2969	FRANCOISE MHEANGI	
2970	BURVE ESTERE	
2971	NGONE BUKI	
2972	SHAVE BUMA	
2973	MIRIAM SHUKURU	
2974	NYANGO AZOBO KIKI BUMA	
2975	CRISTINA TSEBI	
2976	MAVE NYANGO	
2977	BUSI RUTH	
2978	LOVE MACHOZI	
2979	LOVE MARCELA	
2980	NGABHAY KIKI	

**VICTIMES DES MASSACRES DE LA COLLECTIVITE DE
BAHEMA / BAGURU**

N°	NOMS & POSTNOMS	SIGNATURES
3012	LONESI - EVALETI	
3013	MGAWE - MEEMA	
3014	DIOKAY - THEOSIE	
3015	MADENZI - MAOMI	
3016	LOTSOUE - HOMORIVE	
3017	DZ'IDDA - ABELIVE	
3018	MGAIBUSI - MUTALE	
3019	LOTSOUE - DHEVE	
3020	MBUSI - ROGELIVE	
3021	MUUMTI - KOTU	
3022	DHEMZA - DHIMZA	
3023	MGAIBUSI - GERGIME	
3024	GERGETA - BORIVE	
3025	MAVIERI - MAUMI	
3026	MGAIBUSI - TEAMUTE	
3027	MTHANGUSI - SHATAK	
3028	LOSI - SAMBUSI	
3029	MGASHAY - IBATHI	
3030	LAKANA - TEAMIRI	
3031	EZEKIA - KAHORO	
3032	TUVE - SEMEMITA	
3033	DHEUDASI - WISI	
3034	TCHEDYA - BIEVELI	
3035	MGAIBU - IBALO	
	MARIO - GEOGIME	
3036	DIVERBARIVE - PASKALIME	
3037	DHEMZA - IBAMBU	
3038	DHESI - BERIMQUE	
3039	DUMTI - LOPA	
3040	BORIVE - CIRAGIAMA	
3041	CIBOY - PEPE TUA	

VICTIMES DES MASSACRES DE LA COLLECTIF
DE BAHEMA / GURU

	NOMS	a POSTNOMS	SI GNATURES
3174	TSESI	MBIDHA	
3175	BEDORIMA	MGABBUSI	
	BBURA	DHESI	
3176	JENNETI	MAVE	
3177	REBEKA	MAVE	
3178	PASINSE	SOTBO	
3179	NETA	LOKOBBO	
3180	MATUTIMA	DHESI	
3181	VENERENDA	DZ'JO	
3182	ARIELLE	SHUKURU	
3183	DHESI	DIETE	
3184	DEMIZE	MACHO	
3185	PASKALINA	KRETIE	
3186	DITE	BBAVI	
3187	DZARINGA	JOSEF	
3188	DZ'JENGA	MOROJ	
3189	ANORITE	MUNGU RIEKO	
3190	MARI	BUTIA	
3191	FLORIDA	DZ'KI	
3192	PASINSE		
3192	VALETI	IPANI	
3193	JENIME	MAVE	
3194	MJEDHA	ROJELINA	
3195	WILI		
3196	MATUTIMA	BUVE	
3197	MUJI		
3198	AVELINA	UIVE	

VICTIMES DES MASSACRES DE LA COLLECTIVITE DE

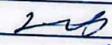
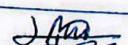
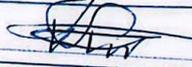
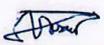
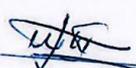
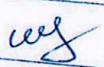
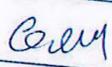
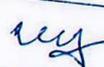
BAHEMA / BAGURU

N°	NOMS & POSTNOMS	SIGNATURES
3351	LOKAMA NGAKPA	
3352	NGAKU JHEKATO	
3353	LOSOYE NGABUSI	
3354	IZRAY MAYE	
3355	JHIMBE KPAKAY	
3356	LOGO JHEKAMA	
3357	KIEMBO GBAGARO	
3358	JUNATI JHEKI	
3359	KPAJTA LOBO	
3360	LOBO NJAKPA	
3361	JHEMBU JUNATI	
3362	JZRONJO RUSOKE	
3363	LIRIPA LOBO	
3364	LOBO LOJRI	
3365	KENGA MBEGERE	
3366	LOJJA NGABU	
3367	FURAKA MAYE	
3368	KARBA LOBI	
3369	MAKI NGATJOLE	
3370	ASIMWE LOBO	
3371	LOKAZO LONU	
3372	LOKANZA LOJIE	
3373	BARAKA KORTO	
3374	KATO MVIDO	
3375	LOJU MSINGO	
3376	JHEGBO MAKI	
3377	MANGBO NGABU	
3378	MALO NGARWA	
3379	SUMBUKA LALO	
3380	JHEKANA MAWA	
3381	FURAJI JZYE	
3382	MAHA NGABUSI	

VICTIMES DE MATHYCHES DELA COLLECTIVITE DE
BAHEMA/BAGURU

3447	BASSA - LIKANA	BA
3448	MAJESTINA - NYANGO	BA
3449	NGASHAY - JZVENGA	BA
3450	IMANI - CLARICE	BA
3451	JZBO - CHOISI	BA
3452	BATI - MAKI	BA
3453	MAWAZO - GBOSI	BA
3454	NGABUSI - JHEVE	BA
3455	MACHOZI - NJANGOSI	BA
3456	MBUKANA - NGONE	BA
3457	NJALO - MALO	BA
3458	RUTHA - FURANA	BA
3459	CHUKURU - ARIELE	BA
3460	NAHOMI - MAVÉ	BA
3461	LOKAMBO - MOIZE	BA
3462	SAMI - LOTUTE	BA
3463	BAUDJO - SAKA	BA
3464	LIKANA - DEDIEU	BA
3465	ROLA - MAVÉ	BA
3466	LIGO - AMOSILA	BA
3467	BAV - LOGO	BA
3468	DEDIEU - LOKANA	BA
3469	NEEMA - MAVÉ	BA
3470	CHRISTINE - NJANGO	BA
3471	KATE - RAPHAEL	BA
3472	SUSI - PASCALINE	BA
3473	DEDE - PALOSI	BA
3474	KAMBONESE - MAVÉ	BA
3475	GEMIMA - MAVÉ	BA
3476	LOTSOVE - ISOVE	BA
3477	TUMAIMI - NGAVE	BA
3478	LONÉ - LI PA	BA
3479	SAKA - LATUPO	BA
3480	SAWA KPA	1012

VICIMES DES MASSACRES DE LA COLLECTIVITE
DE BAHENNA/BOGURU

3514	NOMS & POST NOMS	SIGNATURES
3515	TABO RUTHA PASCALE	
3516	MAVE PERDASI	
3517	ATOME BORIVE	
3518	JIZELE AKSATE	
3519	LOSI LOTSOVE	
3520		
3521	LOVE ROSTHE	
3521	MATEO KIZITO	
3522	MURIMA BOCHU	
3523	LOVE SOUFRAICE	
3524	CLARICE DJA	
3525	PROBO CHRISANTE	
3526	MAVE WISI	
3527	NZALE ANDRENA	
3528		
3529	GEORGETA - MAVE	
3530	VERO - TABBO	
3531	JEAN - KILO	
3532	SALUMI - TBOVE	
3533	DORIKA - FURATA	
3534	LOKAMA - CHELE	
3535	LITA - MDDGA	
3535	IBUKAMM	
3536	VAJERU - DANIEL	

Bloc 13

VICTIMES DES MASSACRES DE LA COLLECTIVITE DE
BAHEMA / BAGURU / SITE LINDJI I

N°	NOMS & POSTNOMS	SIGNATURES
3627	BORUGO JIBU	
3628	NAJADI JENISE	
3629	SHUKURU LOVE	
3630	LORAGO ATOINE	
3631	MBUSI KAMILA	
3632	DYELHA BEHITA	
3633	BORIVE CECIL	
3634	NGJANGOSI JOSI VANI	
3635	JIVE LOST VERO	
3636	JIVE AZIZA BEATRICE	
3637	AHIZZA VICTIMA	
3638	SHIMBE HONORETE	
3639	TOLO CHRISATE	
3640	NGUZA ASANTE	
3641	ATSOVE VIVE CHANTAL	
3642	NGABUSI TUMAINI	
3643	MAPENZI NZALE	
3644	MBUIKANA MPANGA	
3645	AZLA BORIVE	
3646	AZKI LOVE ALPHOCIN	
3647	NAROX OJETTE	
3648	FURAHA FRANCINE	
3649	SHUKURU JIVE CHRISTINA	
3650	MAVE EMANUELLA	
3651	NGASHA ATSOU	
3652	LEOTIVA NZALE	
3653	NZALE TUMAINI GRACE	
3654	MAPENZI JHESI CECIL	
3655	BARAMBU BANGA	
3656	TUMAINI ESPERANCE	
3657	MAVE ANNIE	
3658	IMANI FRANCINE	

DPaid du site



VICTIMES DES MASSACRES DE LA COLLECTIVITE DE

BAHEMA / BAGURU Site de Appl. L. 11

Bloc 12

N°	NOMS & POSTNOMS	SIGNATURES
3689	DHEBONGA SOLI	
3690	MARIEMI DAY	
3691	KOTSO ASATE	
3692	MAVE VANI	
3693	MZALE AMOARITE	
3694	GTOSI - MDESTINA	
3695	SHUKURU JUSTE	
3696	EMANUELA MEROY	
3697	LOKAMA RAHATI	
3698	MALOSI DZDA	
3699	MZALE DENIZE	
3700	SIFA REBEKA	
3701	BIAIRIZE JUVE	
3702	MALOSI EVELINA	
3703	HEMA BORIVE	
3704	HOMORETA	
3705	BORIVE ROJELINA	
3706	LOVENOJAMJOSI	
3707	SIMAFAS FRASINA	
3708	PASKALINA-KIZAY	
3709	MAWARO MARIEMI	
3710	MBATSI SHARLOTA	
3711	KISEMISO PANGA	
3712	MYANGO MAILINA	
3713	DZVENGA ESPERAS	
3714	MACHOZI EMANOLA	
3715	VANI DJONGA	
3716	MAVE FLORAS	
3717	LOSANI ISAKA	
3718	DEZIRE LONEMA	
3719	ISESIO KEIURA	



VICTIMES DES MASSACRES DE LA COLLECTIVITE DE

Bloc 4

BAHEMA / BAGURU Site de dep. LANZI LI

N°	NOMS & POSTNOMS	SIGNATURES
37.83	LOTSOVE MINARO	
37.84	NGOMA MUSAFIRI	
37.85	MALU BBAU	
37.86	DZUE NGABUSI	
37.87	DZ VEMGA HONOREIA	
37.88	DIVE NGABUSI	
37.89	MBAU INOSA	
37.90	IMANI - MARIEMI	
37.91	DIVE - JOSEFIMA	
37.92	MACHOZI - VALETI	
37.93	MOROZI - PASKALINA	
37.94	DIVE - VIRGINIA	
37.95	LONE - ASATE	
37.96	MANOLI MOKILI	
37.97	DYAX LODJI	
37.98	LOVE SUZAMA	
37.99	NGABUSI - OLIVE	
38.00	BUMA - JEAMI	
38.01	BAZI - ESPERAS	
38.02	DIVE FLIRITA	
38.03	DHEVE SHARLOTA	
38.04	SAFARI SINGO	
38.05	FLORIDA MAVE	
38.06	ANDJELA MARUSA	
38.07	NRODHA SHARLOTA	
38.08	BLUE HEEMA	
38.09	DZARINGA	
38.10	BADINGA LOKAMA	
38.11	BORIVE DETORA	
38.12	SIMENO SISTINA	
38.13	LOSI SHALO	



VICTIMES DES MASSACRES DE LA COLLECTIVITE DE

BAHEMA / BAGURU

N°	NOMS & POSTNOMS	SIGNATURES
3814	KIROI - RUTH	
3815	LOTSOVE VANI	
3816	LOKANA DUJIO	
3817	DRAJIRO - MAKI	
3818	MAVE VANI	
3819	MAKI TOKPA	
3820	BORIVE MARIENE	
3821	ELENA BORIVE	
3822	NGOLE - AIMER	
3823	LOTSOVE SILA	
3824	MARZETI - LOUZE	
3825	NYANGO - MARIE	
3826	LOVE - NEMA	
3827	Labi - CLARICE	
3828	ELOMUA - JUSTIN	
3829	NEMA DJISO	
3830	TSESI EMANOELA	
3831	WALSO FAUSTIN	
3832	SINENO ESTHERE	
3833	NGONA BAHATI	
3834	MANDESI ANNIE	
3835	FURAMA VANI	
3836	AREGO - KAWELA	
3837	NDJEDHASI - JEANNE	
3838	MAVE - GRACE	
3839	MAVE - IMANI	
3840	GUSAPA JUSTINE	
3841	DESIRE - NGODJALO	
3842	NDJANUOSI ESTHERE	
3843	KPAKAY ALBERTINA	
3844	MAPA JUSTINE	

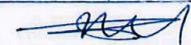
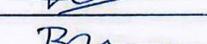
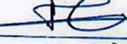
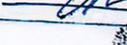
VICTIMES DES MASSACRES DE LA COLLECTIVITE DE

BAHEMA / BAGURU

N°	NOMS & POSTNOMS	SIGNATURES
3908	LOSHA - TOKPA	
3909	LOSSI - CHARICE	
3910	MAPENZI - NEMA	
3911	CECILE - BUMA	
3912	PILO SAOKYA	
3913	NGAMADHI - SAISON	
3914	MAKI - DIRO	
3915	MAHOSI ROZINE	
3916	ZAWÉ ATOINETE	
3917	GLAWE LA	
3918	NDRODHA MDESTINE	
3920	BENITA - NYAKANOVA	
3921	JEANETTE KHEMYA	
3922	CHATALE HAMA	
3923	MATESSO - GADZA	
3924	LOUSUMA - NGUINA	
3925	DZIDAY REMESTINA	
3926	GRACIANA - PIDA	
3927	DZA - JEANNE	
3928	NDJABU - DJIZA	
3929	MATOTINA - DZIDZA	
3930	PASCAL - NGALO LOPA	
3931	NDROY ONOCIETA	
3932	DHESSI - DJJO	
3933	DHEVE MARTINA	
3934	LOVE - IVETE	
3935	NGABU J. DEDIEU	
3936	MAKI - DHEKANA	
3937	SIZELE RUTHA	
3938	BIWAGA OLIVE	
3939	SILVY MARATA	

VICTIMES DES MASSACRES DE LA COLLECTIVITE DE

BAHEMA / BAGURU

N°	NOMS & POSTNOMS	SIGNATURES
4001	Lokumwa-Tsa.BA	
4002	ASHARI-SHADRA	
4003	MAWE-Rodine	
4004	EPENDJI-Hyoba	
4005	DEBA-Richard	
4006	OLIVIE-Zawadi	
4007	KATA-Bieveneru	
4008	Mbehana-Perdomas	
4009	Mawe-Ruth	
4010	Maki-Dieu merci	
4011	Mazenzi-Thesi	
4012	Atiki-Dusi	
4013	Imani-Imacule	
4014	Mateso-Henry	
4015	Mojiro-Charite	
4016	Bahati-Bahavona	
4017	Mojiro-Denise	
4018	Simons-Clarise	
4019	Malo-Silverel	
4020	Bavi-Tzolu	
4021	Shukuru-Clodi	
4022	Kato-Pierre	
4023	Nzale-Biatrie	
4024	Binga-Charite	
4025	Malosi-Bibiana	
4026	Lave-Jeanne	
4027	KATO-Dieu merci	
4028	Longabi-Isaac	
4029	Chemano-Jedeo	
4030	Nsabwsi-Matuti	
4031	Mapeumbo-Choma	

LISTE DES VICTIMES DE				
GROUPEMENT NGBAVI EN MYATIAMBALU 2013.				
NO	NOM	d POSI NOM	S PRENOM.	Signature
01.	CHARITE	MUCISA	GIKWA.	ABU
02.	IMAMI	BUSI	SALE	ABU
03.	MARIEMS	MAVE	DEMTA	ABU
04.	SIMBO	BARAKA	MOISE	ABU
05.	CHARITE	MU OUSA	SAMSO	ABU
06.	GOMJI	ISABA	SAMI	ABU
07.	MSAKOMA	FALE	GEFURA	ABU
08.	KATIEMBO	MWENAMBALE	PASCAL	ABU
09.	BEAIDJO	UTUNGI	SHARLE	ABU
10.	KITABO	BOLAFI	MOZA	ABU
11.	ZAWAI	YASIN	ABOLI	ABU
12.	DJALUM	ABUBAKAR	MBUEA	ABU
13.	DJAWIA	OBOIE	DJABERO	ABU
14.	UMIRAMBE	PITUWA	SAMUEL	ABU
15.	NGBAMANJI	AKUMU	GRASJENA	ABU
16.	MAVE	GBOSI	ROSETE	ABU
17.	APIO	GIRAMIA	NEEMA	ABU
18.	BUDZA	AB'BO	MAKI	ABU
18.	DE'SU	VIVE	CRISTINE	ABU
19.	NYANG'OM	NGAVE	RACHEL	ABU
20.	MAGBO	LOLENI	FAUSTIN	ABU
21.	DE'SU	DE'VE	JEANE	ABU
22.	NGANGOLE	PATI	ISAAC	ABU
23.	LOSA	BAINI	ARSENE	ABU
24.	KIZAI	DE'DA	BEATRICE	ABU
25.	NYANGOMA	ANYEI	MARTA	ABU

54 AWANGA	AKIKI	FOIBE	
55 NYAVITA	AKECHE	FRANÇINE	
56 NARUNARO	LOBINI	BELIBA	
57 MANU	LOWI	BARAKA	
58 RICHAR	NGAJOLE	NGABSOLE	
59 AINA	BIRUNGI	FRANÇINE	
60 AKUMU	NYILAK	SARA	
61 NYANGUTA	PATCHU	KAPARA	
62 CHARLOTE	KAPARA	KAPARA	
63 ROGELI	BORIVE	HENRIETE	
64 LIVE	FELISTA	FELISTA	
65 NJANGUSI	LOSI	ESTERA	
66 DHEZUNGA	BENGI	JEAN DE DIEU	
67 UNENU	MAURICE	PASCAL	
68 UVO. YA	JEAN	MAMBA	
69 BERO	UMIRAMBE	BEREMIE	
70 CHANTALE	LIVE	Rii	
71 UPIO	PIRONGIA	OZEA	
72 GERMAN	KIZA	KIZA	
73 UKUMU	JOANA	ALWING.	
74 TIBASIMA	LOFE	JONAS.	
75 MARIKO	AVOCHI	BEREMIE	
76 MBIKPA	SHAKPA	JOSUA	
77 KADLO	UNEN	RACHIA	
78 UMIRAMBE	NADIA	DANIEL	
79 DEKETO	UZELE	PHILEMON	
80 UNYAI	UWONDA	UNOYA	
81 BUWAGA	TORACH.	JETUPHINE	
82 UROM	SHWOTA	UKELB	

113	NJAKATHO	PERUSE	BUSWAZA	
114	BARAKA	BAPU	FLORIBE	
115	UKUMU	KAPARAI	JEAN-VIANE	
116	UWEKA	FWAMBE	JEANEZE.	
117	PRISKA	URIEM	ANENE	
118	JEANE	BUSI	SERA	
119	TIRASIMA	BAMARAKI		
120	PASAA	LORIMA	MONATHA	
121	MANESI	PERASI	AMOTI	
122	VUMI	DEBORA	NICOLE	
123	REMI	KABULI	LENGA	
124	LOVE	ESPERANCE	SAKA	
125	MANSE	KATHO	ISAR	
126	GRACE	MAVE	DIVE	
127	MUNGURIEK	NEMA	EVELINE	
128	NZALE	MAVE	CHANTALE	
129	LIRIPA	KOMBU	AIME	
130	MATENZI	BORIVE	ANUARITE	
131	KPAWI	DAMAS	LOISELU	
132	EVELINE	NZAKA	MAVE	
133	UBEMU	AMULA	JEAN PIERE	
134	SINENO	MAVE	ABIGA	
135	KIZAI	LOSI	JEANE	
136	SINENO	ABIGAEL	AIKANZA	
137	CHRISTINA	NZALE	KATSWEKA	
138	ROGELINA	NJANGUSI	BUMA	
139	ZAWADI	TCHETCHU	ELISHA	
140	MUSAFIRI	NDAHURA	MAKI	
141	FURAHA	RACHEL	MALOSI	
142	MUSAFIRI	SALOMON	DOMBU	

173	NYAMUTALI	UMIRAMBE	BIEN UENWE	Handwritten signature
174	MAVE	NGAVE	MANUELA	Handwritten signature
175	KIDORO	KIDAKURWA	FABRICE	Handwritten signature
176	FAIDA	MUSEME	FLAVIA	Handwritten signature
177	MAKI	BARAKA	DAVID	Handwritten signature
178	ISINGOMA	KALIVARA	NJ'KAKO	Handwritten signature
179	ISHARA	SAFARI	MODE	Handwritten signature
180	ASATE	TUMAINI	DEBORA	Handwritten signature
181	SUZANA	KAGABO	NYAMIGOGO	Handwritten signature
182	MUSAFIRI	DIHENO	ISAC	Handwritten signature
183	ERIKE	KAKISHANA	PAKABO	Handwritten signature
184	UNENU	NYAMENGE	PASCAL	Handwritten signature
185	UNYERA	AROMBO	ABIGAEL	Handwritten signature
186	ANUARITE	MUNGURIEK	KERUWESI	Handwritten signature
187	TABO	MUNGUHUI	ANA	Handwritten signature
188	NJAZA	MUGAVU	BOSCO	Handwritten signature
189	KATHO	MATUNGULU	MESHAKI	Handwritten signature
190	BAHATI	MUSINGO	MALONYALI	Handwritten signature
191	RACHEL	TABO	SHALO	Handwritten signature
192	FONIO	CWINYAI	ISAC	Handwritten signature
193	AHEZUNGA	RICHARD	BURA	Handwritten signature
194	SIFA	PATIENCE	SINENO	Handwritten signature
195	MAMBO	MUSWA	ARAMANZANI	Handwritten signature
196	LOBIKPA	EZEKIA	SINGO	Handwritten signature
197	UIRWOH	JOEL	JAWIA	Handwritten signature
198	RUNDI BOTH	UGEN	EZEKIEL	Handwritten signature
199	UCOUN	ASELMO	KILA	Handwritten signature
200	MAPENZI	TABO	ROZINE	Handwritten signature
201	UCHANDA	RU TA	AKIRI	Handwritten signature

232	U ANGO	BUGEU	MOSEKA	
233	UPIO	TUGITHO	UGENA	
234	BIMA	BUGEU		-o-
235	MAKI	NGULO	SAMI	
236	URIEMA	AMONAITO	ESPERO	
237	JEANE	MAIZ'	BUVE	
238	ΔJALUM	MUSA	KIZITO	
239	MAPENZI	ΔZ'ΔA	DELILA	
240	UPAR	JEANE	NAUMI	
241	ΔE'UENGA	ΔZ'ΔA	NATALI	
242	AROMBO	BIWAGA	NEMA	
243	MACHO	NZALE	NEMA	
244	MARIENE	MAVE	LOTSOVE	
245	MACHO	REBEKA	SILVI	
246	KOJO	SAFARI	LOBI	
247	KOMBU	KPAJANGA	NESTORI	
248	NJAZA	BUSMA	MBILO	
249	NGANBI	NGAYOLE	MANDRO	
250	REMA	BARAKA	MBISO	
251	ΔIEU KABASEKE	LONU		
252	NYICHUNGA	LIRIPA	CHARITE	
253	LUNZE	PAY	EZROM	
254	GOI	ROGELINA	ΔZ'ΔA	
255	LOMBERT	MANANU	AKISU	
256	UKUMU	UCAY	IBRAHIM	
257	CHARLOTA	NGAIBAI	BUMA	
258	ARAJIRO	MAGBO	ΔIEU ANGE	
259	UKONYEZI	PATRIQUE	BIEN VENUE	
260	GBOMBU	DAVID	SAUKPA	
261	PIRA	JEANETE	AKUMU	

292	FURAHA	NDOOLE	BÜUMA	
293	MUSUA	ATINDA	ISAC	
294	DE DIEU	RIGROSSE	ABUKE	
295	FRANGINE	AJAROVA	TORACH	
296	TIBASIMA	TARWA	POLO	
297	ATIM NEDI	GEORGINE	DEMA	
298	UMIRAMBE	SEBI	MADIT RWOT	
299	MATESO	JEANQUI	NARUNDO	
300	DEBORA	MACHOZI	MAZIGA	
301	ASIMWE	NYEKE	PASCAL	
302	SIFA	NYARUSHAKE	WIAZIK	
303	MUZAMILÖ	UMIRAMBE	TANISLAO	
304	AKENDA	BIEN VENUE	VICTOIRE	
305	BARAKA	MANDE	MOÏSE	
306	LONU	KALOGI	JEANBAILISIE	
307	ROZA	ARUMU	SIFA	
308	WANIRWOT	ATIM NEDI	FURAHA	
309	BARAKA	SAFARI	MOÏSE	
310	ANYESI	NROI	LOVE	
311	NGABU	GOLA	FAUSTIN	
312	ANIFA	ESTER	BIJOUX	
313	KASIME	AVOLI	FRANGINE	
314	BUKANJANGA	MALOSI	ATOINETE	
315	SINGO	KODU	EFREM	
316	EJENIE	TCHUSHA	DORIKA	
317	IMANI	MAVE	NGABUSI	
318	ROZA	LILIBA	BEA	
319	CHARITE	BIARWANGA	MOÏSE	
320	UPENGI	BIENFE	EZEKIEL	

351	MAZIGA	CHARLOTE	AKIRI	
352	PARCHENCE	NG'OMBUWE	APIO	
353	NEMA	GRACE ⁹ⁱⁱ	SHUKURU	
354	FAUSTIN	LOMBUNI	BATSI	
355	WAIKANI	JEAN	MUNGURIEK	
356	NJANGU	AUGUSTIN	KIZA	
357	NJAZA	KIZA	DEOGRACIENCE	
358	MATOSA	BOLINI	FRANGINE	
359	MANUELA	KIZAI	NJANGUSI	
360	AIME	LOVE	MUSINGO	
361	JEREMIE	BARAKA	MUSINGO	
362	NYANGO	FLORASE	MAVE	
363	LOISIMA	LOGO	DEOGRASIASE	
364	DIKPANU	RICHARA	MAKI	
365	SINGOMA	DAVID	CHARLOTE	
366	AZIZAI	LOISELU	ABELAR	
367	ESTA	LOSI	ROZINE	
368	BEBE	FRANGINE	AZIDA	
369	MAKI	FLAVIER	MUSINGO	
370	KATO	KIVIA	REIKPA	
371	NJALENGA	NJAVI	CRESTOME	
372	MAKI	MBUKANA	DIEU AONE	
373	VANI	DHESI	MBUSI	
374	MAKI	DIROKPA	CLAVE	
375	MALOB1	DIRO	ASTEFA	
376	BAHATI	BELAI	LOGI	
377	ESTA	MBUSI	NGAVE	
378	KATO	KALISHA	ADJALUM	
379	ESTERII	AZVENGA	NAMINE	
380	LOKANA	MALO	GUSTINO	

441	MANU	TAKUMARA	BASARA	OK
442	UGWIRI	KANUTI	CLAVER	OK
443	BARAKA	RIZA	MEU DONE	OK
444	BIEN VENUE	LOMBU	RICHARD	OK
445	FRANÇOISE	TORACH	BUMA	OK
446	MANUELA	MAGAI	IZ'BA.	OK
447	BASA	MUSINGO	JEAN FAUSTIN	OK
448	FRANÇOISE	BORIVE	LOVE	OK
449	FRANÇOISE	LIRIPA	DHENLO	OK
450	MARI	MBIDAA	NGABUSI	OK
451	JEAN VIANE	KPABJANGA	LOMBU	OK
452	NJAKUNOVA	RUTA	KAMUNZARA	OK
453	BUAZA	PHILEMON	SHIRWA	OK
454	JEANINA	MBUSI	MARIPENZI	OK
455	SABDI	BATI	KAVAGAMBE	OK
456	FURANA	RIZAI	NEMA	OK
457	NERONIKA	NYAKISIKI	MAVONA	OK
458	MAPENZI	URLEMA	NAUMI	OK
459	PEIKPA	NGAJOLE	MOISE	OK
460	BARAKA	LONJO	KABASEKE	OK
461	JEANE	DZ'VENGA	MARI	OK
462	GRACIANA	NGABUSI	NARODKA	OK
463	SAFARI	KAHIGWA	ABIMWE	OK
464	SAMUEL	KASANGAKI	TIBASIMA	OK
465	BIRUNGI	BONEVANA	BAZARA KORE	OK
466	KARUNGI	ESTERI	KAMBONESA	OK

492	KAPINGA	KABONGO	FRANGINE	
493	DZ'VENGA	ELIZE	ZAWADI	
494	HESHIMU	DJOKO	MARCELINE	
495	ESAKO	OMUNA	SHACELINE	
496	LOKANA	ROBERT	CHANTAL	
497	MAKI	LOKONZI	MARIENE	
498	MAKI	NGAZOLE	MOISE	
499	BONJO	MUGISA	DJONATHA	BMS
500	MALU	MBUI	CARINE	
501	UBEGIU	UTCHUKA	DAVID	
502	AJAWIA	MUNGURMO	DANIEL	
503	DEBORA	TUMA	MASIKA	
504	MBUKANA	BARAKA	BUTSO	
505	KPAKA	BORIVE	ANJELA	
506	MAVE	NZALE	DEBORA	
507	UAIKANI	DIEU	VIRA	
508	JEANE	NYANGO	LOITSOVE	
509	EVALETI	FURATA	NJANGUSI	
510	DZ'VENGA	SHUKURU	RACEL	
511	KASOKI	MULEKERA	CHANTALE	
512	DZ'BO	NDAHURA	KALOGI	
513	LOVE	JEANE	AKIKI	
514	DIEU DUNE	NGABALO	BURI	
515	MOISE	BAGUMA	BARAKA	
516	APEMBO	MUNGURIEK	SARA	

546	F MACULE	NAROBANA	LOT SOVE	MB
547	KATO	AMOSE	LONZA	MB
548	ASIMWE	CHAU	BLEU D'ONE	MB
549	TOCHI PASSE	BIENVENUE	KAMPALE	MB
550	NGANZU	MBUSI	ANICHANTALE	MB
551	SINENO	NZANGUSI	SEPHORA	MB
552	NGANAI	PASCAL	NEMBE	MB
553	UNOTO	WAZA	EMANUEL	MB WAZA
554	TORACH	EVALOI	NZALE	MB
555	KWENDA	KALOGI	FAUSTIN	MB
556	NZABU	BLEU D'ONE	MUSINGO	MB
557	BIA	DYIKOI	MAPE	MB
558	TABO	PASCALINE	JOI	MB
559	AROMBO	NAUMI	AZABU	MB
560	AROMBO	MAVE	MARATA	MB
561	JEANE	TCHUSHA	MALOSI	MB
562	DHEZ'IA	SAGARA	CIPRIENT	MB
563	LONU	JEAN BAPTISTA	MUSINGO	MB
564	ZAWABI	ESTER	SILVI	MB
565	KIZAI	KARINE	MANUELA	MB
566	FLORIDA	MAVE	NAUMI	MB
567	DZ'SU	NGATHB	NYANGO	MB
568	MANUELA	AFOYORWOH	FLORENCE	MB
569	NDÓÓ	MBUKANA	DEMBA	MB
570	APIO	RAIMA	SALAMA	MB
571	DJOKABA	NGABU	NJALENGA	MB
572	DZ'IA	ANI	CHANTALE	MB
573	MUNGURIEK	MICHELINE	PATRIQUE	MB
574	NJAKECHI	LOSI	ROGELINE	MB
575	JEAN DESIRI	YAKABO	NBIMEO	MB

576	ABEKANI	AIEU AONE	UONGO	
577	LONRIRINGA	DUMANI	JEAN BASTISIE	
578	DAEZUNGA	SALOMO	BANGA	
579	JAEAMBE	KEREBI	FAUSTIN	
580	TULIZO	ELEKA	ISAC	
581	BUSHA	JEANUIANE	DHENJIMBLU	
582	MANARO	JONGA	FAUSTIN	
583	TABO	EVALETI	NOKALA	
584	NGASOLE	DAVID	NEKPA	
585	MAKI	SAMUEL	LODRIGO	
586	UBEGIU	SILA	JEAN PAUL	
587	BAKATI	JACQUE	JEROM	
588	NGULOCHA	JONGA	BIEN VENUE	
589	LOTSIMA	BAMARAKI	SAMUEL	
590	AZIROLA	LOVE	MATUINA	
591	UWONIA	PASCAL	UTUMA	
592	MANGBE	LERANA	JACQUE	
593	DUNZI	MAKI	ETIENE	
594	MANARO	MBURANA	BARAKA	
595	BASA	WILI	MBUJIBA	
596	MATESO	GUBA	ZEFANIA	
597	MANARO	KOKPA	FAUSTIN	
598	MAGBO	EMANUEL	BAINI	
599	EJENE	LONGABI	LOMBU	
600	NGUNA	MAMBO	CRIZATE	

411	DONA	UJERGIU	RIBA	
412	BASA	CLAVER	DJAMBI	
413	LOVE	DE'ABA	ROGELINE	
414	TOUT PASE	BLAISE	ISAC	
415	LOGO	KOSJO	SAMUGL	
416	LIRPA	ABALA	CHERIMANI	
417	LONJIRINGA	INOSENT	MAKI	
418	DE'ZA	NGANARU	FLORA	
419	NGBAPE	JACQUE	PATRIQUE	
420	DHELO	DAVID	PASCAL	
421	JUSTIN	DUNJI	MUSINGO	
422	SUZANA	THESE	NEMA MACHOZI	
423	SHUKURU	MAVE	REBEKA	
424	SIFA	MAVE	UVE	
425	KASEMIRE	BIRUNGI	MAUA	
426	BAUDJO	LONDE	DIEU AONE	
427	REBEKA	DE'VENGAF	MAVE	
428	DAVID	LOSIKWE	BULO	
429	SINGOMA	BAMARAKI	JUSTIN	
430	KALIEBARA	BAGUMA	JEAN	
431	TABO	NGUNA	CRISTIAN	
432	NZALE	DE'AGU	GLORIEZA	
433	HARIEIE	NYANGO	LOTSONE	
434	JACQUE	MANARO	GIKWA	
435	JUSTIN	DHENRO	NGABU	
436	TISU	SELE	ZALO	
437	KABIBI	UCIKA	ESPERA	
438	MBUKANA	BILE	GIRWA	
439	LOKASA	LOSU	JESEIO	
440	WILI	GOKPA	GERAI	

